



Assemblée générale

Distr. générale
14 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 140 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique I : **envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général**

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2022 pour 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2022 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 50 739 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* A/76/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	5
1. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	4
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	6
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	12
2. Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide	15
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	16
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	25
3. Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	28
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	28
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	31
4. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	33
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	33
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	38
5. Représentant(e) de l'ONU aux discussions internationales de Genève	41
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	42
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	50
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	53
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	54
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	60
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	63
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	64
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	70
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	73
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	74
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	85
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	87
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	88
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	95
10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	99
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	100
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	107

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2022 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2022 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I s'élève à 50 739 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel). On trouvera dans le tableau 1 une comparaison des ressources demandées pour 2022 et des crédits approuvés pour 2021 par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/253 A](#).

Tableau 1
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020	2021	2022		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	2 468,0	2 821,2	2 967,9	–	146,7
Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide	1 698,9	2 267,1	2 724,5	–	457,4
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	–	501,2	484,6	–	(16,6)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	344,1	357,6	343,2	–	(14,4)
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 638,8	1 856,2	2 082,7	–	226,5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	15 075,4	16 187,5	16 423,3	–	235,8
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 429,2	1 782,8	1 776,7	–	(6,1)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 459,6	5 056,4	5 165,4	–	109,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	18 115,7	17 551,1	17 601,8	–	50,7
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	942,0	1 105,5	1 169,7	–	64,2
Total	46 171,7	49 486,6	50 739,8	–	1 253,2

II. Missions politiques spéciales

1. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre

(2 967 900 dollars)

Avant-propos

En 2020, les véritables négociations entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs sont demeurées en suspens, mais les comités techniques bicommunautaires établis par les deux dirigeants dans le cadre du processus de voie 1 ont poursuivi leurs travaux, avec des résultats, il est vrai, mitigés. Tout au long de l'année, je me suis entretenue avec une série d'acteurs du processus de paix, le Secrétaire général s'étant engagé à le revitaliser et les parties étant convenues de poursuivre les initiatives relatives aux pourparlers de paix sur Chypre à l'issue de l'élection d'un dirigeant dans le nord en octobre.

L'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui s'est déclarée à Chypre début mars a provoqué des difficultés sanitaires et socioéconomiques sans précédent dans le nord comme dans le sud de l'île. Bien que la restriction des déplacements et d'autres mesures de lutte contre la pandémie aient encore creusé le fossé entre les deux communautés et que la coopération entre les deux parties se soit révélée difficile, je suis restée en contact constant avec les dirigeants chypriote grec et chypriote turc et d'autres acteurs des deux communautés de telle sorte que les possibilités de dialogue restent ouvertes et afin d'aider à la création de conditions propices à la paix.

En février, lors d'une réunion organisée avec l'aide du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc de l'époque, Mustafa Akıncı, ont rencontré ensemble les membres du Comité technique de la santé pour s'informer sur le virus et examiner les mesures de prévention à prendre. Depuis lors, cependant, chaque partie agit pour l'essentiel de son côté, sans coordination. Tout au long de l'année, les travaux du comité, soutenus par la mission, ont grandement facilité l'acheminement de l'aide humanitaire nécessaire, ainsi que de matériaux et d'équipements, de part et d'autre de la ligne de démarcation. Début 2021, les vaccins contre la COVID-19 approuvés par l'Union européenne qui étaient destinés au nord de l'île ont été remis par le coprésident chypriote grec du Comité technique de la santé à son homologue chypriote turc, avec le soutien de la Commission européenne et l'aide de la mission, ce qui constitue une importante mesure de confiance.

Malgré la stagnation des travaux du Comité technique de l'égalité des sexes, j'ai continué d'inciter les deux parties à donner au Comité les moyens d'établir de toute urgence le plan d'action soutenant la participation pleine, égale et effective des femmes aux pourparlers de paix demandé par le Conseil de sécurité. J'ai engagé les deux dirigeants à examiner les résultats et les recommandations issues de l'étude d'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre afin de parvenir à un règlement porteur de transformation qui offre davantage de perspectives économiques tant aux femmes qu'aux hommes.

Lors de mes échanges avec les dirigeants et d'autres parties prenantes, j'ai relayé avec force l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en relation avec la pandémie, en soulignant que la coopération et la coordination des initiatives aideraient à pallier les conséquences socioéconomiques et humanitaires de la COVID-19 dans toute l'île. Afin de faciliter l'assistance pratique et financière mobilisée pour tenter de réduire les incidences de la pandémie à Chypre, j'ai veillé à la coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que la Commission européenne et la Banque mondiale. J'ai exhorté les parties à s'efforcer de progresser véritablement sur des mesures de confiance mutuellement acceptables qui puissent profiter concrètement à leurs communautés et améliorer le quotidien des Chypriotes sur l'ensemble de l'île.

Compte tenu des effets dévastateurs de la COVID-19 et sachant qu'un règlement pourrait déboucher sur des solutions concertées qui soient mutuellement avantageuses pour Chypre et l'ensemble de la région, je me fais l'écho des propos tenus par le Secrétaire général et demeure résolue à continuer d'aider les deux dirigeants à revitaliser le dialogue entre eux et à montrer leur détermination à parvenir à un règlement durable, global et juste.

La Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre
(Signé) Elizabeth Spohar

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2. Le mandat du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions et décisions pertinentes et dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2008/456 et S/2008/457). Dans sa résolution 1818 (2008), le Conseil a salué l'intention du Secrétaire général de nommer un conseiller spécial en temps opportun. Dans une lettre datée du 10 juillet 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/456), le Secrétaire général a annoncé son intention de nommer son conseiller spécial pour Chypre, qui prendrait ses fonctions le 14 juillet 2008. Les résolutions du Conseil dont découlent le mandat sont la résolution 186 (1964) et les résolutions ultérieures, dont les résolutions 367 (1975), 1250 (1999), 1475 (2003), 1758 (2007), 1818 (2008), 1873 (2009), 1930 (2010), 1986 (2011), 2026 (2011), 2058 (2012), 2114 (2013), 2135 (2014), 2168 (2014), 2197 (2015), 2234 (2015), 2263 (2016), 2300 (2016), 2338 (2017), 2369 (2017), 2398 (2018), 2430 (2018), 2453 (2019), 2483 (2019), 2506 (2020), 2537 (2020) et 2561 (2021).
3. Dans sa résolution 2561 (2021), le Conseil de sécurité a souligné que le statu quo qui régnait à Chypre n'était pas viable et que l'absence d'accord aggravait les tensions politiques et contribuait à éloigner les deux communautés l'une de l'autre, risquant ainsi de provoquer des changements irréversibles sur le terrain et de réduire les perspectives d'un règlement. Il a souligné également que c'était principalement aux Chypriotes qu'il appartenait de trouver une solution. Il a demandé instamment aux parties et à tous les participants concernés d'aborder ces négociations dans un esprit d'ouverture, de flexibilité et de compromis et de faire preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires pour négocier librement un règlement mutuellement acceptable sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.
4. Également dans sa résolution 2561 (2021), le Conseil de sécurité a réaffirmé le rôle de premier plan qui revenait à l'Organisation des Nations Unies s'agissant d'aider les parties à parvenir d'urgence à un règlement global et durable du conflit à Chypre et de la question de la division de l'île et, se félicitant de l'intention du Secrétaire général de convoquer une réunion informelle pour rassembler les cinq parties plus l'ONU, a dit soutenir sans réserve tant l'action menée par celui-ci que le travail qu'il avait accompli et le fait qu'il reste prêt à user de ses bons offices pour aider les parties. Le Conseil a également demandé aux deux dirigeants de fournir le soutien politique nécessaire pour permettre aux comités techniques de travailler sans entraves et de prendre en considération les conseils de la mission de bons offices du Secrétaire général en ce qui concerne les autres moyens de renforcer les pouvoirs des comités techniques.
5. Depuis la clôture de la Conférence sur Chypre, en juillet 2017, les échanges entre les parties et les puissances garantes ont considérablement diminué, et les perspectives incertaines quant à l'avenir du processus sont une source de vives préoccupations pour de nombreux Chypriotes comme pour la communauté internationale.
6. Après l'élection du dirigeant chypriote turc, le 18 octobre 2020, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et son nouvel homologue, Ersin Tatar, ont tenu une première réunion informelle sous les auspices de la Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre, Elizabeth Spehar, le 3 novembre 2020. À l'issue de la réunion, l'Organisation des Nations Unies a publié une déclaration dans laquelle elle indiquait que les deux dirigeants s'étaient déclarés résolus à répondre par l'affirmative à l'intention déclarée du Secrétaire général d'envisager la possibilité de convoquer une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, dans un climat propice, en temps opportun.

7. En janvier 2021, dans son rapport sur sa mission de bons offices à Chypre ([S/2021/5](#)), le Secrétaire général a confirmé une nouvelle fois qu'il demeurerait résolu à aider les deux dirigeants à revitaliser leur dialogue. Agissant au nom du Secrétaire général, Jane Holl Lute, haute fonctionnaire de l'Organisation, a poursuivi ses échanges avec les parties à la Conférence sur Chypre, dans la perspective d'une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU.
8. Le 25 février 2021, le Secrétaire général a envoyé des lettres d'invitation à une telle réunion, qui se tiendrait du 27 au 29 avril à Genève et dont le but serait d'établir s'il existait un terrain d'entente entre les parties permettant à celles-ci de négocier un règlement durable au problème de Chypre dans un avenir prévisible. Les dirigeants des deux communautés et les représentants des puissances garantes (la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont fait part de leur intention d'y assister.

Programme de travail

Objectif

9. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à un règlement global du problème de Chypre.

Stratégie

10. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission fera tout son possible pour promouvoir un règlement pacifique auprès des parties et des puissances garantes et aider celles-ci à mener de véritables négociations si elles le décident d'un commun accord, ce qui devrait permettre de combler progressivement le fossé qui sépare les parties, grâce à un nombre accru de réunions bilatérales et de réunions conjointes entre les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes, à un nombre accru de documents de convergence, à un nombre accru de réunions des comités techniques et des groupes de travail et à la mise en œuvre de mesures de confiance.
11. Lorsqu'elle sera appelée à le faire, la mission facilitera la tenue régulière de réunions bilatérales et de réunions conjointes entre les dirigeants, les négociateurs, les groupes de travail et les experts et fera la navette entre les parties jusqu'à ce qu'un règlement global soit trouvé. Elle continuera de coordonner les travaux techniques menés en préparation de la mise en œuvre d'un règlement. En facilitant la tenue de réunions et les contacts bilatéraux entre les parties, et par ses échanges avec chacune d'elles, elle intensifiera son appui à la mise en œuvre de mesures de confiance et aux travaux des comités techniques afin d'aider les deux parties à progresser dans la promotion de sociétés justes, pacifiques et inclusives.
12. Il est prévu d'aider les deux parties à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19 en continuant à faciliter les réunions et à épauler les comités techniques dans les efforts qu'ils font pour communiquer des informations, coopérer et concevoir des dispositifs communs d'atténuation des répercussions générales de la pandémie.
13. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
 - a) La poursuite du dialogue ou des pourparlers en vue d'un règlement durable, global et juste du problème de Chypre. Si des progrès significatifs étaient réalisés en 2022, l'Organisation des Nations Unies pourrait être amenée à réunir les parties prenantes pour régler les questions en suspens ;
 - b) La mise en œuvre de mesures de confiance ;
 - c) L'octroi aux comités techniques de moyens de mener leurs travaux.
14. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'accroître le nombre de réunions du Comité technique de la santé et d'autres comités

techniques concernés, le but étant de faire en sorte que le dialogue entre les parties se poursuive et que celles-ci s'échangent des informations et de favoriser les actions communes. On trouvera davantage d'informations à ce sujet dans le projet de plan-programme pour 2022.

Facteurs externes pour 2022

15. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Il existe un engagement politique continu et constant en faveur du processus politique et de la mise en œuvre de mesures de confiance ;
 - b) Les négociations continuent de jouir d'un appui international constant.
16. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
17. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats. Dans sa résolution [2561 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a dit considérer que la participation pleine, égale et effective des femmes et le fait qu'elles jouaient un rôle moteur étaient essentiels à la consolidation de la paix à Chypre et contribueraient à assurer la viabilité de tout règlement futur. Il a déclaré attendre avec intérêt l'application complète et rapide des recommandations issues de l'étude d'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre lancée par la mission le 17 février 2020 comme suite à la résolution [2453 \(2019\)](#). Il a demandé aux dirigeants d'appuyer davantage la participation de la société civile, y compris en donnant au Comité technique de l'égalité des genres les moyens d'élaborer un plan d'action promouvant la participation des femmes aux pourparlers de paix. La mission continue de faciliter les travaux du Comité à cet égard. Elle apporte également un appui aux organisations de femmes qui permettent l'expression de points de vue féminins sur les questions relatives à la paix et à la sécurité et aide les femmes à se faire mieux entendre sur les questions qui leur tiennent à cœur.
18. Conformément à la stratégie des Nations Unies en la matière, la mission s'emploiera à favoriser l'inclusion des personnes handicapées, notamment en menant des activités de sensibilisation et en promouvant la stratégie dans ses travaux, le processus de négociation et le futur règlement global.
19. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la mission continuera de coordonner, sur les instances des deux parties, les activités menées par les institutions financières internationales, en particulier la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, à l'appui du processus de négociation. Elle coopère avec la Commission européenne, qui soutient ce processus, et coordonne ses activités avec celles de la Commission.
20. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'agir de manière intégrée pour maximiser les synergies et apporter un appui cohérent et efficace aux efforts de paix des Nations Unies.

Activités d'évaluation

21. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Règles à respecter en vue de la reprise des négociations¹

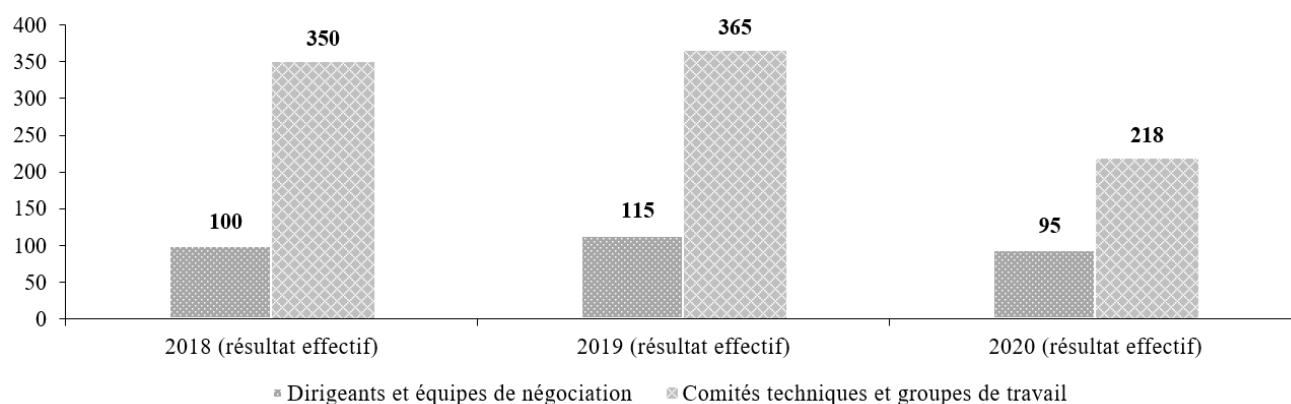
22. En 2020, la mission a poursuivi ses échanges avec les parties et aidé le Secrétaire général et Jane Holl Lute dans l'action qu'ils mènent pour obtenir un point de départ consensuel en vue de négociations constructives axées sur les résultats. Elle a continué de faciliter les réunions et les travaux des comités techniques et des groupes de travail, ainsi que la mise en œuvre de mesures de confiance.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

23. Le travail susmentionné a contribué à la tenue de 95 réunions bilatérales et réunions conjointes avec les dirigeants et leurs équipes de négociation et de 218 réunions des comités techniques et des groupes de travail, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir 125 réunions des dirigeants et de leurs équipes de négociation et 380 réunions des comités techniques et des groupes de travail. L'objectif n'a pu être atteint en raison des restrictions imposées du fait de la pandémie, qui ont eu une incidence directe sur le nombre de réunions (voir fig. I).

Figure I

Mesure des résultats : nombre de réunions bilatérales et de réunions conjointes tenues avec les dirigeants des communautés et leurs équipes de négociation, et nombre de réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées au règlement du problème de Chypre



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

24. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la mission. Les restrictions mises en place par les deux parties ont accru les tensions politiques et rendu plus difficiles, sur le plan pratique, le franchissement de la ligne de démarcation et la poursuite des contacts entre les deux communautés et des activités de renforcement de la confiance sur l'île.
25. La mission a su s'adapter aux réalités opérationnelles imposées par la COVID-19 et faire preuve de créativité en utilisant les technologies des communications pour maintenir les échanges interpersonnels, qui se sont effectués virtuellement, et tenir des réunions avec des représentants des deux communautés. Toutefois, malgré la possibilité de s'entretenir à distance plutôt qu'en présentiel, il y a eu moins de réunions entre les parties, ainsi qu'entre la mission et les dirigeants et leurs équipes de négociation, et les comités techniques se sont également moins réunis. Les réunions qui nécessitaient la présence de plus qu'un nombre très limité de personnes ont été annulées ou se sont tenues virtuellement. S'il a été possible de s'adapter dans une certaine mesure, les discussions ont tout de même perdu en qualité, étant donné la nature, la complexité et le caractère confidentiel des

¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2).

échanges concernant de la question de Chypre. En 2020, les déplacements pour des réunions en dehors de Chypre ont été drastiquement réduits et remplacés par des contacts virtuels chaque fois que c'était matériellement possible et que la situation s'y prêtait.

26. La tenue des réunions selon des modalités virtuelles plutôt qu'en présentiel et la stricte restriction des déplacements ont eu des incidences sur le nombre de produits et d'activités prévus, ce qui s'est répercuté sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme en 2020.
27. Pour aider les deux parties à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs de la mission. Ces aménagements, tels que l'organisation de réunions virtuelles pour le Comité technique de la santé, figurent dans les résultats et les activités de celle-ci.

Résultat escompté pour 2022

Reprise du dialogue en vue de trouver une solution au problème de Chypre

28. La mission poursuivra ses échanges avec les parties et les puissances garantes au sujet d'une éventuelle reprise de véritables négociations jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global. Si les pourparlers reprenaient et des progrès significatifs étaient réalisés en 2022, l'Organisation des Nations Unies pourrait être amenée à réunir les parties prenantes pour régler les questions en suspens. Elle pourrait également devoir intensifier ses activités de coordination des travaux techniques menés en préparation de la mise en œuvre d'un règlement.
29. Il s'agira notamment d'assurer une navette diplomatique, d'organiser un plus grand nombre de réunions bilatérales, de faciliter la tenue de réunions conjointes et de prévoir des réunions des équipes de négociation, des groupes de travail et des comités techniques. De plus, la mission intensifiera son soutien à la mise en œuvre de mesures de confiance et aux travaux des comités techniques en s'attachant tout particulièrement à aider les parties à donner suite aux recommandations formulées lors du bilan des activités des comités techniques.

Enseignements tirés et changements prévus

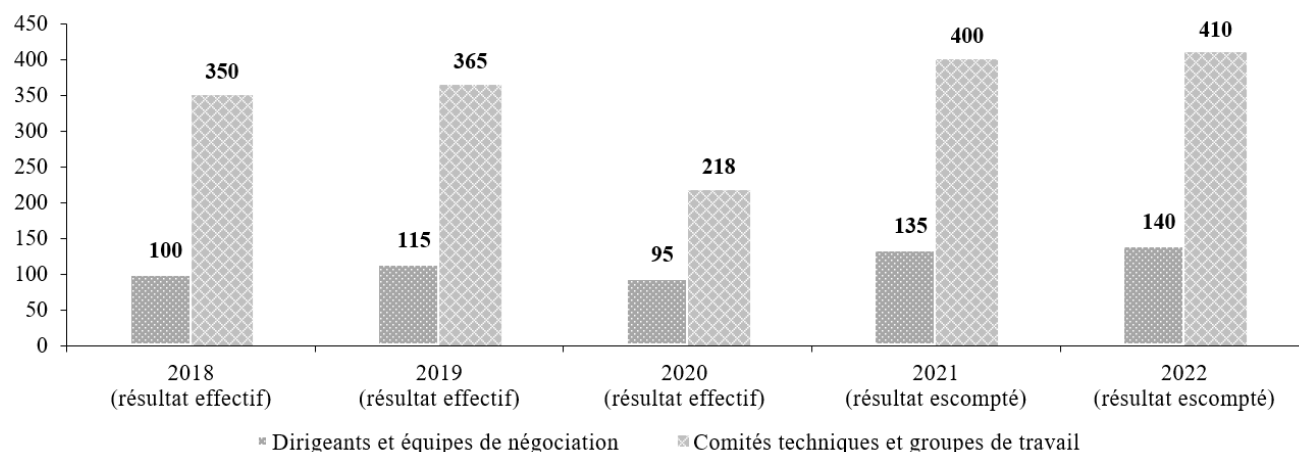
30. Les enseignements tirés sont qu'il fallait réagir efficacement et rapidement pour atténuer les problèmes posés par les restrictions liées à la COVID-19, qui entravaient l'exécution du mandat. Compte tenu de ces enseignements, la mission a mobilisé les technologies de l'information pour organiser des réunions, des sessions de formation et des ateliers virtuels afin de remédier à la limitation drastique des possibilités de se réunir en présentiel et de se déplacer. Elle a également adapté ses modalités de travail et renforcé son plan de continuité des opérations. Bien que, grâce aux technologies modernes, certaines réunions puissent se tenir rapidement, il est également apparu que d'autres devaient impérativement avoir lieu en présentiel, compte tenu de la nature, de la complexité et du caractère confidentiel des échanges. La mission s'attachera à « reconstruire en mieux » et s'efforcera de faciliter la tenue de réunions parfois en présentiel et parfois à distance tout en veillant à ce que les pourparlers conservent leur caractère confidentiel.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

31. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront le nombre accru des réunions bilatérales et des réunions conjointes tenues avec les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes et le nombre accru des réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées au règlement du problème de Chypre (voir fig. II).

Figure II

Mesure des résultats : nombre de réunions bilatérales et de réunions conjointes tenues avec les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes et nombre de réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées au règlement du problème de Chypre



Produits

32. On trouvera dans le tableau 2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	3	3
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	3	3	2
2. Séances du Conseil de sécurité	2	3	3	2
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices consistant à établir un dialogue et à faciliter la tenue de réunions bilatérales et de réunions conjointes avec le dirigeant chypriote grec, le dirigeant chypriote turc et d'autres parties prenantes des deux communautés ainsi que les puissances garantes, en vue d'un règlement du problème de Chypre.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur des questions de procédure, des questions juridiques et techniques et des questions de fond dans l'optique d'un règlement de la question de Chypre ; coordination, gestion et facilitation de réunions consultatives sur les questions relatives au processus de paix ; action visant à sensibiliser le public à l'égalité des genres et à l'encourager à soutenir le processus de paix et à y participer.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : interviews et communiqués de presse destinés à informer le public au sujet du processus de paix.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020	2021	2022		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	2 282,4	2 381,0	2 526,2	–	145,2
Dépenses opérationnelles	185,6	440,2	441,7	–	1,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 468,0	2 821,2	2 967,9	–	146,7

Tableau 4

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Volontaires des Nations Unies			
													Administrateurs	Agents des Nations locales		
Effectif approuvé pour 2021	1 ^b	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	21
Effectif proposé pour 2022	1 ^b	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	21
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.^b Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) est engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

33. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre s'élève à 2 967 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 526 200 dollars) correspondant aux 21 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux et 5 d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (441 700 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (32 100 dollars), voyages officiels (123 900 dollars), installations et infrastructures (95 200 dollars), transports terrestres (40 800 dollars), communications et informatique (72 200 dollars) et fournitures, services et matériel divers (77 500 dollars).

34. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe.

35. Un taux de vacance de 12,5 % a été appliqué à tous les emplois soumis à recrutement international. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
36. La variation (augmentation) des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts en 2021 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de personnel civil causée par l'application du dernier barème des traitements et du dernier coefficient d'ajustement au coût des emplois soumis à recrutement international et par l'application du dernier taux de change opérationnel au coût des emplois soumis à recrutement national.

Ressources extrabudgétaires

37. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau en 2021 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

2. Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide

(2 724 500 dollars)

Avant-propos

L'année écoulée nous a montré une fois encore à quel point nos sociétés étaient sujettes à la division, au racisme, à la xénophobie et à d'autres formes d'intolérance qui peuvent conduire à la discrimination et à la violence, voire, dans les cas les plus graves, au génocide et à d'autres infractions connexes. Il n'a donc jamais été aussi important d'investir dans la prévention. Pour prévenir le génocide, il ne suffit pas de réagir aux situations de crise, lorsque le danger pour les populations est imminent. Il faut également s'attaquer aux facteurs de risque structurels de cette forme de criminalité et empêcher qu'ils ne s'aggravent jusqu'à la crise. Pour cela, il faut agir avec détermination contre les discriminations dans nos sociétés, lutter contre les discours de haine et promouvoir l'égalité des droits, l'inclusion et le dialogue au sein des communautés et entre elles.

Je suis alarmée par la vitesse croissante à laquelle les discours de haine et l'incitation à la violence se propagent et prospèrent, en ligne comme ailleurs. Les inégalités ne cessent de s'aggraver, l'intolérance gagne du terrain et les minorités ethniques et religieuses sont de plus en plus la cible de lois et de pratiques discriminatoires qui les privent de leurs droits, ce qui me semble tout aussi inquiétant. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui aurait dû nous rassembler, a bien souvent exacerbé la haine et la stigmatisation des populations vulnérables et fait naître d'autres formes de haine et de xénophobie. Dans les situations de conflit, on continue d'observer le mépris de principes bien établis du droit humanitaire international, qui expose les populations civiles à des risques accrus.

Face à cet état de choses, mon bureau continuera de surveiller des situations partout dans le monde et, en temps utile, d'offrir des analyses et de recommander des actions préventives au Conseil de sécurité par l'intermédiaire du Secrétaire général. Le Bureau poursuivra également, en les intensifiant, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités mises en place pour aider les États Membres, les organisations régionales et les acteurs de la société civile à s'attaquer, dès les signes avant-coureurs, aux facteurs de risque de génocide et d'autres infractions connexes. Dans ce cadre, il s'emploiera à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine ainsi que des autres mécanismes d'intervention qu'il aura mis au point. Il s'attachera en particulier à favoriser la collaboration des communautés, notamment des communautés locales, à ces activités et à accélérer l'inclusion des femmes, des jeunes et d'autres acteurs clés dans les actions de prévention.

La Conseillère spéciale du Secrétaire général
pour la prévention du génocide
(Signé) Alice Wairimu **Nderitu**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

38. Le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide a pour mandat de recueillir toutes les informations, notamment au sein du système des Nations Unies, concernant les violations graves et massives des droits humains et du droit international humanitaire fondées sur l'origine ethnique et la race et qui, si rien n'est fait pour les prévenir ou les faire cesser, comportent un risque de génocide ; de faire office de mécanisme d'alerte rapide pour le Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, pour le Conseil de sécurité, en portant à leur attention toute situation présentant un risque de génocide ; de formuler des recommandations au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétaire général, sur les mesures visant à prévenir ou à faire cesser tout génocide ; d'assurer les relations avec le système des Nations Unies sur les activités de prévention des génocides et de s'efforcer d'améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'analyser et de gérer toute information relative à des crimes de génocide ou infractions connexes.
39. Le mandat découle de l'application de la résolution [1366 \(2001\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité invite le Secrétaire général à lui communiquer des informations et analyses provenant d'organismes des Nations Unies concernant les cas de violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits humains. Dans une lettre datée du 12 juillet 2004 ([S/2004/567](#)), le Secrétaire général a informé le Président du Conseil qu'il avait décidé de nommer un conseiller spécial pour la prévention du génocide. Dans sa réponse, datée du 13 juillet 2004 ([S/2004/568](#)), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention. Le mandat a été réaffirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1674 \(2006\)](#), par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil ([S/2007/721](#) et [S/2007/722](#)) et dans des résolutions de l'Assemblée générale, de la Commission des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme, notamment les résolutions [60/1](#) et [63/308](#) de l'Assemblée, la résolution 2005/62 (2005) de la Commission des droits de l'homme et les résolutions [7/25](#), [22/22](#), [28/34](#), [33/19](#), [37/26](#) et [43/29](#) du Conseil des droits de l'homme.
40. S'agissant de la responsabilité de protéger, l'Assemblée générale a établi aux paragraphes 138 et 139 de sa résolution [60/1](#) sur le Document final du Sommet mondial de 2005 qu'il incombait à la fois aux États Membres et à la communauté internationale de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, moyennant la prévention de ces crimes, y compris de l'incitation à les commettre. Les chefs d'État et de gouvernement qui ont participé au Sommet se sont engagés à aider l'ONU à mettre en place un dispositif d'alerte rapide et ont demandé à l'Assemblée générale de poursuivre son examen de la responsabilité de protéger. Le Conseil de sécurité a réaffirmé les dispositions des paragraphes 138 et 139 dans sa résolution [1674 \(2006\)](#) et rappelé qu'il les avait réaffirmées dans sa résolution [1706 \(2006\)](#). En outre, au paragraphe 140 de sa résolution [60/1](#), l'Assemblée a déclaré appuyer pleinement la mission du Bureau, soulignant ainsi le lien étroit qui existe entre les deux mandats.
41. Dans une lettre datée du 31 août 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2007/721](#)), le Secrétaire général a exprimé son intention de nommer un conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. Dans sa réponse du 7 décembre 2007 ([S/2007/722](#)), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger est chargé d'éclairer les aspects conceptuels, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger et de poursuivre la concertation engagée avec les États Membres quant à sa mise en œuvre.
42. La prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité demeure un élément essentiel de la stratégie générale de prévention du Secrétaire général, de même que de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par celui-ci. Lorsqu'il existe

un risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité, les analyses et recommandations concernant les situations en question doivent être faites rapidement. La progression des discours de haine, du racisme et de la xénophobie s'est poursuivie et, dans nombre de cas, a été aggravée par la pandémie de COVID-19. Malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, la protection des civils dans les conflits armés continue d'être menacée et il reste difficile de faire traduire en justice les auteurs d'actes de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Cette situation montre une fois de plus combien il importe de continuer de surveiller les indicateurs de risque et les signes avant-coureurs de ces crimes.

Programme de travail

Objectif

43. L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes.

Stratégie

44. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau mènera des activités de sensibilisation et formulera en temps utile des recommandations sur les situations jugées préoccupantes. Il amplifiera ses activités d'appui pour que ses travaux de surveillance, d'analyse et de recommandations aient la plus grande résonance possible et continuera d'intervenir en cas de situations préoccupantes, à mesure que celles-ci se présentent, en s'intéressant plus particulièrement aux nouvelles situations et aux nouveaux domaines de préoccupation. La Conseillère spéciale pour la prévention du génocide continuera de faire rapport à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres instances intergouvernementales, ainsi qu'aux organisations régionales, sur leur demande. Pour ce qui est de la formation, du renforcement des capacités et de l'assistance technique, le Bureau appuiera en priorité les initiatives susceptibles d'avoir un impact institutionnel de longue durée. Pour ce faire, il collaborera avec les organisations régionales et les organisations sous-régionales pour mettre en place les mécanismes d'alerte rapide et de prévention requis, entre autres choses. Pour aider les États Membres, la société civile et d'autres parties concernées, notamment au niveau des communautés et à l'échelon local, il continuera d'axer ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique sur des domaines répondant à des besoins critiques, dont fait partie la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et de l'incitation à commettre ce type de crimes. Il continuera également d'appuyer l'application de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine ainsi que du plan d'action établi à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire au génocide, à des crimes de guerre, au nettoyage ethnique et à des crimes contre l'humanité. Ce faisant, il luttera contre la progression des discours de haine et de l'incitation à la violence ainsi que de l'intolérance, du racisme et de la xénophobie.
45. Le Bureau continuera d'apporter une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux États Membres et aux organisations régionales en mettant l'accent sur le développement des capacités et des structures d'analyse, de détection précoce des facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et d'intervention face à ces facteurs.
46. Le Bureau s'emploiera à faire mieux connaître les causes et la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et, pour qu'on les comprenne mieux au sein des organes intergouvernementaux de l'ONU, des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les enseignements tirés en matière de prévention, il élaborera des documents d'information sur le mandat de la Conseillère spéciale.

47. Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau appuiera l'application de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, dont les discours de haine en relation avec la COVID-19, donnant suite à l'appel mondial lancé par le Secrétaire général en mai 2020. Cette aide sera apportée dans le cadre des activités prévues pour l'application de la Stratégie et du Plan d'action et sur la base des recommandations sur la lutte contre cette dernière forme de discours de haine formulées dans une note d'orientation publiée par le Bureau en mai 2020.
48. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
 - a) un nombre accru de mesures prises par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type de crimes ;
 - b) un nombre accru de mesures prises par les organes intergouvernementaux de l'ONU, les États Membres et les organisations régionales pour contribuer à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à les commettre.
49. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la pandémie devrait avoir pour résultat d'accroître la prise de conscience et de renforcer les capacités dans l'ensemble du système des Nations Unies à de fins de lutte contre les discours de haine en relation avec la COVID-19.

Facteurs externes pour 2022

50. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les États Membres, ainsi que le Conseil de sécurité et d'autres instances intergouvernementales, sont décidés à poursuivre leur collaboration avec la Conseillère spéciale en vue d'œuvrer à la prévention du génocide et de mettre en œuvre la responsabilité de protéger ;
 - b) Les États Membres sur le territoire desquels se produisent des événements graves relevant du mandat sont disposés à collaborer avec la Conseillère spéciale ; les États Membres ainsi que les organisations régionales et autres participent activement au renforcement des moyens de prévention et prennent les mesures qui s'imposent pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ce type de crimes.
51. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
52. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le cas échéant, il en tient systématiquement compte dans ses activités de surveillance et d'analyse. Il continuera de veiller à ce que les bénéficiaires de ses activités de renforcement de capacités et de ses ateliers comptent au minimum 30 % de femmes.
53. Le Bureau procédera à l'examen de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, comme celle-ci le prévoit, en particulier pour déterminer comment continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, notamment dans ses activités de programme et l'élaboration des politiques. Il a désigné un point focal pour cette question, qu'il a chargé de mener cet examen.

54. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau travaillera en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), notamment pour ce qui est de la collecte d'informations à des fins d'alerte rapide, de l'élaboration des politiques et des activités visant à prévenir les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.
55. Le Bureau continuera de coopérer avec le Département des opérations de paix, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Il continuera également d'aider les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne l'application la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine en collaborant étroitement avec elles à cette fin.

Exécution du programme en 2020

Collecte d'informations, détection et signalement des situations préoccupantes et formulation de recommandations²

56. Le Bureau a surveillé et analysé les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et formulé des recommandations à l'intention des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales au sujet de la prévention de ce type de crimes et de l'incitation à les commettre. Il a également recueilli des informations pertinentes sur les événements politiques, humanitaires, sociaux, économiques et en matière de droits humains qui ont lieu dans tous les pays afin de détecter des signes avant-coureurs de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. La Conseillère spéciale a par ailleurs effectué des visites de pays, sur demande.
57. En 2020, le Bureau a fait sept déclarations publiques et présenté six notes d'information au Secrétaire général. La Conseillère spéciale a effectué deux visites de pays. Le nombre de visites s'est nettement ressenti des restrictions imposées en raison de la pandémie, qui ont conduit le Bureau à assurer la surveillance à distance, en recueillant et en vérifiant les informations pertinentes pour le mandat auprès des entités des Nations Unies présentes sur le terrain, en particulier les équipes de pays et les opérations de paix, avec lesquelles il s'est tenu constamment en contact. En mars 2020, la Conseillère spéciale a effectué une mission en Iraq en vue de recenser les problèmes rencontrés dans le domaine de la justice transitionnelle et de la réconciliation et de faire progresser l'action menée aux niveaux national et international pour les surmonter. Cette mission a notamment été l'occasion de souligner qu'il est d'autant plus important que les auteurs présumés d'actes de génocide ou de nettoyage ethnique, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité fassent l'objet de poursuites que ces dernières contribuent dans une large mesure à prévenir la commission de nouvelles infractions. Pour favoriser la réconciliation entre les communautés, un dialogue a été entamé avec des responsables et acteurs religieux, ce qui a abouti à l'adoption d'une déclaration interconfessionnelle d'importance historique par laquelle les représentants des communautés chrétienne, kaka'i, chiite, sunnite et yézidie d'Iraq ont exprimé leur soutien aux victimes et aux rescapés des actions de l'État islamique d'Iraq et du Levant.

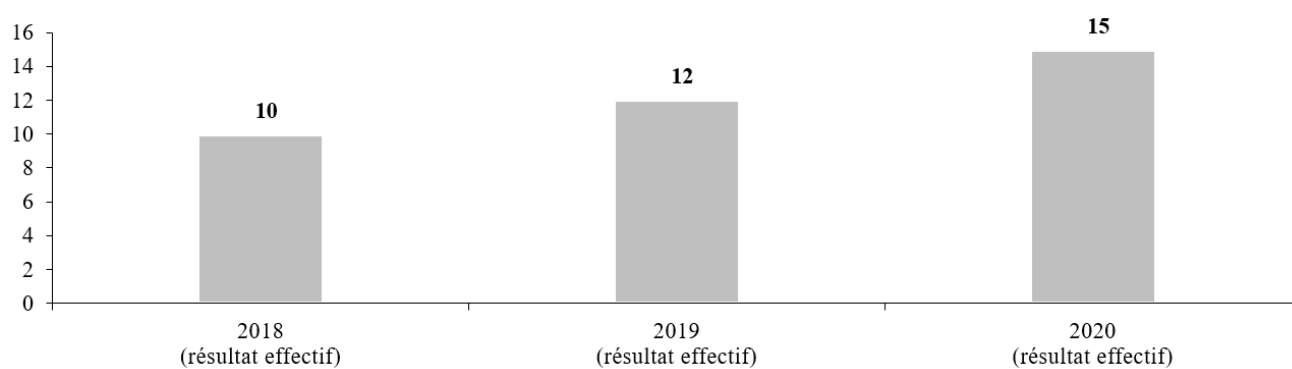
² Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2).

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

58. Le travail susmentionné a contribué à faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes sur la base des analyses et des recommandations pertinentes communiquées en temps utile par la Conseillère spéciale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir fig. III), à savoir l'adoption de mesures spécifiques par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité.

Figure III

Mesure des résultats : mesures prises par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité



Sensibilisation et renforcement des capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type de crimes, et en matière d'intervention face à ces crimes²

59. La progression des discours de haine et de l'incitation à la violence reste un problème dans le monde entier. Elle a été aggravée par la pandémie, qui a contribué à la stigmatisation de populations vulnérables devenues la cible de propos haineux. Les discours de haine et l'incitation à la violence font partie des facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, en particulier lorsqu'ils visent des groupes ethniques, nationaux, religieux ou raciaux. En renforçant les capacités de lutte contre ces discours, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, on contribue donc au renforcement des capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ainsi que de l'incitation à les commettre. Dans sa résolution [75/258](#), intitulée « Promouvoir la culture de la paix et de la tolérance pour la protection des sites religieux », l'Assemblée générale a demandé instamment à tous les États Membres de prendre toutes les mesures appropriées pour lutter contre les discours de haine, et le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution [43/29](#) sur la prévention du génocide, s'est félicité du lancement de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, outil efficace pour lutter contre l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence.
60. La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine définissent tous les principes d'action nécessaires. En tant qu'entité chargée de les appliquer, le Bureau s'est attaché à appuyer cette application au niveau international et au niveau national. Il a publié une note d'orientation sur la lutte contre les discours de haine dans le contexte de la COVID-19 en mai 2020 et des orientations détaillées sur l'application de la Stratégie et du Plan au niveau national en septembre 2020. Il a également organisé 18 séances de formation et d'information sur la Stratégie et son application à l'intention des entités des Nations Unies, des États Membres et

d'acteurs de la société civile, et a aidé quatre équipes de pays et missions de paix des Nations Unies à élaborer des plans d'action adaptés aux situations nationales. Il a contribué à la mise en œuvre de ces plans par un certain nombre d'initiatives, et continué à aider d'autres parties prenantes à lutter contre les discours de haine. Ainsi, en mai 2020, le dialogue noué avec les chefs et acteurs religieux a abouti à un engagement mondial de la part d'un échantillon représentatif de ces responsables, qui se sont engagés à aider l'Organisation à lutter contre les discours de haine liés à la COVID-19.

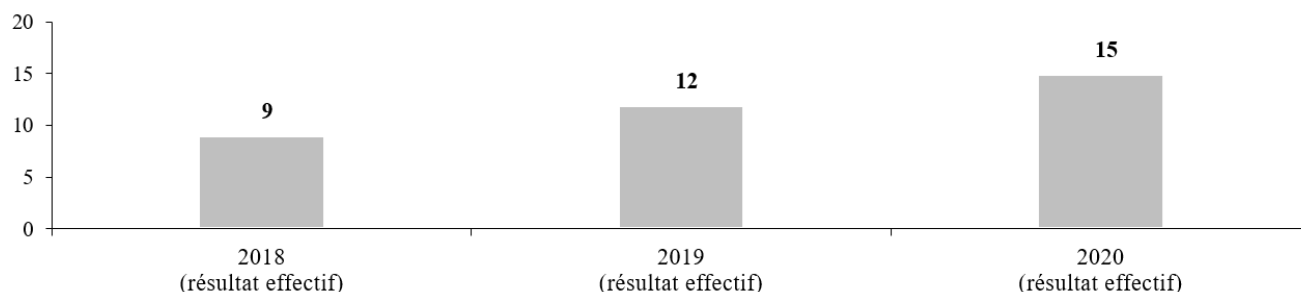
61. Par ailleurs, le Bureau a continué de mener des activités de mobilisation au niveau national et au niveau local pour renforcer la résilience contre d'autres facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. En 2020, il a facilité l'organisation, dans les régions de Morogoro, Rukwa, Arusha et Manyara (République-Unie de Tanzanie), de 16 dialogues qui ont rassemblé des groupes de jeunes, des femmes, des chefs coutumiers et des représentants de la société civile, dont l'objectif était de renforcer la résilience des communautés locales et la cohésion sociale et qui ont contribué au calme de la période électorale en 2020. Au Kenya, le Bureau a appuyé l'élaboration d'une loi sur la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique, notamment en aidant à la tenue d'une réunion consultative d'experts les 27 et 28 août 2020 à Naivasha. Cette réunion a rassemblé des experts du Ministère de la justice, du Sénat, de l'Assemblée nationale, de la Commission kényane de la réforme législative et du Comité national kényan pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de toutes les formes de discrimination, qui devaient examiner le projet de loi et élaborer une stratégie visant à obtenir un soutien intersectoriel en faveur de ce texte. Les consultations ont permis d'accroître le soutien pour le projet de loi parmi les institutions et acteurs concernés au premier chef, qui ont reçu dans ce cadre les informations supplémentaires nécessaires.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

62. Le travail susmentionné a contribué à faire progresser l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes, grâce à la formation et à l'assistance technique assurées par le Bureau, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir fig. IV), à savoir l'adoption de mesures supplémentaires pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité aux niveaux national, régional ou international.

Figure IV

Mesure des résultats : nombre de mesures supplémentaires prises pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité aux niveaux national, régional ou international



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

63. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau en causant le report de missions d'évaluation inscrites au programme de travail de la Conseillère spéciale et de son équipe, ainsi que le report de l'organisation des réunions et manifestations qui devaient se tenir en présentiel.

64. Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et conçu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs du Bureau. On a notamment collaboré avec des partenaires, en particulier des entités des Nations Unies présentes sur le terrain, pour mettre en place des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités des États Membres, des organisations régionales et de la société civile. La pandémie n'a pas réduit le nombre de conseils techniques demandés au Bureau ; au contraire, elle a contribué à l'accroître là où elle avait aggravé la situation des populations vulnérables. Afin de s'adapter, le Bureau a modifié ses modalités de travail en faisant en sorte que les réunions et manifestations se tiennent en ligne chaque fois que possible. En mai 2020, il a publié une note d'orientation sur la lutte contre les discours de haine en relation avec la COVID-19 comme suite à l'appel du Secrétaire général sur le même sujet.

Résultats escomptés pour 2022

Collecte d'informations, détection et signalement des situations préoccupantes et formulation de recommandations

65. Le Bureau surveille et analyse les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et formule des recommandations à l'intention des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales au sujet de la prévention de ce type de crimes et de l'incitation à les commettre. À cette fin, la Conseillère spéciale effectue des visites dans les pays qui l'invitent à le faire. En outre, le Bureau recueille des informations pertinentes sur les événements politiques, humanitaires, sociaux, économiques et en matière de droits humains qui ont lieu dans tous les pays afin de détecter des signes avant-coureurs de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité.

Enseignements tirés et changements prévus

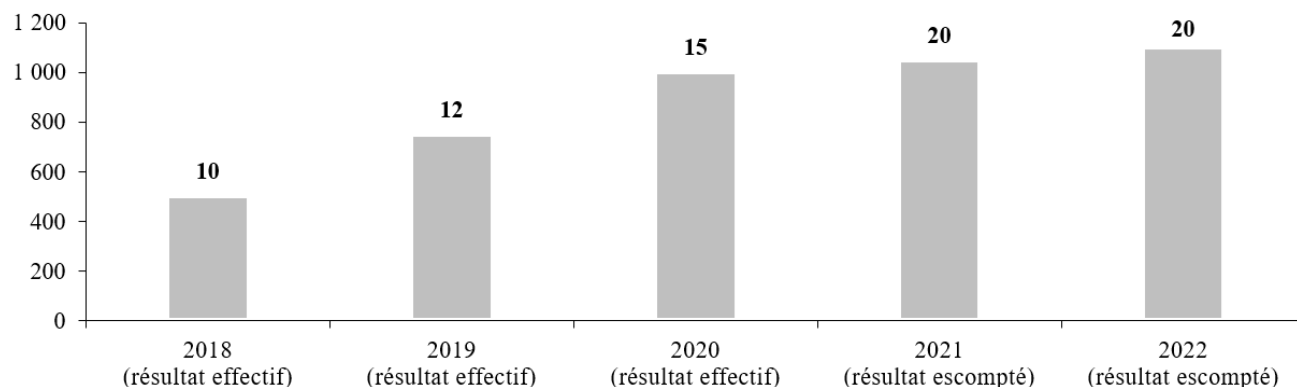
66. Les enseignements tirés sont qu'en renforçant la coordination avec les entités des Nations Unies présentes sur le terrain, en particulier les équipes de pays et les missions de paix, le Bureau a pu mener certaines des activités et certains des programmes à distance, y compris la surveillance et la vérification des informations pertinentes pour le mandat de la Conseillère spéciale lorsqu'il était impossible de se rendre sur place. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau intensifiera ses activités de sensibilisation afin de renforcer les capacités des équipes de pays et des opérations de paix des Nations Unies en ce qui concerne les éléments utiles à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

67. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les mesures prises par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité sur la base des analyses et des recommandations pertinentes communiquées en temps utile par le Bureau (voir fig. V).

Figure V

Mesure des résultats : nombre d'États Membres et d'organisations régionales et sous-régionales ayant pris des mesures pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité sur la base des analyses et des recommandations pertinentes communiquées en temps utile par le Bureau



Sensibilisation et renforcement des capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type de crimes, et en matière d'intervention face à ces crimes

68. Le Bureau s'emploie à faire mieux connaître les causes et la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et soutient le renforcement des capacités en matière de prévention, en particulier pour les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile.
69. Pour ce faire, des formations sur mesure sont organisées et une assistance technique est apportée aux États Membres, aux organisations régionales et sous-régionales et à la société civile sur les questions relatives à la prévention.

Enseignements tirés et changements prévus

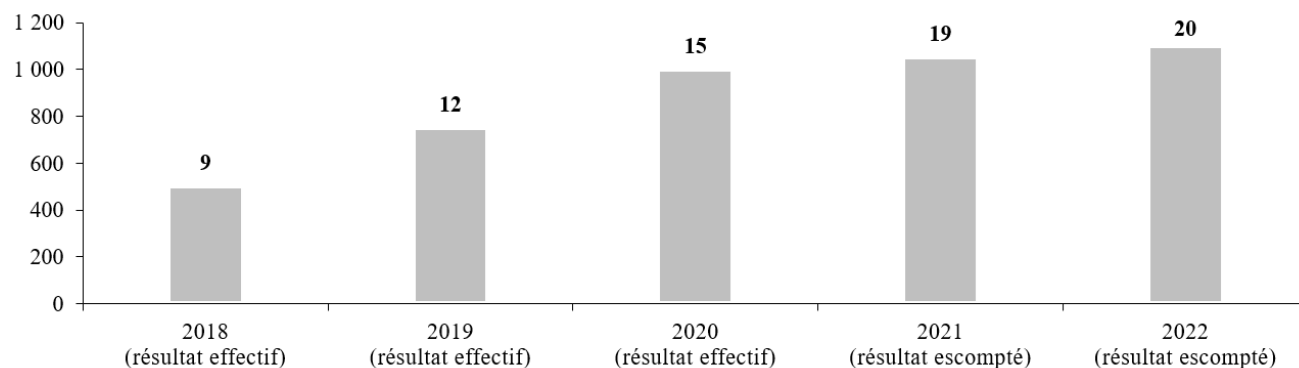
70. Les enseignements tirés sont qu'en collaborant avec des organisations régionales et tout un groupe d'acteurs de la société civile, davantage d'États Membres et d'acteurs de la société civile ont pu bénéficier de l'assistance technique du Bureau, dont les activités de renforcement des capacités, par répercussion, ont profité à un plus large public. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau s'attachera en priorité à collaborer avec des organisations régionales et un groupe d'acteurs de la société civile afin qu'un plus grand nombre d'États Membres et d'acteurs de la société civile puissent bénéficier de ses activités, notamment au niveau des communautés et à l'échelon local.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

71. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de mesures supplémentaires prises par les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs de la société civile grâce à la formation et à l'assistance technique assurées par le Bureau. Parmi ces mesures supplémentaires, citons la nomination de points focaux, l'élaboration de plans d'action nationaux et la mise en place de dispositifs d'alerte rapide (voir fig. VI).

Figure VI

Mesure des résultats : nombre de mesures supplémentaires prises par les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs de la société civile grâce à la formation et à l'assistance technique assurées par le Bureau



Produits

72. On trouvera dans le tableau 5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	1	2	2
1. Rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme sur la prévention du génocide	1	—	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	—	6	4
3. Séances de l'Assemblée générale consacrées à la responsabilité de protéger	3	—	5	3
4. Séances du Conseil des droits de l'homme consacrées à la prévention du génocide	1	—	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	4	7
5. Projets relatifs à des mécanismes nationaux, notamment des lois, consacrés à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	3	3	4	7

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	25	32	25	35
6. Ateliers consacrés à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type de crimes, et à la mise en place et à la révision des dispositifs nationaux et régionaux d'alerte rapide	25	32	25	35
Publications (nombre de publications)	–	1	1	1
7. Publication relative à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	–	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	–	2
8. Note d'orientation sur la lutte contre les discours de haine	–	1	–	1
9. Notes d'orientation relatives à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	2	1	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et sur les mesures de prévention ; activités de sensibilisation et consultations en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ; séances d'information portant sur la situation dans tel ou tel pays et sur des domaines touchant la prévention.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'évaluation menées dans des pays.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime ; anniversaire de l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ; commémoration du génocide perpétré au Rwanda en 1994.

Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations publiques de la Conseillère spéciale ; points de presse ; tribunes publiées dans la presse.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>		<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2022-2021 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) – (2)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 355,5	1 695,5	2 131,1	–	435,6
Dépenses opérationnelles	343,4	571,6	593,4	–	21,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 698,9	2 267,1	2 724,5	–	457,4

Tableau 7
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
										<i>Services généraux^a</i>						
Effectif approuvé pour 2021	1	1 ^b	—	—	2	3	2	—	9	—	2	11	—	—	—	11
Effectif proposé pour 2022	1	1 ^b	—	—	2	4	2	—	10	—	2	12	—	—	—	12
Variation	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b La Sous-Secrétaire générale est engagée au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

73. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour le Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide s'élève à 2 724 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 131 100 dollars) correspondant aux 11 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) et à l'emploi de la classe P-4 qu'il est proposé de créer, ainsi que les dépenses opérationnelles (593 400 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (39 600 dollars), voyages officiels (272 300 dollars), installations et infrastructures (215 900 dollars), transports terrestres (3 600 dollars), communications et informatique (35 200 dollars) et fournitures, services et matériel divers (26 800 dollars).
74. Pour 2022, il est proposé de créer un emploi de spécialiste des affaires politiques (P-4) pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Le ou la titulaire de l'emploi coordonnera les groupes de travail de haut niveau et les groupes d'experts chargés d'aider à l'application de la Stratégie et du Plan d'action dans le système des Nations Unies et apportera un appui aux coordinateur(trice)s résident(e)s, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales en organisant des séances de formation pour renforcer leurs capacités et en déployant pour de courtes périodes du personnel chargé de leur fournir une assistance technique.
75. Un taux de vacance de 13,5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois existants, compte tenu des tendances récentes en matière d'occupation des emplois et des prévisions de recrutement, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué en ce qui concerne l'emploi qu'il est proposé de créer.
76. La variation (augmentation) des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts en 2021 s'explique principalement par ce qui suit : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, en raison de facteurs tels que l'emploi de classe P-4 qu'il est proposé de créer, l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements le 1^{er} janvier 2021 et l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; b) des dépenses opérationnelles supplémentaires dues à l'augmentation des coûts de location des locaux ainsi que des dépenses prévues au titre de l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication et des services d'appui liées à l'emploi qu'il est proposé de créer.

Ressources extrabudgétaires

77. En 2021, le montant des ressources extrabudgétaires (environ 882 000 dollars) servira essentiellement à financer les dépenses de personnel correspondant à quatre emplois (3 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) ainsi que l'exécution du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau et l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger.
78. Pour 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 447 000 dollars devraient permettre de financer quatre emplois (3 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) et le programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau.

3. Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental

(484 600 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

79. L'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental est chargé(e) d'aider les parties, à savoir le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au conflit, qui permette au peuple du Sahara occidental de disposer de lui-même dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.
80. Le mandat de l'Envoyé(e) personnel(le) découle des communications entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en date du 17 mars 1997 ([S/1997/236](#)) et des 25 et 30 mai 2017 ([S/2017/462](#) et [S/2017/463](#)), ainsi que des priorités arrêtées dans les résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions [1813 \(2008\)](#), [2099 \(2013\)](#), [2468 \(2019\)](#) et [2494 \(2019\)](#). Dans sa résolution [2548 \(2020\)](#), le Conseil s'est félicité du nouvel élan impulsé par la première table ronde tenue les 5 et 6 décembre 2018 et la deuxième table ronde tenue les 21 et 22 mars 2019, et a dit appuyer pleinement les efforts que faisaient le Secrétaire général et son nouvel Envoyé personnel pour maintenir le processus de négociation. Il a demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin de faire avancer les négociations, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et pris note du rôle et des responsabilités dévolus aux parties à cet égard.

Programme de travail

Objectif

81. L'objectif auquel la mission contribue est de faire progresser les efforts que les parties déploient en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Stratégie

82. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission encouragera les parties à poursuivre les discussions sur la question du Sahara occidental afin de dégager des éléments de convergence, dans le cadre de consultations bilatérales, notamment avec les pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, ainsi que de visites dans la région visant à rencontrer les principaux interlocuteurs et d'autres activités jugées utiles à cet égard.
83. Pour contribuer davantage à la recherche d'une solution, la mission consultera les membres du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, dans leurs capitales respectives et à New York, ainsi que des organisations régionales.

84. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La confiance sera renforcée, ainsi que la participation des parties au processus politique ;
 - b) Le soutien de la communauté internationale au processus politique sera préservé.

Facteurs externes pour 2022

85. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les parties restent disposées à se rencontrer pour des négociations directes ;
 - b) La situation en matière de sécurité reste propice à la réalisation de l'objectif de l'Envoyé(e) personnel(le) dans la région.
86. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
87. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Afin d'accroître la participation des femmes, elle continuera de s'employer activement à inclure des femmes dans les réunions organisées dans le cadre du processus politique.
88. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission rencontrera régulièrement des représentants d'organisations régionales et d'autres parties prenantes pour procéder à des échanges de vues sur le processus politique dirigé par l'ONU.
89. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission continuera de recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental un appui pour ses visites au Sahara occidental et des informations sur l'évolution de la situation dans le territoire. Elle se coordonnera et coopérera en outre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne les visites dans les camps de réfugiés et les mesures de confiance, et entretiendra des contacts étroits avec le Haut-Commissariat à Genève sur des questions liées à la situation des droits de l'homme dans sa zone de responsabilité.

Activités d'évaluation

90. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Reprise du processus sur le Sahara occidental³

91. Depuis la démission de l'Envoyé personnel, Horst Köhler, le 22 mai 2019, le processus sur le Sahara occidental n'a pas encore repris. Le Secrétaire général est resté en contact avec les parties.

³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2).

Résultat escompté pour 2022

Reprise du processus sur le Sahara occidental

92. Dans le communiqué de presse qu'il a publié à l'issue de la deuxième table ronde, l'ancien Envoyé personnel a remercié les délégations d'avoir accepté de poursuivre le processus et de se réunir à nouveau dans ce format de la table ronde, et a noté que les délégations avaient reconnu qu'il fallait renforcer davantage la confiance. Il a ensuite informé le Conseil de sécurité de son intention d'engager un dialogue bilatéral avec tous les participants pour trouver la meilleure façon de faire des progrès de fond vers une solution. Il a annoncé son intention d'organiser une troisième table ronde, à condition que les progrès quant au fond soient bien réels et qu'un processus de négociation ait été mis en place pour que chacun puisse participer sans condition préalable.
93. La mission continuera de s'appuyer sur les travaux de l'ancien Envoyé personnel pour faire avancer le processus politique au moyen de consultations avec les parties et les pays voisins, de visites dans la région visant à rencontrer des interlocuteurs clés, notamment des représentant(e)s de la société civile et des organisations de femmes, et d'autres mesures jugées utiles à cet égard.
94. La mission continuera également de tenir des consultations avec les États Membres dans leurs capitales respectives et à New York, selon qu'il conviendra, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et en coopération avec les missions permanentes, tant au Siège que dans d'autres lieux. Elle continuera en outre d'assurer la liaison avec les entités compétentes des Nations Unies à Genève et ailleurs pour s'entretenir des différents aspects du conflit. Elle rencontrera également régulièrement des représentant(e)s des organisations régionales concernées pour procéder à des échanges de vues sur le processus politique dirigé par l'ONU.

Enseignements tirés et changements prévus

95. L'enseignement tiré est qu'il importe de maintenir la dynamique du processus politique. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la mission, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix continuera d'entretenir le dialogue avec les parties et les voisins pour pouvoir reprendre les discussions sur la question du Sahara occidental afin de dégager des éléments de convergence dès qu'un(e) nouvel(le) Envoyé(e) personnel(le) sera nommé(e), dans le but de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable sur cette question.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

96. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la poursuite des échanges entre les parties et leurs voisins et l'ONU (voir tableau 8).

Tableau 8
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Une table ronde	Une table ronde	Aucune réunion en face à face	Reprise du dialogue entre les parties et leurs voisins	Poursuite du dialogue entre les parties et leurs voisins

Produits

97. On trouvera dans le tableau 9 ci-dessous les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Séances du Conseil de sécurité	2	3	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : prestation de bons offices dans le cadre d'un dialogue de haut niveau entre les parties et avec les États voisins, et lors de négociations informelles entre les parties dans le cadre du processus politique concernant le Sahara occidental.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sous forme d'échanges bilatéraux sur le processus politique concernant le Sahara occidental.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits dans la région pour mieux comprendre la situation sur le terrain et pour améliorer la coordination avec les partenaires de l'ONU et les autres parties prenantes.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 10

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>		<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2022-2021 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) - (2)</i>
Militaires et personnel de police	—	—	—	—	—
Personnel civil	—	317,3	300,7	—	(16,6)
Dépenses opérationnelles	—	183,9	183,9	—	—
Total (déduction faite des contributions du personnel)	—	501,2	484,6	—	(16,6)

Tableau 11
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs		Volontaires des Nations Unies		
													Agents locaux	Nations Unies			
Effectif approuvé pour 2021	1 ^a	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	2	—	—	—	2	
Effectif proposé pour 2022	1 ^a	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	2	—	—	—	2	
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

^a Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a été engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

98. Le montant des ressources demandées pour les activités de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental pour 2022 s'élève à 484 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (300 700 dollars) correspondant à deux emplois de temporaire affectés au Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e) (dont le (la) titulaire est engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre) et 1 P-3), ainsi que les dépenses opérationnelles (183 900 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (22 700 dollars), voyages officiels (83 000 dollars), installations et infrastructures (41 000 dollars), transports terrestres (1 000 dollars), communications et informatique (8 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (27 600 dollars).
99. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.
100. La diminution des ressources proposées pour 2022 eu égard aux crédits ouverts pour 2021 s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'affectation aux coûts salariaux d'une part inférieure des dépenses communes de personnel (27,5 % contre 29,9 % en 2021), compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

101. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

4. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

(343 200 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

102. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a nommé son envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, qu'il a chargé de rendre compte au Conseil tous les six mois de l'application de ladite résolution, comme celui-ci l'avait demandé dans la déclaration de son président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). Dans l'exécution de ce mandat, la mission consulte ses interlocuteurs politiques au Liban, le Conseil et d'autres États Membres pour établir les rapports semestriels du Secrétaire général. Le mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 1559 (2004) et la déclaration du Président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). En outre, la mission s'emploie à renforcer l'action que les États Membres concernés mènent pour appliquer les autres dispositions de la résolution 1680 (2006) du Conseil.
103. Le 17 mai 2006, comme suite au troisième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2006/248), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées les dispositions de la résolution 1559 (2004). Dans cette nouvelle résolution, il a par ailleurs vivement encouragé le Gouvernement de la République arabe syrienne à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci était incertaine ou contestée.
104. Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf. Il a prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clés et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment celles relatives au désarmement, et pour délimiter les frontières internationales du Liban. Il a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution 1701 (2006).
105. En 2016, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été chargé par le Secrétaire général d'assumer la responsabilité de faire rapport sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Cet arrangement est encore valide à ce jour. Dans une déclaration à la presse publiée le 8 février 2019, les membres du Conseil ont réaffirmé leur ferme soutien à la stabilité, à la sécurité, à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban, conformément aux résolutions 1701 (2006), 1680 (2006), 1559 (2004) et 2433 (2018) ainsi qu'à d'autres résolutions du Conseil et à diverses déclarations de la présidence portant sur la situation au Liban.
106. En octobre 2019, des manifestations pacifiques de grande ampleur ont éclaté dans tout le pays, de vastes pans de la société libanaise réclamant un changement de gouvernement, des réformes justes, une bonne gouvernance, des mesures pour sévir contre la corruption, une meilleure gestion de l'économie, la fin du clientélisme et des élections législatives anticipées. Lors de manifestations ultérieures ayant eu lieu durant les deuxième et troisième trimestres de 2020, les participants ont notamment demandé l'application de la résolution 1559 (2004). La pandémie, l'explosion survenue

le 4 août dans le port de Beyrouth et la vacance gouvernementale ont aggravé les effets de la crise socioéconomique, mettant en péril la stabilité, de plus en plus fragile, du pays.

Programme de travail

Objectif

107. L'objectif auquel la mission contribue est d'assurer l'application intégrale de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions que celui-ci a adoptées ultérieurement sur la question.

Stratégie

108. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) étudiera les moyens de favoriser un consensus au sujet d'un dialogue national dirigé et contrôlé par les Libanais, qui devrait permettre de faire des progrès en ce qui concerne les armes qui sont en dehors de l'autorité de l'État. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue d'un dialogue national par les décideurs politiques libanais.
109. Le Bureau préparera deux rapports semestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux intéressant l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil. Différentes questions clés y seront abordées, telles que : la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban ; l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire libanais ; la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises. Faisant rapport sur ces questions, le Secrétaire général informera le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation politique et de la situation en matière de sécurité au cours de la période considérée, des violations de la souveraineté libanaise et de la présence d'armes aux mains des milices libanaises et non libanaises.
110. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : organisation de délibérations éclairées au Conseil de sécurité sur les possibilités qui s'offrent au Liban de progresser dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil qui n'ont toujours pas été appliquées.

Facteurs externes pour 2022

111. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Le Liban sort de l'impasse politique dans laquelle il se trouve actuellement, des mesures sont prises pour remédier à la détérioration des situations économique et financière, et les conditions de sécurité ne se dégradent pas ;
 - b) Les hostilités continuent dans la région mais ne portent pas davantage préjudice au Liban ;
 - c) Les parties concernées sont disposées à aborder la question de la dissolution et du désarmement des milices libanaises et non libanaises ;
 - d) La bonne volonté politique des États Membres a une influence positive sur les parties concernées ;
 - e) Il n'y a pas de tensions entre le Liban et les autres États de la région.
112. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les rapports du Secrétaire général rédigés par le Bureau tiennent compte des avis émis par l'Équipe chargée de la problématique femmes-hommes et

des questions de paix et de sécurité du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ainsi que par les autres entités du système des Nations Unies concernées, afin de veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte et que les éléments qui concernent la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur le sujet soient portés à l'attention du Conseil.

113. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) collabore étroitement avec le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le Liban, en particulier pour l'élaboration des rapports du Secrétaire général avant et pendant les visites au Liban du personnel du Bureau de l'Envoyé (e) spécial(e).
114. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

Activités d'évaluation

115. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Les délibérations du Conseil de sécurité éclairées grâce aux rapports analytiques du Secrétaire général⁴

116. Le Bureau s'est rendu une fois au Liban en 2020, visite qui a contribué à la préparation du rapport du Secrétaire général d'octobre 2020 concernant la mise en œuvre de la résolution [1559 \(2004\)](#). Un rapport additionnel a été élaboré en avril 2020.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

117. Le travail effectué a contribué à éclairer les délibérations du Conseil de sécurité sur les possibilités qui s'offraient au Liban de progresser dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil qui n'avaient toujours pas été appliquées, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir l'organisation de débats au Conseil sur les deux rapports semestriels, qui commenceraient à refléter les résultats des consultations systématiques menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État. En effet, les acteurs libanais se sont surtout concentrés sur la crise économique et financière, sur les conséquences de l'explosion survenue le 4 août 2020 à Beyrouth et sur la nécessité de former un gouvernement. De plus, en raison de la pandémie, un seul voyage a été effectué dans le pays au lieu de deux. En l'absence de gouvernement, il a été impossible de tenir un dialogue national, les acteurs concernés n'ayant donc pas pu faire part de leur position concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État (voir tableau 12).

⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)).

Tableau 12
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui ne reflètent pas les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

118. En 2020, la pandémie a obligé le Bureau à annuler un voyage au Liban, qui aurait dû avoir lieu en mars. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, en ce qu'il n'a pas été possible de tenir des consultations de l'ampleur voulue, s'agissant notamment des consultations systématiques prévues dans l'ensemble du spectre politique afin d'examiner la position des acteurs en ce qui concerne l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État.

Résultat escompté pour 2022

Les délibérations du Conseil de sécurité éclairées grâce aux rapports analytiques du Secrétaire général

119. Le Secrétaire général continuera de faire rapport au Conseil de sécurité deux fois par an sur les progrès, ou l'absence de progrès, concernant l'application de la résolution, en particulier concernant la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises.

Enseignements tirés et changements prévus

120. L'enseignement tiré est que, en coopérant plus étroitement et régulièrement avec d'autres entités du système des Nations Unies basées au siège, le Bureau pourrait obtenir de meilleurs résultats. Compte tenu de cet enseignement, ce dernier s'efforcera d'accroître ses échanges avec diverses entités du Siège et l'équipe de pays des Nations Unies au Liban, tout en préservant son réseau d'interlocuteurs dans le pays.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

121. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les rapports présentés au Conseil de sécurité reflétant les résultats des consultations systématiques menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État (voir tableau 13).

Tableau 13
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
—	—	—	—	Débats sur les deux rapports semestriels, qui reflètent les résultats des consultations systématiques menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État

Produits

122. On trouvera dans le tableau 14 ci-dessous les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de consultations)	—	2	—	2
2. Réunions (à huis clos) du Conseil de sécurité sur la résolution 1559 (2004)	—	2	—	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à comprendre la situation politique, économique et humanitaire au Liban et à mieux cerner l'environnement régional, ces facteurs pouvant influencer la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) ; consultations systématiques portant sur les positions des acteurs au sujet de l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020	2021	2022		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	292,2	272,5	248,5	–	(24,0)
Dépenses opérationnelles	51,9	85,1	94,7	–	9,6
Total (déduction faite des contributions du personnel)	344,1	357,6	343,2	–	(14,4)

Tableau 16

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)			Volontaires des Nations Unies		
													Administrateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2021	1 ^b	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3	
Effectif proposé pour 2022	1 ^b	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Autres classes, sauf indication contraire.^b Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a été engagé(e) au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

123. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité s'élève à 343 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à trois emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) (248 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (94 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (48 300 dollars), installations et infrastructures (34 500 dollars), transports terrestres (2 000 dollars), communications et informatique (8 100 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 800 dollars).
124. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.

125. La diminution des ressources proposées pour 2022 eu égard aux crédits ouverts pour 2021 s'explique en grande partie par l'affectation aux coûts salariaux d'une part inférieure des dépenses communes de personnel (26,9 % contre 45,7 % en 2021), compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; celle-ci est en partie compensée par des besoins plus élevés en matière de voyages, aux fins de la conduite de missions et de visites consultatives sur le terrain en vue de l'exécution du mandat de la mission.

Ressources extrabudgétaires

126. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau en 2021 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

5. Représentant(e) de l'ONU aux discussions internationales de Genève

(2 082 700 dollars)

Avant-propos

Pour l'année 2022, je m'engage à me consacrer entièrement – avec l'aide des deux organisations coprésidentes, à savoir l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – à la réalisation de notre objectif de revitalisation des discussions internationales de Genève, qui, je le crois, nous permettra d'obtenir des résultats concrets et durables sur des questions de fond. Dans ce contexte, il est essentiel que tous les participants s'engagent sans réserve à soutenir les efforts déployés et y contribuent de bonne foi. En plus de collaborer avec tous les participants aux discussions internationales de Genève, j'entends également, en ma qualité de Représentante de l'Organisation des Nations Unies, continuer de m'entretenir, dans le cadre de consultations bilatérales, avec chaque groupe participant et d'autres interlocuteurs pertinents.

En 2020, à l'instar d'autres missions politiques spéciales, mon Bureau a été considérablement touché par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il n'est ainsi parvenu, en collaboration avec les organisations coprésidentes, qu'à organiser un seul cycle des discussions internationales de Genève, les 10 et 11 décembre 2020, au lieu des quatre cycles prévus.

Les restrictions relatives aux voyages internationaux imposées en mars 2020 ont eu des retombées néfastes sur les visites que rendaient régulièrement les coprésidents aux participants aux discussions internationales de Genève dans leurs villes respectives afin de s'entretenir avec eux en personne. Néanmoins, plusieurs rencontres ont été organisées sur le terrain. Avec mes homologues de l'Union européenne et de l'OSCE, nous avons par ailleurs régulièrement tenu des réunions virtuelles avec chaque groupe de participants afin de maintenir la dynamique et d'échanger des informations et des points de vue, ainsi que de contribuer à répondre aux questions et aux besoins émergents. Les efforts visant à relancer le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, dont les activités avaient été interrompues, ont également été entravés par le manque de consensus et par la pandémie. Les déplacements par roulement des membres d'équipe en mission, pratique auparavant habituelle, sont suspendus depuis mars 2020.

Malgré l'éclatement d'affrontements dans le Haut-Karabakh et ses environs à l'automne 2020 et l'accroissement des tensions dans la région, les conditions globales de sécurité en Géorgie demeurent relativement calmes et stables, bien que fragiles. Les hostilités n'ont pas repris. Toutefois, cette paix et cette sécurité qui prédominent dans l'ensemble sont remises en cause par la multiplication des cas de « frontiérisation » le long des frontières administratives, aussi bien de l'Abkhazie que de l'Ossétie du Sud. Plusieurs cas de détention et d'emprisonnement pour « traversées illégales », problème auquel les coprésidents continuent d'accorder une attention soutenue, ont été signalés.

En dépit des difficultés susmentionnées, un renforcement de la coopération entre la Géorgie et les autorités en place en Abkhazie (Géorgie) en matière de lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 a été constaté, comme le montre tout particulièrement la réunion organisée le 26 février 2020 à Gali, avec l'aide de mon Bureau, entre des experts de la santé et de la sécurité de Tbilissi et de Sokhoumi. Grâce à cette rencontre, le 13 mars 2020, le Gouvernement géorgien a remis aux parties intéressées une première cargaison de fournitures médicales et sanitaires. Mon Bureau s'est chargé de coordonner cette livraison, avec le soutien logistique de la coordonnatrice résidente des Nations Unies et du HCR en Géorgie. D'autres chargements du même type et des services d'experts ont été fournis tout au long de l'année par le Gouvernement géorgien, avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale.

Afin de contribuer aux efforts visant à mettre en œuvre une stratégie concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des discussions internationales de Genève, nous avons organisé, mes homologues coprésidents et moi, avec le soutien du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, la première session stratégique de haut niveau du Bureau en novembre 2020. En raison des restrictions mises en place pour faire face à la COVID-19, seule une réunion avec des représentantes d'organisations de femmes en Géorgie a été organisée en 2020. J'entends continuer de promouvoir l'égalité des sexes et le rôle des femmes dans le processus de paix et la consolidation de la paix.

La Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève
(Signé) Ayşe Cihan Sultanoğlu

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandat et considérations générales

127. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a pour mandat d'appuyer les discussions et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention placé sous les auspices de l'ONU à Gali (Géorgie), en facilitant la participation de l'ONU à ces deux instances et en assurant la coordination et la coopération avec les acteurs concernés. Il est également chargé de préparer, de convoquer et de faciliter, en consultation avec les autres coprésidents, les sessions des discussions internationales de Genève ainsi que les réunions périodiques du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.
128. L'ONU a continué d'apporter un appui aux discussions internationales de Genève sur les questions touchant la sécurité et la stabilité et le retour des déplacés et des réfugiés ; ces discussions avaient débuté à Genève le 15 octobre 2008, conformément à l'accord en six points du 12 août 2008 et aux mesures d'application du 8 septembre 2008, dans le cadre d'une médiation de la présidence française de l'Union européenne, à la suite des hostilités survenues en août 2008 (voir [S/2009/254](#)). Dans sa résolution [1866 \(2009\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'ouverture des pourparlers et a prié le Secrétaire général de continuer à appuyer pleinement ce processus par l'entremise de son Représentant spécial. Le 29 septembre 2009, le Secrétaire général a adressé une lettre à ce sujet au Ministre géorgien des affaires étrangères, qui y a répondu le 28 octobre 2009.
129. À la suite de l'approbation à Genève, le 18 février 2009, des propositions concernant des mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité, le 28 septembre 2009, une lettre par laquelle il a informé les membres du Conseil des progrès accomplis dans les discussions internationales de Genève et de la tenue, à Gali, d'une réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention sous les auspices de l'ONU (*ibid.*, par. 5 et 6). Il a également indiqué qu'à la suite de consultations avec les acteurs concernés, l'ONU avait décidé de continuer à participer aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme et avait désigné à cette fin un petit nombre de fonctionnaires chargés de lui faciliter la tâche et de coopérer et d'assurer la coordination avec les acteurs compétents.
130. Dans une lettre datée du 28 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a noté que, compte tenu de l'importance des discussions internationales de Genève et du Mécanisme pour ce qui était de stabiliser la situation et d'instaurer un climat de confiance, et de la vaste mobilisation, notamment des principales parties prenantes, en faveur du maintien d'une présence effective de l'ONU au-delà du 31 décembre 2009, l'Organisation continuerait d'appuyer les discussions internationales de Genève et les travaux du Mécanisme. Dans une lettre datée du 25 février 2010 et adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2010/103](#)), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer un représentant chargé d'organiser l'appui de l'ONU aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme. Dans une lettre datée du 2 mai 2011 ([S/2011/279](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention et des informations contenues dans sa lettre du 25 février 2010. Dans une lettre datée du 2 juillet 2018 et adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2018/665](#)), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer Ayşe Cihan Sultanoğlu au poste de représentante. Dans une lettre datée du 5 juillet 2018 ([S/2018/666](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris bonne note de l'intention dont il avait fait part dans sa lettre du 2 juillet 2018.

Programme de travail

Objectif

131. L'objectif auquel le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève contribue est de faire avancer l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des discussions, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la question des déplacés et des réfugiés, dans le cadre des discussions et des travaux du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

Stratégie

132. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau, travaillant en étroite partenariat avec les équipes des autres coprésidents, continuera d'intensifier les efforts visant à donner un nouveau souffle aux discussions et à permettre la reprise des réunions régulières du Mécanisme, ces deux instances étant conçues comme des plateformes axées sur les résultats et chargées de promouvoir le dialogue et la prévention des conflits, ce qui devrait faciliter la réalisation de l'objectif ultime, à savoir la transformation des discussions, qui sont actuellement un mécanisme de gestion du conflit, en un mécanisme de transformation et de règlement du conflit. L'accent sera mis sur la prise en compte des questions centrales, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales relatives à la sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés.
133. Le Bureau de la Représentante prévoit d'aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en encourageant les échanges entretenus pour faciliter l'action humanitaire, au profit des participants, dans le contexte des discussions internationales de Genève et du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali. Le principal obstacle auquel il s'est heurté en 2020 a été l'impossibilité de relancer l'organisation de réunions régulières dans le cadre des discussions en raison de la pandémie. Ainsi, cette année-là, seul un cycle des discussions a pu avoir lieu, en décembre. La reprise des activités du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali a également continué de poser problème. Les coprésidents ont présenté une nouvelle initiative visant à mettre en place un environnement sûr et sécurisé le long des frontières administratives, l'objectif étant d'améliorer la sécurité humaine et de veiller à ce que la population locale soit en mesure de se déplacer dans de bonnes conditions de sécurité et sans entrave. Tous les participants aux discussions s'attellent à trouver des moyens d'avancer sur ces questions.
134. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Contribution à la réalisation de l'objectif ultime, à savoir la transformation des discussions, qui sont actuellement un mécanisme de gestion du conflit, en un mécanisme de transformation et de règlement du conflit ;
 - b) Prise en compte des questions centrales, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales relatives à la sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés.
135. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de faciliter les discussions entre les participants et les organismes et programmes des Nations Unies, de même que la livraison de fournitures et de matériel sanitaires et médicaux à l'Abkhazie. En ce qui concerne la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie), le Bureau continuera de dialoguer activement avec les autorités en ayant la charge au sujet de l'accès à l'aide humanitaire internationale, comme dans le cas de Sokhumi.

Facteurs externes pour 2022

136. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Toutes les parties prenantes continuent d'appuyer les discussions internationales de Genève et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, ainsi que la poursuite de la participation de l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) Toutes les parties prenantes et tous les participants aux discussions internationales de Genève continuent d'appuyer les efforts qui visent à revitaliser les discussions et à les rendre plus efficaces ;
 - c) Les trois organisations qui coprésident les discussions continuent de collaborer étroitement pour parvenir aux objectifs fixés.
137. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
138. Le Bureau de la Représentante prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, il continue de plaider en faveur de l'égalité des genres, de la participation des femmes au processus de paix et du fait que celles-ci soient directement associées aux programmes de développement. Œuvrant de concert avec les autres coprésidents et les personnes référentes qu'ils ont nommées concernant les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau continuera de promouvoir le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix et travaillera à cette fin en étroite collaboration avec les sièges des organisations coprésidentes, dans le cadre, notamment, de la stratégie et du plan d'action conjoints adoptés en 2019.
139. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau de la Représentante sera guidé par les mesures pertinentes adoptées par l'Office des Nations Unies à Genève, qui lui fournit les installations dans lesquelles il opère.
140. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau adopte une démarche axée sur le volontarisme et l'anticipation pour assurer une coordination étroite et régulière et le partage d'informations avec les autres coprésidents – l'Union européenne et l'OSCE – et leurs équipes. En outre, il restera en contact étroit avec la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie et l'OSCE, qui président conjointement le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention d'Ergneti. Il continuera par ailleurs de s'efforcer de nouer des contacts avec des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et des groupes de réflexion spécialistes du règlement des conflits, de la médiation et de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.
141. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coopérer étroitement avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies, comme le Bureau de la Coordinatrice résidente des Nations Unies en Géorgie, le HCR, le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le HCDH, ainsi qu'avec d'autres acteurs afin de coordonner et de renforcer le rôle et la contribution de l'ONU, dans le cadre des discussions internationales de Genève et du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

Activités d'évaluation

142. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre. Des activités d'auto-évaluation portant sur les approches stratégiques et opérationnelles du Bureau sont prévues en 2022.

Exécution du programme en 2020

Revitaliser les discussions internationales de Genève pour obtenir des résultats concrets⁵

143. Le Bureau a continué d'œuvrer activement à la revitalisation des discussions internationales de Genève. Bien que, en 2020, la pandémie de COVID-19 ait entravé l'organisation des cycles des discussions qu'il était prévu de tenir en personne, le Bureau s'est beaucoup entretenu avec les autres coprésidents et tous les participants de manière virtuelle. Ainsi, il a sensiblement augmenté le nombre de rencontres virtuelles organisées couramment avec tous les participants, tant au niveau des décideurs qu'au niveau opérationnel, l'objectif étant de préserver les canaux de discussion et, partant, de continuer d'encourager des échanges axés sur les résultats qui soient réguliers et continus. Il a par ailleurs continué de se pencher sur l'adoption d'une approche stratégique en lien avec les sessions d'information, qui permettrait le partage des pratiques internationales et des enseignements tirés et viserait à faire avancer davantage le règlement des questions centrales. Malheureusement, aucune session d'information n'a été organisée en 2020 en raison de la pandémie.
144. En ce qui concerne le non-recours à la force, le Bureau a continué de collaborer étroitement avec les deux organisations coprésidentes et divers participants pour trouver une solution permettant d'apaiser et, à terme, d'éliminer les tensions, en créant dans la région un environnement sûr et sécurisé qui pourrait servir d'exemple à suivre aux fins du règlement d'éventuels problèmes similaires à l'avenir.
145. S'agissant des personnes déplacées et des réfugiés, la Représentante de l'ONU, les autres coprésidents et les comodérateurs du groupe de travail II (questions humanitaires) ont activement plaidé en faveur d'un consensus et exhorté tous les participants à faire la part belle à cette question se trouvant au cœur du mandat des discussions internationales de Genève.
146. En outre, la Représentante de l'ONU et son équipe ont poursuivi leurs efforts intensifs visant à relancer sans plus tarder les travaux du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali. Cependant, sous l'effet de la COVID-19 et en l'absence de consensus, les réunions n'ont pas repris. Il demeure essentiel de rétablir le Mécanisme dans son intégralité et de veiller au bon déroulement, de façon régulière, de ses travaux, dans le respect des principes fondateurs et des règles de base établis.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

147. Le travail effectué a aidé à maintenir le dialogue avec les participants aux discussions internationales de Genève, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir la réalisation d'avancées plus notables sur les questions de fond traitées dans le cadre des discussions internationales de Genève, telles que la conclusion d'un accord sur le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité, l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées et la facilitation de la liberté de circulation de part et d'autre des lignes de division. En raison de la pandémie de COVID-19 et de la persistance de divergences importantes entre les participants sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions, telles que celles du non-recours à la force/des mesures internationales de sécurité et du retour des personnes déplacées et des réfugiés, aucun progrès substantiel n'a été réalisé. La pandémie a aussi considérablement

⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.3)/Add.2).

affecté la liberté de mouvement de la population locale en raison de la fermeture, depuis février 2020, de points de passage situés le long de la frontière administrative de l'Abkhazie. Toutefois, les autorités en charge de l'Abkhazie ont ouvert des couloirs humanitaires à six reprises entre février et décembre 2020. Malheureusement, malgré les efforts déployés par les coprésidents, les autorités responsables de l'Ossétie du Sud ont refusé de suivre l'exemple de l'Abkhazie et maintiennent fermés, depuis septembre 2019, les points de passage se trouvant sur leur territoire, y compris pour les cas médicaux. En dépit des difficultés rencontrées, les coprésidents sont parvenus à organiser un cycle des discussions et à fournir aux participants une plateforme leur permettant de continuer à dialoguer dans le cadre des discussions (voir tableau 17).

Tableau 17
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Maintien de la mobilisation des participants et progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I et II des discussions internationales de Genève	Échanges davantage axés sur les résultats en ce qui concerne les questions de fond examinées dans le cadre des discussions de Genève, par exemple le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés, y compris grâce au concours d'experts intervenant lors de séances d'information spéciales	Aucun progrès réalisé sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions. Tenue d'un cycle des discussions internationales de Genève

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

148. En raison des restrictions imposées en lien avec la pandémie de COVID-19 pendant l'année 2020, la Représentante de l'ONU, en coopération avec les deux autres coprésidents et en consultation avec les participants, a dû reporter le cinquante et unième cycle des discussions internationales de Genève à trois reprises entre les mois de mars et de novembre. En conséquence, le premier et unique cycle des discussions de 2020 a eu lieu les 10 et 11 décembre. Les réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali n'ont pas non plus été organisées cette année-là. En outre, le report des cycles officiels des discussions a également forcé le Bureau à limiter les consultations préalables organisées durant l'année à trois réunions sur le terrain à Tbilissi, deux à Moscou, deux à Sokhumi et une à Tskhinvali.
149. Dans le même temps, pour aider les participants à faire face à divers problèmes, liés notamment à la pandémie, le Bureau, tout comme les équipes des deux autres coprésidents, a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du programme. Il a ainsi tenu des réunions bilatérales virtuelles régulières avec tous les participants et abordé des questions particulièrement pertinentes, ayant trait par exemple à la lutte contre la COVID-19, aux conditions de sécurité et à la situation humanitaire sur le terrain. Des réunions virtuelles ont également été régulièrement organisées avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie.

Résultat escompté pour 2022

Revitaliser les discussions internationales de Genève pour obtenir des résultats concrets

150. En 2020, bien que tous les participants se soient fermement engagés à œuvrer à préserver les discussions internationales de Genève et à leur donner un nouveau souffle et compte tenu des restrictions imposées pour lutter contre la COVID-19, il n'y a eu aucun progrès concret en ce qui

concerne les principales questions inscrites à l'ordre du jour, ni aucune avancée susceptible de faire évoluer la dynamique pour passer d'une logique de gestion du conflit à une logique, à terme, de règlement du conflit. En 2022, le Bureau de la Représentante et les organisations ayant qualité de coprésidentes (l'Union européenne et l'OSCE) continueront de dialoguer avec les participants pour aider à revitaliser les discussions internationales de Genève et à obtenir des résultats concrets.

151. À ce jour, les coprésidents des discussions internationales de Genève ont organisé 51 cycles de discussions. Au cours des 12 dernières années, les conditions de sécurité sur le terrain sont restées relativement calmes et stables, bien que fragiles, et il n'y a pas eu de reprise des hostilités, ce qui souligne encore que les discussions contribuent, dans l'ensemble, à la paix et à la sécurité dans la région. Toutefois, cette paix et cette sécurité qui, de manière générale, prédominent sont remises en cause par la multiplication des cas de « frontiérisation » le long des frontières administratives, aussi bien de l'Abkhazie que de l'Ossétie du Sud. En 2020, le Bureau a continué d'œuvrer à désamorcer les tensions le long de la frontière administrative de l'Abkhazie, dues principalement à des détentions pour « traversées illégales », et à faciliter la libération des Géorgiens détenus et emprisonnés, selon le cas. Il a par ailleurs continué d'échanger de façon intensive avec les autorités contrôlant l'Abkhazie aux fins de la levée des restrictions de passage imposées en février 2020. Il a en outre étroitement collaboré avec les participants concernés et l'équipe de pays des Nations Unies en Géorgie pour faciliter la livraison de fournitures et de matériel sanitaires et médicaux en Abkhazie.
152. En 2022, le Bureau de la Représentante et ses partenaires continueront d'échanger de façon intensive avec les participants concernés pour les encourager à contribuer de manière constructive aux discussions et à aborder ensemble toute préoccupation en matière de sécurité dans le cadre des mécanismes de prévention des incidents et d'intervention. Les coprésidents continueront de travailler avec les participants pour trouver une solution permettant d'apaiser et, à terme, d'éliminer les tensions, en créant dans la région un environnement sûr et sécurisé qui pourrait servir d'exemple à suivre aux fins du règlement d'éventuels problèmes similaires à l'avenir.
153. En 2022, le Bureau continuera de faire tout son possible pour collaborer avec les participants afin de permettre la reprise des réunions du Mécanisme dans les meilleurs délais. Il facilitera les échanges directs entre les participants concernés en vue d'éviter l'interruption des réunions et la fermeture des points de passage.
154. En 2022, comme par le passé, le Bureau organisera et facilitera, avec l'aide des participants et en coopération avec l'Union européenne et l'OSCE, quatre cycles des discussions internationales de Genève ainsi que des sessions d'information sur les questions de sécurité et les questions humanitaires.
155. En coordination avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions pertinentes ultérieures du Conseil de sécurité et en accord avec la politique du Département sur les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau de la Représentante continuera de chercher à donner un nouveau souffle aux discussions en cours en y sensibilisant les participants à la problématique femmes-hommes et aux questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. En novembre 2020, avec la participation des deux autres coprésidents et des départements des organisations coprésidentes concernés et le soutien du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau a organisé à distance une session stratégique de haut niveau pour discuter des étapes à venir dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action conjoints adoptés par les coprésidents au sujet des femmes et de la paix et de la sécurité, sur fond des discussions internationales de Genève et au-delà. En 2022, le Bureau continuera de s'atteler à mettre en œuvre la stratégie, selon les priorités convenues. Avec le soutien du Département et des organisations coprésidentes, il entreprendra en outre d'analyser l'évolution du conflit en 2021 sous la perspective du genre, analyse dont les résultats seront utilisés en 2022 dans le cadre des discussions.

156. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de faciliter le maintien de l'acheminement en Abkhazie des fournitures et du matériel sanitaires et médicaux dont le besoin est le plus grand pour limiter et atténuer les conséquences de la pandémie.

Enseignements tirés et changements prévus

157. L'enseignement tiré est qu'il est nécessaire pour le Bureau de s'habituer à échanger avec les participants aux discussions internationales de Genève selon de nouvelles modalités (réunions virtuelles). Bien que le personnel du Bureau ait réussi, grâce à diverses solutions, à accomplir efficacement sa tâche malgré la pandémie, la collaboration avec les acteurs locaux a parfois souffert du manque de réunions en face à face. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau continuera de recourir à de nouvelles méthodes de rencontre virtuelle, tout en cherchant à accroître les contacts bilatéraux entretenus avec les participants aux discussions, en particulier ceux que le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali intéresse.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

158. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les progrès accomplis en vue de la conclusion d'un accord sur les questions de fond et la facilitation d'une plus grande liberté de circulation de part et d'autre des lignes de division (voir tableau 18).

Tableau 18
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Maintien de la mobilisation des participants et progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I et II des discussions internationales de Genève	Échanges davantage axés sur les résultats en ce qui concerne les questions de fond examinées dans le cadre des discussions de Genève, par exemple le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés, y compris grâce au concours d'experts intervenant lors de séances d'information spéciales	Aucun progrès réalisé sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions. Tenue d'un cycle des discussions internationales de Genève	Réalisation, par les parties prenantes, de progrès plus importants sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et au programme de travail du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité sur le terrain	Réalisation, par les parties prenantes, de progrès plus importants sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et au programme de travail du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité sur le terrain

Produits

159. On trouvera dans le tableau 19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	1	16	16
1. Cycles des discussions internationales de Genève	4	1	4	4
2. Réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali	12	—	12	12
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	—	2	2
3. Documents thématiques non officiels préparés par les coprésidents sur le non-recours à la force, la liberté de circulation, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres questions liées à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève	2	—	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur des questions thématiques inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et concernant la paix et la sécurité et les questions humanitaires ; fourniture de conseils aux participants aux discussions internationales de Genève dans le cadre de sessions d'information portant sur des questions thématiques spécifiques inscrites à l'ordre du jour ; action en faveur de telle ou telle cause dans le cadre de sessions d'information portant sur des domaines intéressant les participants et liés à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqué de presse des coprésidents après chaque cycle des discussions internationales de Genève ; communiqués de presse et conclusions succinctes de la présidence après chaque réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 20

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020	2021	2022		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	—	—	—	—	—
Personnel civil	1 467,0	1 418,9	1 583,2	—	164,3
Dépenses opérationnelles	171,8	437,3	499,5	—	62,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 638,8	1 856,2	2 082,7	—	226,5

Tableau 21

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2021	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	1	7	–	–	–	7
Effectif proposé pour 2022	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	1	7	–	–	–	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

160. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève pour 2022 s'élève à 2 082 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à six emplois de temporaire (1 emploi de sous-secrétaire général(e), 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) basés à Genève et à un emploi de temporaire (P-3) basé à Zougidi (Géorgie) qu'il est proposé de maintenir (1 583 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (499 500 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (8 900 dollars), voyages officiels (246 700 dollars), installations et infrastructures (127 700 dollars), transports terrestres (23 400 dollars), communications et informatique (47 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (45 000 dollars).
161. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève et quant à leur classe. Les ressources demandées sont fondées sur l'hypothèse que tous les emplois seront pourvus, compte tenu des taux de vacance moyens constatés en 2020.

162. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 eu égard aux crédits ouverts pour 2021 est principalement imputable à : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'hypothèse que tous les emplois seront pourvus (contre l'application, en 2021, d'un taux de vacances de 5 %), compte tenu des taux de vacance moyens constatés en 2020 ; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre de la location des locaux et des services d'entretien, qui s'explique par la hausse estimée des tarifs proposés par les prestataires externes en raison de la rénovation du Palais des Nations à l'Office des Nations Unies à Genève ; c) l'augmentation des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique, qui s'explique par la nécessité de remplacer sept ordinateurs portables obsolètes ainsi que par une hausse des besoins relatifs aux services de télécommunications et de réseau en lien avec les lignes téléphoniques fixes et les services de téléphonie mobile ; d) l'augmentation des dépenses prévues au titre des services de traduction et d'interprétation et des services de restauration fournis par des prestataires externes (fournitures, services et matériel divers), en raison de la rénovation du Palais des Nations.

Ressources extrabudgétaires

163. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau en 2021 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

(16 423 300 dollars)

Avant-propos

Alors que les Syriens abordent l'année 2021, ils auront connu une décennie de conflit marqué par la mort, la destruction, la détention, la torture, la terreur, les humiliations, la division et le dénuement à grande échelle – autant de phénomènes qui les touchent de manière indiscriminée et auxquels s'ajoutent désormais la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'effondrement économique provoqué par les économies de guerre, la corruption, les irrégularités de gestion et d'autres facteurs externes. Aujourd'hui, des millions de personnes à l'intérieur du pays et des millions de réfugiés à l'extérieur sont aux prises avec de profonds traumatismes, une pauvreté extrême, une insécurité personnelle et un manque d'espoir pour l'avenir.

Face à cette dure réalité, il est plus urgent que jamais de tracer la voie vers un processus politique crédible et inclusif pour assurer la pleine application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Tout au long de l'année écoulée, j'ai plaidé pour un acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire, demandé instamment que des progrès véritables soient réalisés en ce qui concerne les détenus, les personnes enlevées et les personnes portées disparues et examiné la possibilité d'une action internationale plus constructive en faveur de la République arabe syrienne. Dans le cadre de ces efforts, le dialogue avec la société civile syrienne revêt pour moi une importance particulière et je suis profondément reconnaissant aux Syriennes et aux Syriens de tous horizons, notamment au Comité consultatif des femmes syriennes et aux participants au Bureau d'aide à la société civile, qui ont fait part de leurs conseils et de leurs vues.

La pandémie de COVID-19 a empêché la Commission constitutionnelle de se réunir à Genève pendant plusieurs mois. Néanmoins, malgré les restrictions imposées par la pandémie, nous avons pu organiser plusieurs sessions au cours du second semestre de 2020 en respectant des protocoles stricts visant à assurer la sécurité de notre personnel et de nos représentants. Les difficultés opérationnelles ayant été réglées avec succès, la Commission devra travailler rapidement pour produire des résultats et continuer de faire des progrès, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Mon plan d'action futur en tant qu'Envoyé spécial sera guidé par la conviction que le processus politique prévu par la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité reste le seul moyen viable et internationalement reconnu de mettre fin au conflit et de permettre au peuple syrien de décider, en toute indépendance et selon des voies démocratiques, de son avenir. Pour y parvenir, nous ne nous concentrerons pas uniquement sur le processus constitutionnel mais également sur la mise en place d'une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire, ainsi que sur la tenue d'élections libres et régulières, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU. Je suis convaincu que nous arriverons à avancer ensemble sur ces priorités et je compte sur le soutien continu des États Membres alors que nous nous efforçons de forger, enfin, une solution politique durable qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
(Signé) Geir O. Pedersen

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

164. Le 16 février 2012, dans sa résolution [66/253 A](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes visant à promouvoir le règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial.
165. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie est chargé de faciliter la recherche d'une solution politique au conflit qui soit inclusive, globale et crédible, dirigée et contrôlée par les Syriens et qui associe toutes les parties, de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2118 \(2013\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2336 \(2016\)](#), et de la résolution [66/253 A](#) de l'Assemblée générale.
166. Le conflit qui fait rage depuis maintenant onze ans en République arabe syrienne est source de grandes souffrances humanitaires et a fait un nombre record de réfugiés et de déplacés et entraîné des destructions considérables dans le pays. Exacerbé par la présence persistante de cinq armées étrangères sur le territoire syrien, il continue de poser des risques importants pour la sécurité régionale et internationale. C'est pourquoi il est impératif de continuer à œuvrer en faveur d'une solution politique inclusive, crédible et globale au conflit et d'appliquer pleinement la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Programme de travail

Objectif

167. L'objectif auquel le Bureau contribue est de promouvoir l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment de la résolution [66/253](#) de l'Assemblée et des résolutions [2118 \(2013\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2336 \(2016\)](#) du Conseil, en faveur d'une solution politique au conflit syrien qui soit inclusive, crédible, globale et dirigée et contrôlée par les Syriens et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination et avec la participation pleine et entière des femmes.

Stratégie

168. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera à collaborer avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales, à approfondir le dialogue avec le Gouvernement syrien et l'opposition, à intensifier ses efforts sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues et à s'efforcer d'instaurer les conditions d'un environnement sûr, calme et neutre propice à un règlement politique inclusif, global et crédible du conflit syrien, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.
169. À cette fin, le Bureau s'emploiera à améliorer la coopération internationale pour aider les parties internationales à approfondir leur propre dialogue dans de nouveaux formats en vue d'atteindre l'objectif commun d'un règlement politique durable du conflit syrien qui puisse jouir d'une légitimité internationale et englober tous les éléments de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Il continuera de convoquer la Commission constitutionnelle et de faciliter ses travaux afin

de donner un élan positif au processus politique, notamment en s'efforçant de créer des conditions propices à la tenue d'élections inclusives, libres et régulières, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU.

170. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) la tenue de réunions de fond régulières et s'inscrivant dans la durée entre les parties concernées sur tous les points soulevés dans la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ;
 - b) un renforcement de la confiance entre les parties ;
 - c) un consensus international renforcé permettant de faire avancer le processus politique concernant l'ensemble des éléments de la résolution [2254 \(2015\)](#), notamment la mise en place d'une gouvernance crédible, inclusive et non-sectaire et l'établissement d'un calendrier et de procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution, ainsi que la tenue d'élections libres et régulières, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU, avec tous les Syriens, y compris les membres de la diaspora pouvant y participer.

Facteurs externes pour 2022

171. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales coopéreront avec l'Envoyé spécial ;
 - b) il demeurera difficile de dégager et de maintenir un consensus international concernant la République arabe syrienne ;
 - c) la situation en matière de sécurité restera instable en 2022, ce qui constituera une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales ;
 - d) le conflit continuera d'avoir de graves conséquences pour les civils, en particulier pour les femmes et les enfants, et il risque d'y avoir de nombreuses victimes civiles et de nombreuses violations des droits humains. L'impunité dont jouissent les auteurs de violations graves des droits humains sera un obstacle à une véritable réconciliation entre les parties.
172. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
173. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continuera de veiller à la participation pleine et entière des femmes à toutes les étapes du processus politique, conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Il continuera de consulter régulièrement le Comité consultatif des femmes syriennes et diverses représentantes de groupes de femmes de la société civile et de recueillir leurs vues au sujet d'une solution politique durable et inclusive.
174. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la mission examinera et étudiera spécifiquement la stratégie de l'Organisation en matière de handicap en vue de faire progresser l'inclusion des personnes handicapées et mettra en œuvre des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles tout en faisant de l'inclusion des personnes handicapées une réalité.
175. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, compte tenu de son mandat, le Bureau continuera de travailler en partenariat avec la communauté internationale et les organisations non gouvernementales internationales afin de faciliter et de soutenir les travaux du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes. Il continuera également de dialoguer

avec les organisations internationales spécialisées (comme le Comité international de la Croix-Rouge) dans le cadre de ses travaux sur les détenus, les personnes enlevées et les personnes portées disparues.

176. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la coopération se poursuivra avec les coordonnateurs résidents et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant en République arabe syrienne et dans la région, notamment par l'intermédiaire du Bureau présent à Damas. En outre, les entités des Nations Unies travaillant en République arabe syrienne sont représentées dans l'Équipe spéciale interorganisations, qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique et humanitaire et dans le domaine des droits humains.

Activités d'évaluation

177. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route, à l'appui du processus politique en République arabe syrienne⁶

178. L'Envoyé spécial du Secrétaire général a exercé les bons offices du Secrétaire général afin de favoriser l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Il a donné la priorité à la participation du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'opposition aux négociations de fond. Il a également mené de larges consultations avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales pour mettre fin à la violence et créer des conditions propices à une solution politique inclusive, crédible et globale, et a convoqué régulièrement le Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie.
179. L'Envoyé spécial a également déployé de grands efforts pour convoquer régulièrement la Commission constitutionnelle placée sous les auspices de l'ONU, malgré les incertitudes et les restrictions prolongées imposées aux déplacements internationaux en raison de la pandémie de COVID-19 et des risques sanitaires associés, qui ont empêché les membres de la Commission et le personnel des Nations Unies de se réunir physiquement. Il a en outre plaidé en faveur de progrès en matière d'acheminement complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et a convoqué régulièrement le Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie. Il a mis l'accent sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues et exhorté les parties concernées à prendre des mesures présentant une réelle utilité à plus grande échelle.
180. L'Envoyé spécial a poursuivi le dialogue avec les représentantes des femmes syriennes. En 2020, le Bureau a tenu des réunions périodiques avec le Comité consultatif des femmes syriennes et d'autres groupes de la société civile pour faire en sorte que le processus politique soit inclusif et prenne en compte les questions de genre.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

181. Le travail susmentionné a contribué à faire progresser l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir : a) progresser sur la voie de la mise en place, dans un climat exempt de violence, calme et neutre, d'un processus politique associant toutes les parties ; b) contribuer à faire cesser la violence et à améliorer l'accès à l'aide humanitaire ;

⁶ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2).

c) améliorer la situation des droits humains ; d) mobiliser les membres de la société civile syrienne en faveur du processus politique en général, notamment des représentantes des femmes, dans le cadre du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes (voir tableau 22).

Tableau 22
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Un consensus international se dégage concernant le fait qu'une nouvelle constitution, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, pourrait ouvrir la porte à un processus politique plus large	La composition de la Commission constitutionnelle et son mandat et ses principales règles de fonctionnement sont négociés et approuvés, et la Commission commence ses travaux à Genève	La Commission constitutionnelle organise des réunions à Genève et des discussions internationales sur d'autres éléments du processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015) , afin d'améliorer les conditions sur le terrain, de renforcer la confiance et d'ouvrir la voie à des négociations crédibles

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

182. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. En particulier, les échanges menés par l'Envoyé spécial avec les principales parties prenantes ont eu lieu selon des modalités virtuelles et non pas en présentiel. Le Bureau a également dû annuler des sessions de la Commission constitutionnelle au cours du premier semestre de 2020 et a par la suite mis en place des mesures strictes de distanciation physique ainsi que des protocoles de sécurité et d'hygiène afin de garantir la sécurité du personnel et des représentants lors des sessions tenues en présentiel à Genève. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020.
183. Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, la mission a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du programme, à savoir l'utilisation de nouvelles solutions informatiques permettant de tenir régulièrement des consultations de fond avec les membres du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes et d'organiser des réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu et du Groupe de travail sur l'accès humanitaire.

Résultat escompté pour 2022

Mettre en place et faire avancer un processus politique crédible, inclusif et global permettant de faire progresser tous les éléments de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité

184. Le Bureau a suivi plusieurs voies pour faire des progrès en vue d'instaurer un processus politique associant toutes les parties, qui soit crédible et global et qui permette d'assurer une transition politique destinée à répondre concrètement aux aspirations et préoccupations légitimes du peuple syrien concernant la dignité, la liberté et la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination.

Enseignements tirés et changements prévus

185. L'un des enseignements tirés était le suivant : il faut ajuster les mécanismes et processus internes à la lumière des progrès et des nouvelles responsabilités se rapportant à la Commission constitutionnelle. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau renforcera ses mécanismes internes afin d'aider comme il convient la Commission à préparer et à tenir ses réunions et à y donner suite.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

186. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront :
- a) la tenue de réunions de fond régulières et s'inscrivant dans la durée entre les parties concernées, qui permettront d'obtenir des résultats concrets, notamment dans le cadre de la Commission constitutionnelle ; b) la réalisation de véritables progrès aux fins de l'arrêt des violences ; c) les progrès réalisés en ce qui concerne la libération des détenus et des personnes enlevées et la communication d'informations sur le sort des personnes portées disparues ; d) la poursuite des activités de plaidoyer auprès des principales parties prenantes de sorte à améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui sont le plus dans le besoin ; e) les progrès accomplis sur la voie de l'amélioration de la situation des droits humains dans tout le pays ; f) la forte mobilisation des membres de la société civile syrienne en faveur du processus politique en général, notamment des représentantes des femmes, dans le cadre du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes (voir tableau 23).

Tableau 23

Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Un consensus international se dégage concernant le fait que l'établissement d'un calendrier et de procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution, conformément à la résolution 2254 (2015) , pourrait ouvrir la porte à un processus politique plus large	La Commission constitutionnelle commence ses travaux à Genève, sous les auspices de l'ONU, et des discussions sont organisées sur d'autres éléments du processus politique	Les travaux de la Commission constitutionnelle se poursuivent et, parallèlement, des progrès sont faits en ce qui concerne le processus politique en général, conformément à la résolution 2254 (2015)	La Commission constitutionnelle progresse dans ses discussions, sur la base de son mandat, ses membres s'entendent notamment sur certaines dispositions et principes, ce qui contribuerait également à faire avancer le processus politique en général, conformément à la résolution 2254 (2015)	La Commission constitutionnelle obtient des résultats concrets et facilite la tenue de négociations de fond soutenues entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition pour promouvoir l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité

Produits

187. On trouvera dans le tableau 24 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 24

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	148	48	160	160
1. Séances du Conseil de sécurité	12	13	12	12
2. Réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie	26	3	12	12
3. Réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie	26	16	24	24
4. Réunions de l'organe élargi de la Commission constitutionnelle	9 ^a	—	12	12
5. Réunions de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle	75 ^a	16	100	100
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	13	8	8
6. Ateliers pour toutes les parties prenantes syriennes sur des sujets liés aux pourparlers de paix, tels que la gouvernance, la constitution, les élections, la gouvernance en matière de sécurité et la lutte contre le terrorisme et les mesures de confiance	8	13	8	8
C. Activités de fond				
Bons offices : exercice de bons offices visant à faciliter une solution politique inclusive du conflit, dirigée et contrôlée par les Syriens de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités de consultation et de conseil et action en faveur du processus politique menées auprès des États Membres et des organisations régionales et internationales ; consultations et conseils en tant que membre du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues ; consultations menées à l'appui du processus politique qui associent des représentants d'organisations de la société civile ; consultations à l'appui du processus politique qui associent des représentantes des femmes et des organisations de femmes.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations à la presse, entretiens, messages vidéo et exposés mettant l'accent sur l'importance du dialogue politique, la fin de la violence et des violations des droits humains, l'accès humanitaire et le rôle des femmes dans le processus de paix.				

^a Les produits qui concernent les réunions de l'organe élargi et de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle ne figuraient pas dans le projet de budget-programme pour 2020, car le budget avait été établi avant la conclusion de l'accord entre les parties syriennes sur le mandat et la composition de la Commission.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 25

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020	2021	2022		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	8 692,7	9 244,8	9 157,8	–	(87,0)
Dépenses opérationnelles	6 382,7	6 942,7	7 265,5	–	322,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	15 075,4	16 187,5	16 423,3	–	235,8

Tableau 26

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2021	1	1	1	3	8	14	14	–	42	10	8	60	–	31	–	91
Effectif proposé pour 2022	1	1	1	3	8	14	14	–	42	10	8	60	–	31	–	91
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

188. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'élève à 16 423 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (9 157 800 dollars) correspondant aux 91 emplois qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 emplois d'agent(e) du Service mobile, 8 emplois d'agent(e) des services généraux et 31 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (7 265 500 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (158 400 dollars), voyages officiels (1 343 100 dollars), installations et infrastructures (3 670 800 dollars), transports terrestres (374 500 dollars), communications et informatique (395 800 dollars), santé (11 900 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 311 000 dollars).

189. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau de l'Envoyé spécial et quant à leur classe.

190. Un taux de vacance de 27,6 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international sur la base du taux de vacance moyen enregistré en 2020. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
191. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers pour les services de réunion et de conférence liés à la Commission constitutionnelle, hausse partiellement compensée par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil du fait de l'application du barème révisé des traitements pour les emplois soumis à recrutement national.

Ressources extrabudgétaires

192. Pour 2021, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 800 000 dollars sont prévues pour le financement de quatre emplois de spécialiste des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3) devant fournir, du Siège à New York, un appui à la mission, ainsi que pour le financement des activités de planification après l'accord.
193. Pour 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 900 000 dollars permettraient de maintenir quatre postes de spécialiste des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3) et de mener des activités liées à l'application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.
194. Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 000 000 dollars sont également prévues en 2021 pour soutenir le Bureau de l'Envoyé spécial dans son rôle de facilitation de la Commission constitutionnelle : appui technique et logistique et appui dans le domaine de la sécurité ou dans d'autres domaines, notamment liaison avec les interlocuteurs du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'opposition, la société civile et les interlocuteurs régionaux et internationaux et communication avec les groupes de femmes et la société civile syrienne, entre autres activités. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars seront mises à disposition pour soutenir le Bureau de l'Envoyé spécial dans son rôle de facilitation de la Commission constitutionnelle.

7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

(1 776 700 dollars)

Avant-propos

La création du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique en 2018 a été principalement motivée par les changements dynamiques intervenus dans la région, déclenchés par le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée et le resserrement des relations entre l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie, ainsi que par l'apaisement des tensions entre l'Érythrée et Djibouti.

Le Bureau a pour mandat d'aider la région à maintenir les acquis obtenus en matière de paix et de sécurité, notamment le processus de paix en cours au Soudan du Sud, l'amélioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et les perspectives positives que ces évolutions offrent pour régler la situation à Abyei. Il a été créé lorsque les attributions du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été étendues à toute la région de la Corne de l'Afrique, englobant tous les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), y compris l'Érythrée. Cette approche a été suivie par d'autres institutions, dont l'IGAD, l'Union européenne et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et renforce la symétrie entre le système des Nations Unies et ses partenaires, qui dialoguent avec les gouvernements et d'autres acteurs de la région.

En 2022, le Bureau de l'Envoyé spécial coordonnera le travail collectif des entités des Nations Unies dans la région et renforcera la cohérence de leur action. Il se concentrera sur la prévention des crises ayant un impact sur la sécurité humaine en menant une action conjointe à l'appui des stratégies nationales et régionales des États Membres qui cherchent à établir une paix durable et à parvenir à un développement durable. Malgré les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2020 et 2021, qui ont rendu la collaboration en face à face difficile, les efforts de mise en œuvre liés à la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique se sont poursuivis, principalement par des moyens virtuels.

En ma qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, je continuerai à assurer la direction politique et la mise en œuvre coordonnée de la stratégie en mettant l'accent sur ses principaux piliers : la paix, la sécurité et la stabilité à long terme ; la résilience et le développement socioéconomique ; une gouvernance inclusive et réactive ; la gestion durable des ressources naturelles et la résilience climatique. J'espère sincèrement que grâce à nos efforts collectifs, nous comprendrons et servirons mieux les gouvernements et les peuples de cette région en contribuant à la réalisation de leurs aspirations légitimes à une Corne de l'Afrique plus pacifique et plus prospère.

Je me réjouis de continuer à représenter le Secrétaire général dans cet effort, en étroite collaboration avec nos partenaires de l'IGAD et de l'Union africaine.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique
(Signé) Parfait **Onanga-Anyanga**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

195. L'objectif général de la mission est de coopérer étroitement avec les États membres de l'IGAD et de les aider, compte tenu du cadre de coopération sur lequel l'Organisation des Nations Unies et l'IGAD se sont entendues à Djibouti le 17 novembre 2015, ainsi que d'autres organisations régionales, à agir en faveur de la paix et de la sécurité dans toute la Corne de l'Afrique. Cela suppose principalement de renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation et de régler les problèmes transversaux. Sur cette base, la Mission aide le Secrétaire général à exercer ses bons offices. Elle a été chargée de renforcer les liens entre les travaux des entités des Nations Unies et d'autres partenaires dans la région de la Corne de l'Afrique, en vue de promouvoir une approche régionale commune, notamment en facilitant la coordination et l'échange d'informations dans le système des Nations Unies.
196. Le mandat de la mission découle d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité ([S/2018/955](#) et [S/2018/979](#)), au moment où les attributions de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été étendues à toute la région de la Corne de l'Afrique, à la suite d'échanges de lettres précédents ([S/2016/258](#) et [S/2016/259](#)). Dans le prolongement de l'échange de lettres susmentionné, la mission continue également de s'acquitter des fonctions précédemment exercées par l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud en ce qui concerne le maintien de relations de bon voisinage et de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud, établies conformément à l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité ([S/2011/474](#) et [S/2011/475](#)). Son mandat a été renouvelé par un autre échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en mars 2016 ([S/2016/258](#) et [S/2016/259](#)). Il consiste notamment à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la résolution [2046 \(2012\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Soudan et au Soudan du Sud de parvenir à un accord sur des questions cruciales, comme suit : a) le règlement complet et de façon urgente de toutes les questions en suspens de l'Accord de paix global ; b) l'apaisement des tensions, la reprise des négociations sur les relations après la sécession et la normalisation de leurs relations.
197. La région de la Corne de l'Afrique est au centre de la mobilisation des entités des Nations Unies, qui s'y investissent depuis longtemps. Elle fait face à des défis majeurs, notamment des conflits et des troubles civils de longue date, la pauvreté et une vulnérabilité aux changements climatiques. Il y a cependant aussi d'importantes occasions à saisir dans la région : une croissance économique rapide dans plusieurs pays, une population jeune et dynamique et un nouvel élan pour la coopération régionale. Pour que l'extraordinaire potentiel de la région se réalise, il faut une approche collective, qui permette de relever les défis communs de manière coordonnée. La mission a pour tâche d'accompagner la région à ce moment clé et de veiller à ce qu'elle bénéficie de toute la gamme des compétences et des capacités des entités des Nations Unies.

Programme de travail

Objectif

198. L'objectif auquel la mission contribue est d'établir et d'entretenir des relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, qui comprend Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, en vue de consolider et de maintenir les récents acquis obtenus en matière de paix et de sécurité et de renforcer la prévention des conflits régionaux.

Stratégie

199. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission s'emploiera à promouvoir la paix et la sécurité régionales, la résilience et le développement socioéconomique, une gouvernance inclusive et réactive ainsi que le développement durable des ressources naturelles et la résilience climatique. Pour ce faire, elle assurera la direction politique de l'engagement des Nations Unies dans ces domaines et veillera à ce qu'une action commune soit menée et à ce que l'ensemble du système s'approprie les résultats au moyen de la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique.
200. La mission aidera l'IGAD à renforcer le lien entre alerte précoce et réponse rapide, à accroître sa capacité à réagir aux conflits et à les régler, y compris en faisant appel à la médiation, et à améliorer l'échange d'informations et la gestion des connaissances, en tirant les leçons des bonnes pratiques suivies dans la région et ailleurs. Pour ce faire, elle fera appel aux bons offices du Secrétaire général et mettra à profit l'influence collective des États membres de l'IGAD pour appuyer le dialogue et les initiatives conjointes entre les pays.
201. La mission travaillera en étroite collaboration avec l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et d'autres organisations régionales compétentes qu'elle aidera à faire face aux menaces récentes et émergentes pour la sécurité. Pour ce faire, elle communiquera des informations, organisera des réunions régulières avec les partenaires concernés et d'autres envoyés spéciaux de la région de la Corne de l'Afrique et élaborera des messages et des approches appropriés pour soutenir la paix et la sécurité régionales.
202. La mission prévoit d'aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant de renforcer son partenariat avec l'IGAD et en soutenant celle-ci dans son action régionale face à la pandémie. Après avoir chargé des experts de l'ONU de fournir un appui fonctionnel à l'IGAD en 2020 pour l'aider à parachever la stratégie régionale de lutte contre la COVID-19, la mission continuera d'épauler l'Autorité en l'aidant à mettre en œuvre ladite stratégie.
203. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants : un renforcement des capacités sous-régionales ainsi que des relations et de la confiance mutuelle entre les pays de la région, ce qui devrait permettre à ces derniers de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Plus particulièrement, ces activités devraient se traduire par un renforcement des synergies entre les partenaires de la région et par l'alignement des interventions et des réponses sur les cadres stratégiques établis respectivement par le système des Nations Unies, l'IGAD et l'Union africaine. Elles devraient également aider à concrétiser la vision de la prévention proposée par le Secrétaire général en favorisant la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie régionale globale de prévention.
204. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer le partenariat avec l'IGAD.

Facteurs externes pour 2022

205. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) il existe des possibilités de remédier aux sources de tension de longue date, notamment par la navette diplomatique ;
 - b) l'IGAD et l'Union africaine continuent de s'investir pleinement dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, en accordant une attention particulière à l'Éthiopie, à la Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud ;
 - c) les États de la région continuent de coopérer de manière constructive avec l'Envoyé spécial et de travailler avec les entités des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la médiation ainsi que de la prévention et du règlement des conflits ;

- d) les parties sud-soudanaises, appuyées par la région, s'engagent progressivement à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et sont disposées à consolider les acquis ;
 - e) les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud restent constructives, ce qui permet des négociations directes entre les deux pays au sujet des questions bilatérales en suspens, notamment la question concernant Abyei et son statut définitif.
206. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
207. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les missions de bons offices et autres missions qu'il est prévu de mener comprendront des activités spécialement consacrées aux questions de genre, lesquelles sont inscrites à l'ordre du jour de séminaires et d'ateliers. Le potentiel de la région de la Corne de l'Afrique repose en grande partie sur la participation réelle des femmes et des jeunes aux initiatives en faveur de la stabilité et de la prospérité. L'Envoyé spécial continuera donc à travailler avec les parties concernées pour promouvoir des messages inclusifs destinés à accroître la participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix. Il participera activement à des réunions régionales et mondiales pour faire pression en faveur d'une mise en œuvre accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.
208. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, afin de mettre à profit les possibilités de rapprochement en matière de paix et de sécurité dans la Corne de l'Afrique, la mission continuera de travailler en étroite collaboration avec l'IGAD et ses États membres ainsi que d'autres organisations, comme l'Union africaine et l'Union européenne. Elle aidera à traiter les dimensions régionales des crises et des conflits dans la Corne de l'Afrique, en mettant l'accent sur leurs conséquences transfrontières et régionales. Elle collaborera aussi étroitement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin d'appuyer les négociations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud qui visent à régler des questions en suspens, notamment la question du statut définitif d'Abyei. Elle continuera en outre à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, l'IGAD, la troïka et d'autres États Membres soutenant la coopération politique dans la région. Elle continuera à fournir un appui technique et consultatif au secrétariat de l'IGAD, qui consistera en partie à examiner et à mettre à jour le plan d'action régional sur les femmes et la paix et la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et des engagements régionaux pris par les États Membres.
209. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission travaillera avec les représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et les conseillers pour la paix et le développement de tous les pays de la région, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies actifs dans les domaines que le système des Nations Unies a recensés comme priorités collectives.

Activités d'évaluation

210. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Renforcement du partenariat avec la région de la Corne de l'Afrique à travers la collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement⁷

211. Comme prévu, la mission a soutenu la mise en œuvre du cadre de coopération entre l'IGAD et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et travaillé avec les programmes de l'IGAD, notamment sa division Paix et Sécurité, le mécanisme d'alerte et de réaction rapide aux conflits, le Bureau de l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Bureau de l'Envoyé spécial de l'IGAD pour la Somalie, la Mer Rouge et le golfe d'Aden. Début mars 2020, elle a organisé une conférence sur le renforcement des partenariats dans la région de la Corne de l'Afrique, au cours de laquelle des hauts fonctionnaires de l'IGAD, l'Union européenne et des organisations de la société civile ont examiné la situation en matière de paix et de sécurité et l'impact des conflits violents dans la région. Elle a appuyé la mobilisation de 18 experts de l'ONU chargés d'aider l'IGAD à parachever sa stratégie régionale de lutte contre la pandémie de COVID-19 et fourni un appui fonctionnel au processus. Malgré le report des autres réunions en présentiel du fait de la COVID-19, la mission et le secrétariat de l'IGAD ont continué à collaborer dans des domaines clés, notamment pour : déterminer ou améliorer les possibilités de renforcer les moyens de prévention stratégique, technique et proactive des conflits et des crises ; mobiliser les moyens de renforcer le dialogue interne entre États membres de l'IGAD ; soutenir les processus de normalisation en cours et le climat favorable instauré dans la région ; mettre en place des mécanismes permettant de mettre à profit les vastes connaissances de la région ; créer des synergies entre ce partenariat et les acteurs et partenaires concernés de la région, en particulier l'Union africaine.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

212. Le travail effectué a contribué au maintien des relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, au renforcement de la prévention des conflits régionaux et à l'approfondissement de la collaboration entre l'IGAD et les entités des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité, comme le montre la mise en œuvre du cadre commun de coopération par des initiatives conjointes et les échanges réguliers avec le Secrétaire exécutif et les envoyés spéciaux de l'IGAD. La mission a également renforcé la capacité de l'IGAD de traiter les questions transfrontières et transversales. Elle a par ailleurs tenu une conférence début mars 2020 avec des responsables de haut niveau de l'IGAD afin de renforcer son partenariat avec cette organisation, notamment pour ce qui est des questions de paix et de sécurité. En raison de la pandémie de COVID-19, certaines activités prévues, comme l'atelier entre secrétariats, ont été reportées. Si une grande partie des activités de bons offices en présentiel a été entravée par les restrictions liées à la pandémie, la collaboration virtuelle entre l'IGAD et l'ONU s'est poursuivie et renforcée (voir tableau 27).

Tableau 27
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Une réunion de secrétariat à secrétariat se tient pour traduire les grands domaines de collaboration en actions prioritaires ; des activités communes sont arrêtées et menées	La capacité de l'IGAD de donner l'alerte précoce et des conseils politiques sur les mesures de riposte aux conflits à ses États membres a été renforcée par la mise en œuvre du cadre par le biais d'initiatives communes et d'échanges réguliers	La capacité de l'IGAD de traiter les questions transfrontalières et transversales a été renforcée, ce qui a permis à ses États membres de prendre des mesures communes concernant la prévention des conflits et les initiatives régionales visant à réduire les risques et à s'attaquer aux causes profondes des crises

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2).

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

213. La mission a constaté que la pandémie de COVID-19 en 2020 a exacerbé les vulnérabilités existantes de la région. Parmi les conséquences régionales de la pandémie, on peut citer l'aggravation des tensions politiques dans certains pays, notamment à l'approche des élections qui devaient se tenir en 2020 et 2021. Dans ce contexte, l'Envoyé spécial s'est attaché à renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies dans le cadre des activités menées pour atténuer les effets de la COVID-19, ainsi qu'à aider l'IGAD à mettre au point sa stratégie régionale de lutte contre la pandémie. Le Bureau de l'Envoyé spécial a pu s'acquitter de ses fonctions politiques et de son mandat de partenariat à distance. Néanmoins, la suspension d'une grande partie des réunions qui devaient se tenir en présentiel a entravé les missions de bons offices de l'Envoyé spécial. Si la COVID-19 a eu une incidence sur les voyages au cours de l'année 2020, les efforts diplomatiques régionaux menés en présentiel ont progressivement repris à une échelle plus réduite, avec les précautions nécessaires.
214. Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, la mission a retenu de nouvelles activités, qui concourent à ses objectifs, à savoir la recherche et la coordination d'experts techniques chargés d'aider l'IGAD à mettre la dernière main à sa stratégie de lutte contre la pandémie. En outre, en avril 2020, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une réunion sur l'aide apportée par l'ONU pour mobiliser la région face à la pandémie, à laquelle ont participé les coordonnateurs résidents de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Somalie, du Soudan et du Soudan du Sud, ainsi que le Bureau de la coordination du développement, le Centre de services régional pour l'Afrique du PNUD, la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation mondiale de la Santé. Par ailleurs, en mai 2020, l'Envoyé spécial a tenu des consultations avec les coordonnateurs régionaux de la région pour faire le point sur les efforts d'atténuation des effets de la COVID-19 et discuter de l'évolution de la situation politique et humanitaire. Il a également tenu des consultations avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Union européenne au cours du même mois afin d'examiner les mesures à prendre face à la pandémie de COVID-19, notamment pour ce qui est des dispositifs d'appui, de la ligne de conduite adoptée par la Corne de l'Afrique, en particulier pour le Soudan, le Soudan du Sud, la Somalie et l'Érythrée, et du soutien aux processus de paix dans la région.

Résultat escompté pour 2022

Une action collective renforcée pour l'exécution du programme de prévention dans la Corne de l'Afrique

215. Le Secrétaire général conçoit la prévention des conflits comme un tout et préconise donc une action collective des entités des Nations Unies qui travaillent dans la région. Le travail que fait la mission pour la prévention régionale vise à éviter les pertes en vies humaines et les souffrances dues aux conflits et à d'autres crises humanitaires dans la Corne de l'Afrique. La région a un potentiel extraordinaire, est capable d'innovation et détient de vastes ressources. Les crises persistent et ne sauraient être réglées sans les bons offices du Secrétaire général, mais il existe aussi des perspectives de transformation, de paix et d'intégration régionale dont il convient de tirer parti dans toute la mesure possible.
216. Pour faire progresser le programme de prévention, la mission continuera d'offrir les bons offices du Secrétaire général et d'apporter un soutien accru aux envoyés spéciaux de l'IGAD, à l'Union africaine et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, notamment en effectuant des missions conjointes et en faisant passer des messages communs sur la prévention et le règlement des conflits dans la Corne de l'Afrique, ce qui devrait permettre d'améliorer les approches régionales de la prévention des crises et des conflits en renforçant la capacité du secrétariat de l'IGAD en matière de prévention des conflits, de négociation et de médiation. Cela devrait permettre également d'approfondir la collaboration entre l'Union africaine, l'IGAD et d'autres organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne le soutien à la mise en œuvre des accords de paix existants. En outre, la mission continuera à coordonner la mise en œuvre de la

stratégie des Nations Unies pour la prévention régionale, qui porte sur les questions de paix et de sécurité, le développement socioéconomique, les problèmes de gouvernance ainsi que les risques climatiques et la résilience face aux changements climatiques.

Enseignements tirés et changements prévus

217. Pour la mission, la situation était la suivante : la mise en œuvre de la stratégie pour la Corne de l'Afrique n'a pas progressé au même rythme pour tous les acteurs. Si certains organismes, fonds ou programmes ont été très actifs dans la mise en œuvre des activités prioritaires énoncées dans le plan d'action, la nécessité de mieux intégrer les autres entités des Nations Unies dans leurs groupes thématiques respectifs et de les faire davantage participer a posé problème. En réponse, la mission a mobilisé les entités qui étaient le mieux placées pour montrer la voie à suivre dans les domaines concernés et désigné des référents chargés de faciliter la collaboration dans ces domaines. En 2022, elle continuera de s'assurer que les responsables des différents volets de la stratégie et les entités participant à leur mise en œuvre présentent les qualités voulues pour que l'application de la stratégie se poursuive à un rythme soutenu.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

218. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la mise en œuvre du plan d'action au moyen de partenariats et de collaborations avec d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec l'IGAD et l'Union africaine (voir tableau 28).

Tableau 28
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le PNUD élaborent une stratégie de prévention interne pour la Corne de l'Afrique	Le Comité exécutif créé par le Secrétaire général approuve la stratégie ; le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique organise un atelier pour donner le coup d'envoi de la mise en œuvre de la stratégie	Le plan d'action est exécuté par des actions et des messages collectifs sur la prévention des conflits	Les capacités régionales permettant de combattre et de prévenir les conflits et les crises dans la région sont renforcées	Le plan d'action est mis en œuvre grâce aux collaborations et partenariats noués avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec l'IGAD et l'Union africaine

Produits

219. On trouvera dans le tableau 29 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 29

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices consistant à établir un dialogue, notamment par des initiatives de navette diplomatique et de diplomatie discrète, sur des questions liées à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits, y compris l'application d'accords bilatéraux et l'achèvement des négociations sur les questions bilatérales en suspens.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur la consolidation des acquis obtenus récemment en matière de paix et de sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique ; conseils sur le renforcement des capacités sous-régionales pour ce qui est des questions transfrontalières et transversales.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : activités de communication et de sensibilisation sur les médias sociaux visant à diffuser des informations sur l'évolution de la situation dans la région et à mobiliser l'appui nécessaire pour surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 30

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>		<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2022-2021 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) – (2)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 331,0	1 586,4	1 580,3	–	(6,1)
Dépenses opérationnelles	98,2	196,4	196,4	–	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 429,2	1 782,8	1 776,7	–	(6,1)

Tableau 31
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents des Nations locales	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2021	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
Effectif proposé pour 2022	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

220. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique s'élève à 1 776 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (1 580 300 dollars) correspondant aux neuf emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (196 400 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (123 700 dollars), installations et infrastructures (11 400 dollars), transports terrestres (8 300 dollars), communications et informatique (43 400 dollars), santé (3 300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (6 300 dollars).
221. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 3 % a été appliqué aux emplois soumis à recrutement international, compte tenu des taux d'occupation récemment observés, tandis que les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus, compte tenu du taux effectif moyen de vacance de postes en 2020.
222. La variation (diminution) des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts en 2021 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, qui tient essentiellement à une réduction du pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux coûts salariaux (70,4 % en 2022 contre 85,3 % pour le budget approuvé de 2021).

Ressources extrabudgétaires

223. En 2021, des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 1 064 400 dollars sont engagées pour financer cinq emplois (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux), des services de consultants et un appui administratif temporaire.
224. En 2022, il est prévu que le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique reçoive des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 065 000 dollars, ce qui permettrait de financer la reconduction de cinq emplois (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux), des services de consultants et un appui administratif temporaire.

8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

(5 165 400 dollars)

Avant-propos

Depuis 2019, une dynamique propice au développement de la coopération se maintient dans la région des Grands Lacs. Les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région se tournent de plus en plus vers le dialogue et la collaboration pour régler leurs différends. Les processus électoraux récents et le transfert pacifique du pouvoir dans certains pays ont ouvert la voie à la diplomatie régionale et à une amélioration des relations de voisinage. Malgré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les initiatives en faveur de la coopération politique, de la collaboration en matière de sécurité et de l'intégration économique se sont poursuivies aux niveaux bilatéral et multilatéral. Les pays de la région ont également pris des mesures pour accroître la coordination et, ainsi, atténuer les conséquences de la pandémie.

En dépit de ces progrès, il faut continuer d'agir pour traiter les causes persistantes de l'instabilité et s'attaquer aux menaces contre la paix et la sécurité qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Les tensions entre certains pays, la menace constante de groupes armés financés en partie par les recettes de l'exploitation illicite et du trafic des ressources naturelles, les violations des droits humains et l'impunité de leurs auteurs, ainsi que la crise humanitaire persistante continuent de mettre à mal l'action collective menée aux fins de la stabilité à long terme et du développement durable. L'ensemble des acteurs doivent désormais s'attacher à maintenir cette dynamique positive et à obtenir des résultats tangibles au bénéfice de toutes les populations de la région.

Approuvée par le Secrétaire général en octobre 2020, la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs vise à orienter, harmoniser et renforcer l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans la région pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre. La mise en œuvre de la Stratégie doit s'étaler sur 10 ans et s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle s'articulera autour d'interventions bien échelonnées portant sur les politiques et les programmes, qui sont décrites dans le plan d'action pour la période 2021-2023.

En 2022, je m'attacherai à mettre en œuvre la Stratégie et son plan d'action, notamment en favorisant une démarche concertée et tangible des entités des Nations Unies dans la région et en utilisant le pouvoir de mobilisation de mon bureau pour rallier un appui accru aux priorités régionales dans les domaines de la paix et du développement durable. Conformément au mandat du Bureau, je continuerai en priorité d'offrir mes bons offices, notamment au nom du Secrétaire général, en recourant à la diplomatie discrète et en assurant une navette diplomatique, afin de promouvoir et de soutenir le dialogue entre les pays en vue d'accroître la confiance et de normaliser les relations, là où des tensions persistent. Ce faisant, j'approfondirai la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, dont les institutions financières internationales. Je veillerai également à prêter mon concours dans des domaines de coopération spécifiques, tels que la sécurité, l'économie, le judiciaire et l'état de droit, ainsi que les femmes et la paix et la sécurité, conformément aux engagements pris dans l'Accord-cadre et aux priorités des pays de la région.

J'espère pouvoir compter sur votre soutien constant pour faire avancer l'exécution du mandat du Bureau et pour contribuer efficacement à la consolidation des efforts consentis en faveur de la paix, de l'intégration économique et de la prospérité dans la région des Grands Lacs.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
(Signé) Huang Xia

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

225. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été établi en 2013 en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013 par l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie, ainsi que par des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en qualité de garants. Le 31 janvier 2014, le Kenya et le Soudan ont également signé l'Accord-cadre. Ce dernier énonce les principaux engagements qu'il s'impose de prendre aux niveaux national, régional et international pour mettre fin aux cycles de violence récurrents dans l'est de la République démocratique du Congo et s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région.
226. Le mandat de la mission est défini dans la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité et découle également de résolutions et documents ultérieurs du Conseil, notamment les résolutions [2147 \(2014\)](#), [2211 \(2015\)](#), [2277 \(2016\)](#), [2348 \(2017\)](#) et [2502 \(2019\)](#). Récemment, dans sa résolution [2556 \(2020\)](#), le Conseil a réaffirmé qu'il soutenait pleinement l'Envoyé spécial dans sa démarche visant à remédier aux derniers problèmes faisant obstacle à l'application de l'Accord-cadre et à promouvoir la paix et la stabilité dans la région, notamment par ses missions de bons offices. En outre, il a demandé instamment de renforcer la coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), d'autres entités des Nations Unies et tous les acteurs concernés afin de rechercher des solutions politiques pour atténuer les facteurs persistants liés à l'instabilité, dont les flux transfrontaliers de combattants armés, d'armes et de minerais provenant de zones de conflit, au moyen d'échanges d'informations et de stratégies coordonnées.
227. Depuis le début de 2019, à la suite du transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo et des mesures prises par certains pays de la région pour améliorer les relations bilatérales et multilatérales, la coopération en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans la région bénéficie d'une dynamique positive. Dans ce contexte, le 22 octobre 2020, le Secrétaire général a approuvé la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Élaborée par le Bureau de l'Envoyé spécial, la Stratégie a été parachevée en décembre 2020 et publiée en janvier 2021 (voir [S/2020/1168](#)). Mise au point à la suite de consultations approfondies, elle vise à fournir un cadre politique et opérationnel à l'action des Nations Unies, en vue d'appuyer l'exécution des engagements pris dans l'Accord-cadre. Elle s'articule autour des trois piliers suivants : paix, sécurité et justice ; développement durable et prospérité partagée ; résilience face aux problèmes anciens et nouveaux.
228. En 2021, le Bureau appuiera la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d'action en collaborant avec les gouvernements des pays signataires et les principaux partenaires, afin de mettre à profit et de soutenir la dynamique positive qui anime la région. Grâce aux bons offices du Secrétaire général, le Bureau continuera d'œuvrer en faveur de l'apaisement des tensions, du renforcement de la confiance et du dialogue politique entre les pays. Il continuera également d'agir à l'appui des priorités régionales recensées par les pays de la région des Grands Lacs aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment en matière de sécurité, d'économie, d'entraide judiciaire et d'état de droit. Il poursuivra ses démarches visant à appuyer le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à promouvoir les moyens d'accroître la participation des jeunes dans les domaines d'intérêt régional.

Programme de travail

Objectif

229. L'objectif auquel le Bureau contribue est de promouvoir l'application effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région en appuyant et en facilitant les échanges entre les pays signataires sur les questions politiques et économiques et sur les questions relatives à la sécurité, tout en veillant à ce que l'appui fourni par les organisations régionales et internationales et d'autres partenaires soit cohérent et coordonné, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

Stratégie

230. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau offrira les bons offices du Secrétaire général, notamment en recourant à la diplomatie discrète et en assurant une navette diplomatique, collaborera étroitement avec les garants de l'Accord-cadre et renforcera la coordination avec les partenaires internationaux, notamment le Groupe de contact international et les institutions financières internationales.
231. Le Bureau appuiera l'adoption d'une approche régionale non militaire dans la lutte contre les forces hostiles, facilitera les consultations visant à instaurer la confiance entre les chefs des services de renseignement militaire et civil et des services de sécurité des pays concernés, aidera à renforcer les mécanismes relatifs à la sécurité, mobilisera des ressources à l'appui d'un programme de stabilisation à long terme pour les populations touchées, et encouragera le rapatriement et la réintégration des ex-combattants, conformément aux normes internationales.
232. Le Bureau encouragera les investissements transfrontières et les projets commerciaux responsables, notamment en assurant le suivi des conclusions et recommandations de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, dont la tenue a été reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que la gestion transparente et durable des ressources naturelles.
233. Le Bureau plaidera en faveur de l'état de droit, de l'entraide judiciaire régionale et de la protection des droits humains, notamment en soutenant des initiatives ciblées visant à aider les États Membres à mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance (2019).
234. Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, le Bureau prévoit les mesures suivantes : fournir un appui technique pour coordonner les plans régionaux de riposte et de relèvement ; continuer de collaborer avec les partenaires internationaux, y compris les institutions financières internationales, pour soutenir les démarches de mobilisation des ressources ; continuer d'encourager la région à tenir compte de la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 et les droits humains, publiée en avril 2020, et de son appel à un cessez-le-feu mondial, mentionné par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2532 \(2020\)](#) ; appeler l'attention sur les conséquences disproportionnées de la pandémie sur les femmes et les jeunes et aider à faire en sorte que des mesures adaptées figurent dans les plans de riposte et de relèvement, notamment en collaborant avec les organisations de la société civile ; relayer l'appel en faveur de la pleine protection des droits humains de chacun et chacune ; promouvoir et appuyer l'utilisation de formes de communication novatrices.
235. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement de la confiance mutuelle entre les pays de la région ;
 - b) Amélioration des relations, notamment grâce aux mesures concrètes prises par les pays pour régler les problèmes qui les opposent ;

- c) Augmentation du recours aux mécanismes régionaux dans la lutte contre l'impunité et respect de l'état de droit dans la lutte contre les infractions graves présentant un aspect transfrontalier ;
- d) Amélioration de la mobilisation et de l'harmonisation de l'appui fourni par les garants de l'Accord-cadre, les partenaires internationaux et les autres parties prenantes ;
- e) Établissement du groupe de contact et de coordination chargé des mesures non militaires aux fins de la coopération en matière de sécurité ;
- f) Réalisation d'initiatives conjointes à l'appui de la mise en œuvre à l'échelle régionale de mesures non militaires globales de lutte contre les forces hostiles, concernant notamment le rôle des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix ;
- g) Rapatriement des combattants désarmés et amélioration des programmes de réintégration, conformément aux normes internationales ;
- h) Renforcement de la coopération économique bilatérale et multilatérale et de l'appui fourni à des initiatives concrètes visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles et à transformer ces ressources en vecteurs de prospérité partagée ;
- i) Renforcement de l'entraide judiciaire régionale grâce au Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs en tant que principal dispositif de traitement des affaires transfrontalières ;
- j) Diminution du nombre de violations des droits humains dans la région et augmentation du nombre d'auteurs de violation amenés à répondre de leurs actes ;
- k) Mise en place à l'échelle régionale de plans de riposte et de relèvement coordonnés et inclusifs pour faire face aux conséquences de la COVID-19 et contribuer à créer les conditions propices pour « reconstruire en mieux ».

Facteurs externes pour 2022

236. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les pays signataires de l'Accord-cadre ont la volonté politique de s'acquitter de leurs engagements aux niveaux national et régional aux fins du renforcement de la coopération régionale et de la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et de la région ;
 - b) La situation dans la région permet de poursuivre le dialogue politique entre les pays et de collaborer efficacement avec les organisations régionales concernées ;
 - c) Les États Membres et les partenaires internationaux continuent d'accorder leur appui et leur attention à la région des Grands Lacs, notamment en agissant de manière coordonnée et en aidant les pays signataires.
237. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
238. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les missions de bons offices comprendront des activités ciblées tenant compte des questions genre, en plus de réunions et missions de sensibilisation de haut niveau sur le genre organisées par des dirigeantes dans toute la région. Pour contribuer à la promotion des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, le Bureau aidera le Conseil consultatif

pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs à plaider en faveur de la participation et de la représentation des femmes dans le cadre des démarches de consolidation de la paix et des processus politiques et électoraux. En outre, il renforcera les capacités de suivi et d'évaluation des dispositifs de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre issus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il aidera également les populations transfrontalières à prévenir les conflits et les violences liées aux élections et à les désamorcer.

239. Le Bureau tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer à favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité.
240. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau collabore avec les pays signataires de l'Accord-cadre et les aide à prendre des mesures prioritaires sur les plans politique et socioéconomique ainsi que dans le domaine de la sécurité afin de leur permettre d'honorer les engagements nationaux et régionaux pris au titre de l'Accord-cadre. En vue de promouvoir la concordance des différentes stratégies et le renforcement des partenariats, ainsi que l'indique la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial encourage également les initiatives conjointes ou harmonisées menées par les institutions garantes de l'Accord-cadre. Il participe en outre au Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, au sein duquel il échange régulièrement avec d'autres envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs. Aux fins de la mise en œuvre des mesures économiques énoncées dans l'Accord-cadre, l'Envoyé spécial coopère avec les institutions financières, notamment le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires concernés.
241. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau collabore étroitement avec la MONUSCO, y compris dans le contexte de la stratégie conjointe de la MONUSCO et du Gouvernement de la République démocratique du Congo concernant le retrait progressif et échelonné de la Mission, et appuie les efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour honorer les engagements nationaux qu'il a pris au titre de l'Accord-cadre. Le groupe politique de haut niveau, présidé par l'Envoyé spécial, ainsi que le mécanisme connexe d'appui à la mise en œuvre, qui ont tous deux été créés pour faciliter l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, continueront de veiller à l'harmonisation des activités des missions et bureaux des Nations Unies dans la région, notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MONUSCO et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ainsi que les coordonnateurs régionaux et les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCDH, du HCR et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Activités d'évaluation

242. En 2022, il est prévu de réaliser une auto-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d'action, qui comprendra une consultation avec les présences des Nations Unies dans la région et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix afin de recenser les progrès et les lacunes. Cet exercice sera effectué en amont d'un processus d'évaluation plus approfondi prévu pour 2023, qui marquera le dixième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre.
243. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Une coopération régionale renforcée dans le combat contre les forces hostiles⁸

244. Le Bureau a continué d'apporter en priorité un appui multidimensionnel à l'action menée dans la région pour neutraliser les forces hostiles. Il a ainsi soutenu les consultations entre les services de renseignement et de sécurité concernés tout en améliorant la coordination avec les mécanismes régionaux, tels que le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi qu'avec les commissions nationales pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il a également continué d'appuyer les mesures de promotion de l'état de droit et de lutte contre l'impunité dans la région, notamment la prise en compte des considérations relatives aux droits humains dans le cadre des démarches visant à renforcer la coopération en matière de sécurité.
245. Après que les chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda ont tenu une série de réunions de renforcement de la confiance facilitées par le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et l'Union africaine, les pays concernés sont convenus, en 2019, de la nécessité d'adopter une approche globale comprenant des opérations militaires et des mesures non militaires pour neutraliser les groupes armés dans la région. Par conséquent, en février 2020, les chefs des services de renseignement et de sécurité et le Comité d'appui technique de l'Accord-cadre ont approuvé le projet de mandat d'un groupe de contact et de coordination qu'il était proposé de créer pour coordonner la mise en œuvre des mesures non militaires destinées à compléter les opérations militaires en cours, en favorisant le désarmement et le rapatriement volontaires et en sapant les filières de recrutement et d'approvisionnement des groupes armés. Ils ont recommandé que le Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre approuve, au niveau des chefs d'État, la création du groupe.
246. Si le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi a dû être reporté en raison de la pandémie de COVID-19, le Bureau a continué, tout au long de l'année 2020, à collaborer avec les acteurs clés dans les pays concernés afin de veiller à l'appropriation politique de la démarche proposée à tous les niveaux et de promouvoir des consultations continues entre les pays sur les problèmes de sécurité constatés le long de leurs frontières communes. À cet égard, le Bureau a collaboré étroitement avec les garants de l'Accord-cadre et a étudié les possibilités d'améliorer sa coopération avec le Mécanisme conjoint de vérification élargi, ainsi que l'appui technique apporté à ce dernier, afin de renforcer son appui au règlement pacifique des problèmes de sécurité aux frontières. Destinées à instaurer la confiance, les consultations susmentionnées ont permis d'améliorer la coopération en matière de sécurité au niveau technique, ce qui a conduit à une diminution du nombre d'atteintes à la sécurité des frontières au second semestre de 2020. En novembre 2020, lors du huitième sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les dirigeants de la région ont approuvé l'établissement du groupe de contact et de coordination. Son lancement, prévu au deuxième trimestre de 2021, permettra de formaliser et de dynamiser la coopération régionale entre les pays concernés.
247. Parallèlement, le Bureau a œuvré en faveur du bon fonctionnement du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et du renforcement de l'état de droit dans la région. Des initiatives ont été prises pour favoriser la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, adoptée en mai 2019 par les ministres de la justice des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La Déclaration comporte des recommandations précises sur les mesures à prendre aux niveaux national et régional pour assurer le plein respect des droits humains et de l'état de droit. À cet égard, le Bureau a collaboré étroitement avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour renforcer les capacités des autorités nationales et consolider la collaboration régionale afin de favoriser le traitement des affaires transfrontalières impliquant de graves violations des droits humains, notamment en ce qui

⁸ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2).

concerne les crimes commis par des dirigeants de forces hostiles, l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles, ainsi que les violences sexuelles et fondées sur le genre. Par ailleurs, il a organisé une série d'ateliers et de consultations en ligne afin de renforcer les capacités des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains, notamment grâce à l'élaboration de plans d'action nationaux adaptés aux besoins de chaque pays participant, de manière que ces institutions puissent mieux remplir leur mandat. En établissant des liens et en tenant compte des considérations relatives aux droits humains dans les travaux sur la coopération en matière de sécurité, y compris pour ce qui est des processus de rapatriement, une approche globale a été adoptée et promue afin de veiller à ce que les auteurs de crimes graves ne puissent pas bénéficier des processus connexes, notamment en ce qui concerne la démobilisation, le désarmement et la réintégration dans la vie civile.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

248. Le travail susmentionné a contribué à renforcer la confiance et à améliorer la coopération régionale malgré les restrictions imposées du fait de la pandémie de COVID-19, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que les services de sécurité des pays concernés participent régulièrement aux réunions de renforcement de la confiance, que les mesures à prendre en priorité pour lutter contre les forces hostiles soient arrêtées d'un commun accord et que les recommandations formulées à l'issue de la conférence sur la justice et la bonne gouvernance soient appliquées et fassent l'objet d'un suivi. En raison des difficultés liées aux mesures mises en place pour contrer la propagation de la pandémie de COVID-19, certaines initiatives ont dû être réorganisées et se sont tenues virtuellement (voir tableau 32).

Tableau 32

Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération préconisent l'adoption d'une nouvelle stratégie, en plus des mesures déjà en place, pour accroître la coopération régionale afin de neutraliser toutes les forces hostiles sans délai	Les services de sécurité des pays concernés participent à une première réunion de renforcement de la confiance Les ministres de la justice des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs adoptent la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance Le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs est rendu opérationnel et, entre ses réunions, les différents systèmes judiciaires coopèrent	Les services de sécurité des pays concernés participent régulièrement aux réunions de renforcement de la confiance et les mesures à prendre en priorité pour lutter contre les forces hostiles sont arrêtées d'un commun accord La Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance est mise en œuvre L'entraide judiciaire transfrontière est facilitée, notamment par le renforcement des capacités en matière d'accès à la justice à distance pour les membres du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

249. En 2020, la pandémie de COVID-19 s'est répercutée sur l'exécution du programme du Bureau comme suit :
- a) Si certaines consultations et conférences se sont tenues virtuellement, leur format ou ordre du jour ayant parfois été modifié, les restrictions concernant les rencontres en présentiel ont

empêché l'Envoyé spécial d'engager le dialogue voulu lors de certaines missions de bons offices destinées à instaurer la confiance, en particulier dans le domaine de la sécurité et sur d'autres questions jugées sensibles par les parties prenantes de la région ;

- b) Le calendrier des réunions des mécanismes directeurs de l'Accord-cadre a été perturbé. Par exemple, le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, qui devait se tenir en République démocratique du Congo, a été reporté. Par conséquent, la mise en œuvre de certaines initiatives a pris du retard, comme ce fût le cas pour l'établissement effectif du groupe de contact et de coordination chargé des mesures non militaires aux fins de la coopération en matière de sécurité ;
 - c) Le report de la deuxième Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs et de l'atelier régional de haut niveau sur les ressources naturelles a entraîné un recul de l'aide apportée à l'intégration économique régionale ;
 - d) Les retombées de la pandémie sur le fonctionnement des systèmes judiciaires ont causé un ralentissement de l'action en matière d'entraide judiciaire régionale, des travaux du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs (report de sa sixième réunion) et de la lutte contre l'impunité, ainsi que de la promotion des droits humains (augmentation du nombre d'affaires en souffrance et incidence disparate sur les groupes les plus vulnérables) ;
 - e) L'atelier sur les enseignements tirés des processus électoraux a dû être reporté, de même qu'un autre atelier sur les progrès réalisés au titre de l'Accord-cadre qu'il était envisagé de tenir avec les pays signataires.
250. Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a apporté des aménagements à certaines démarches et a retenu de nouvelles activités, qui concourent à ses objectifs, comme suit :
- a) En ce qui concerne la coopération humanitaire et économique, le Bureau a recentré son action sur la promotion d'une riposte régionale coordonnée face à la COVID-19 et sur la mobilisation d'une aide et de ressources auprès des partenaires internationaux aux fins de cette intervention et du relèvement après la pandémie, notamment en organisant une réunion entre les parties prenantes régionales et des institutions financières internationales ;
 - b) Le Bureau a plaidé auprès des États Membres pour que les droits et les besoins des femmes soient dûment pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques socioéconomiques concernant les plans de relèvement à court, à moyen et à long terme après la pandémie. L'Envoyé spécial a également lancé un appel aux États Membres pour qu'ils facilitent la réduction des droits de douane pour les femmes actives dans les secteurs du commerce transfrontalier et de l'agriculture. De concert avec le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, il entend plaider en faveur de mesures de protection sociale de base pour les femmes et les filles occupant un emploi informel, y compris celles qui sont en situation de handicap ;
 - c) Face aux conséquences de la pandémie sur les systèmes judiciaires, le Bureau a organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités pour faciliter le traitement des affaires à distance et veiller à ce que des directives régionales soient établies pour améliorer les processus liés aux demandes d'entraide judiciaire ;
 - d) Le Bureau a adopté de nouveaux modes de communication et de partage de l'information et a encouragé la formation afin que l'ensemble du personnel soit bien préparé à exploiter pleinement les différents outils numériques disponibles. Les formats numériques ont également permis d'établir des ordres du jour de réunions plus ciblés, de multiplier les échanges et de mieux respecter le temps imparti ;
 - e) Malgré le report de son dixième sommet, le Mécanisme régional de suivi a organisé des réunions virtuelles de son comité d'appui technique, le 21 septembre 2020 et le 18 mars 2021, ce qui a mis en évidence la volonté constante des pays de la région de poursuivre leur

coopération afin de concrétiser leurs engagements respectifs au titre de l'Accord-cadre. À cette fin, le Bureau n'a cessé d'interagir avec les parties prenantes et les partenaires régionaux et s'est dit prêt à concourir pleinement à l'organisation en temps voulu du prochain sommet du Mécanisme régional de suivi. Il a également convoqué la huitième réunion des garants de l'Accord-cadre, le 3 mars 2021, en vue de recenser les priorités communes et définir la voie à suivre pour 2021.

Résultat escompté pour 2022

Renforcement des relations entre les pays de la région des Grands Lacs

251. Depuis le début de 2019, la région connaît une dynamique positive qui favorise le renforcement de la diplomatie et de la coopération régionales et qui s'est accélérée après le transfert pacifique du pouvoir au Burundi en juin 2020. L'action menée à cet égard englobe les initiatives suivantes : enclenchement d'un processus quadripartite visant à normaliser les relations entre l'Ouganda et le Rwanda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo ; ouverture d'un dialogue entre le Burundi et le Rwanda en 2020, qui témoigne de la volonté de ces pays de régler les questions litigieuses et d'œuvrer à un rapprochement progressif ; amélioration de la collaboration des organisations régionales et sous-régionales en faveur de processus électoraux pacifiques et crédibles dans la région.
252. Malgré ces efforts collectifs, il faut encore régler les questions sous-jacentes et litigieuses qui entravent les relations bilatérales, de manière à progresser vers une paix et une stabilité durables dans la région. À cet égard, les bons offices que le Secrétaire général offre par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial demeurent cruciaux lorsqu'il s'agit de consolider et d'étendre les progrès échelonnés réalisés dans ces domaines.
253. En conséquence, le Bureau fera en sorte que l'Envoyé spécial intervienne davantage sur le plan politique, y compris en recourant à la diplomatie discrète et en assurant une navette diplomatique en faveur des relations de bon voisinage et du règlement des questions litigieuses bilatérales et multilatérales. Ce faisant, il proposera également son aide, selon que de besoin, aux fins de la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre des processus de dialogue respectifs, pour contribuer à instaurer la confiance et à obtenir des résultats tangibles, notamment au bénéfice des populations touchées. Il complètera ces missions de bons offices par des interventions adaptées concernant les aspects techniques, telles que la fourniture d'un appui technique aux mécanismes régionaux en matière de sécurité et d'état de droit, entre autres. Il continuera également de favoriser les échanges directs entre les pays signataires, y compris dans le contexte des mécanismes directeurs de l'Accord-cadre. Il mènera cette action en étroite collaboration avec les missions et entités des Nations Unies présentes dans la région et dans le cadre politique général établi par la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et son plan d'action.

Enseignements tirés et changements prévus

254. Les enseignements tirés sont les suivants : il importe qu'il y ait une appropriation régionale des initiatives et une volonté politique d'œuvrer à la promotion d'une paix et d'une stabilité durables. À cet égard, et malgré certains progrès récents, la méfiance qui persiste entre les pays et les populations de la région reste une cause fondamentale d'instabilité et un facteur qui pourrait avoir une incidence sur l'engagement qui a été pris récemment dans la région pour améliorer et renforcer les relations bilatérales. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau va donc intensifier ses échanges avec toutes les parties prenantes de la région, y compris la société civile, les femmes et les jeunes, afin de renforcer l'intervention de l'Envoyé spécial sur le plan politique. Il continuera de consolider l'approche multidimensionnelle adoptée, qui allie notamment la sécurité aux droits humains et aux questions d'inclusion. Il fournira ainsi un appui aux instances qui permettent des échanges réguliers, y compris les mécanismes directeurs de l'Accord-cadre, les forums régionaux de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (économie, justice, jeunesse et société

civile) et le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. En outre, conformément au vœu du Secrétaire général, il continuera d'approfondir les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment grâce aux mesures prises pour fournir un appui technique, selon que de besoin, en vue de renforcer l'incidence collective de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à des initiatives de renforcement de la confiance.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

255. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les résultats suivants : les pays recourront systématiquement au dialogue pour prévenir les tensions, y compris avec l'aide des mécanismes régionaux ; l'Ouganda et le Rwanda, d'une part, et le Burundi et le Rwanda, d'autre part, poursuivront leur rapprochement, notamment en progressant dans le règlement des questions litigieuses, en concluant des accords à cette fin et en prenant des mesures pour mettre en œuvre ces accords ; les décisions qui auront été prises lors du dixième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre seront appliquées. En outre, les organisations régionales et sous-régionales et les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération mèneront des initiatives qui favoriseront des processus politiques et électoraux pacifiques, inclusifs et crédibles (voir tableau 33).

Tableau 33
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le neuvième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a lieu	Le mémorandum d'accord entre l'Ouganda et le Rwanda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, est signé et des réunions de suivi sont organisées pour faire avancer la mise en œuvre du mémorandum	Le quatrième sommet quadripartite entre l'Ouganda et le Rwanda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, se tient le 21 février 2020 Les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se rencontrent le 2 avril 2020 Les Ministres des affaires étrangères du Burundi et du Rwanda se rencontrent le 19 octobre 2020	Les consultations, la coordination et l'action conjointe entre les institutions garantes sont renforcées à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération Le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi a lieu Le Burundi et le Rwanda poursuivent leur dialogue progressif, notamment en échangeant des informations au niveau technique, par exemple sur la sécurité le long de la frontière commune et le retour des réfugiés Les réunions reprennent et les	Les décisions prises lors du dixième sommet du Mécanisme régional de suivi font l'objet d'un suivi efficace ou sont appliquées et permettent à la région de faire avancer l'exécution du programme régional pour la paix, la sécurité et la coopération Les pays de la région recourent systématiquement au dialogue pour prévenir les tensions, y compris avec l'aide des mécanismes régionaux L'Ouganda et le Rwanda, d'une part, et le Burundi et le Rwanda, d'autre part, poursuivent leur rapprochement, notamment en progressant dans le

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			décisions prises dans le cadre du processus quadripartite de normalisation des relations entre l'Ouganda et le Rwanda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, sont appliquées	règlement des questions litigieuses, en concluant des accords à cette fin et en prenant des mesures pour mettre en œuvre ces accords
			Les organisations régionales et sous-régionales et les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération prennent des initiatives favorisant des processus politiques et électoraux pacifiques, inclusifs et crédibles	Les organisations régionales et sous-régionales et les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération prennent des initiatives favorisant des processus politiques et électoraux pacifiques, inclusifs et crédibles
				La Stratégie des Nations Unies dans la région des Grands Lacs est mise en œuvre et débouche sur la prise d'initiatives régionales conjointes par les entités des Nations Unies dans les domaines clés que sont la sécurité régionale et le développement durable

Produits

256. On trouvera dans le tableau 34 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 34

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	5	5	5
2. Séances du Conseil de sécurité et réunions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et de la Commission de consolidation de la paix	4	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	4	3	3
3. Projets relatifs à la coopération économique, aux terres et aux conflits	2	2	2	2
4. Projets visant à promouvoir le commerce et les investissements transfrontières	1	2	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	1	4	2
5. Atelier visant à mettre en commun les enseignements tirés des élections et des processus politiques	1	—	1	—
6. Ateliers visant à examiner les moyens de surmonter les difficultés liées à l'application de l'Accord-cadre	2	—	2	2
7. Atelier sur l'emploi des jeunes et leur participation à l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité	1	1	1	—
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices consistant à établir un dialogue, notamment par des initiatives de navette diplomatique et de diplomatie discrète, et à faciliter les échanges directs avec les dirigeants régionaux, les hauts représentants des pays signataires et les garants de l'Accord-cadre afin de promouvoir l'application de l'Accord-cadre et de surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité, dont l'impunité des auteurs de violations graves des droits humains ; missions de bons offices auprès du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés, conformément aux normes internationales ; missions de bons offices visant à renforcer la coordination et la coopération dans la lutte contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo ; missions de bons offices visant à ce que la communauté internationale continue d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, ainsi que son plan d'action.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à effectuer une évaluation régionale et internationale commune de la situation dans la région ; consultations et conseils sur une conception commune des tendances régionales en matière de droits humains et d'aide humanitaire dans la région des Grands Lacs ; consultations et conseils sur la façon de priver les forces hostiles des recettes issues des ressources naturelles ; action visant à faciliter le débat politique et à favoriser un accord sur une intégration régionale fondée sur les ressources naturelles en tant que moteur d'une prospérité partagée ; action en faveur de l'égalité des genres dans la région ; action en faveur d'une approche concertée à l'égard de la voie à suivre dans la région.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mission d'établissement des faits sur la participation politique des femmes ; missions de suivi menées en collaboration avec le mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés ; missions d'établissement des faits et de suivi menées par le Comité d'appui technique sur les priorités établies par les pays signataires.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagne d'appui à l'application de l'Accord-cadre ; activités d'information aux fins du renforcement des partenariats avec les parties prenantes régionales et internationales en vue d'une approche concertée à l'appui de l'application de l'Accord-cadre ; campagne d'information sur la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et sur son plan d'action.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences et points de presse visant à diffuser des informations sur l'évolution de la situation dans la région et à mobiliser l'appui nécessaire pour surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité.

Plateformes numériques et contenus multimédias : enregistrement vidéo des échanges avec les partenaires régionaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 35

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020	2021	2022		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	—	—	—	—	—
Personnel civil	3 787,1	4 151,4	4 260,0	—	108,6
Dépenses opérationnelles	672,5	905,0	905,4	—	0,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	4 459,6	5 056,4	5 165,4	—	109,0

Tableau 36

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
												Total (personnel recruté sur le plan international)	Volontaires des				
	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies														
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a							
Effectif approuvé pour 2021	1	–	1	1	4	6	4	–	17	1	1	19	1	7	–		
Effectif proposé pour 2022	1	–	1	1	5	7	5	–	20	1	1	22	1	7	–		
Variation	–	–	–	–	1	1	1	–	3	–	–	3	–	–	–		

^a Autres classes, sauf indication contraire.

257. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour 2022 s'élève à 5 165 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 27 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 emploi d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux, 1 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 7 d'agent(e) local(e)] et aux 3 emplois soumis à recrutement international qu'il est proposé de créer (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) (4 260 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (905 400 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (25 100 dollars), voyages officiels (291 300 dollars), installations et infrastructures (61 600 dollars), transports terrestres (39 000 dollars), opérations aériennes (68 600 dollars), communications et informatique (161 200 dollars), santé (14 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (244 600 dollars).
258. Pour 2022, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs :
- a) Création, au Bureau de l'Envoyé spécial, d'un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) chargé de fournir des conseils stratégiques et un appui à l'Envoyé spécial aux fins de l'exécution et de la réalisation du mandat, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ;
 - b) Création, au Bureau du (de la) Chef de la Division des affaires politiques, d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) chargé de mettre à disposition des compétences spécifiques pour contribuer au renforcement des partenariats entre la mission et les organisations régionales et sous-régionales ;
 - c) Création, au Bureau du Chef de cabinet, d'un emploi de spécialiste des finances et du budget (P-3) chargé de renforcer le contrôle et la gestion de l'information financière et des processus institutionnels au sein du Bureau de l'Envoyé spécial.
259. Pour les emplois de temporaire soumis à recrutement international, des taux de vacance de 5,3 % et 50 % ont été appliqués dans les prévisions de dépenses au titre des emplois existants et des emplois qu'il est proposé de créer, respectivement. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
260. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par une augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, résultant de la création proposée de trois emplois de temporaires soumis à recrutement international, qui est en partie contrebalancée par une réduction du pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport au coûts salariaux, soit 63,8 % pour 2022 contre un taux de 82,2 % appliqué au budget approuvé pour les postes soumis à recrutement international en 2021, et par une diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national en raison des fluctuations des taux de change.

Ressources extrabudgétaires

261. En 2021, la mission prévoit de mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1,3 million de dollars pour mener divers projets dans différents domaines en vue de mettre en œuvre l'Accord-cadre.
262. En 2022, la mission prévoit de mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1,6 million de dollars. Elle utilisera des ressources extrabudgétaires pour mener divers projets dans différents domaines en vue de mettre en œuvre l'Accord-cadre.

9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

(17 601 800 dollars)

Avant-propos

Le Yémen et son peuple font face à des souffrances, un tumulte et une insécurité qui durent et ne cessent d'empirer. La situation humanitaire continue de se détériorer, alors même que l'économie et les institutions publiques risquent fort de s'effondrer. Les civils restent les premiers à faire les frais des opérations militaires menées dans de nombreux endroits du pays. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a gravement affecté le pays : les services de santé, qui étaient déjà en difficulté, ont été complètement dépassés et les souffrances tant économiques qu'humanitaires ont été exacerbées. La pandémie a aussi mis en lumière les terribles conséquences de la guerre et l'ampleur du fossé politique qui divise les parties au conflit.

Face à une telle myriade de problèmes, j'ai continué d'axer mes efforts sur le processus politique et l'espoir de trouver une solution négociée au conflit. À plusieurs reprises lors de rencontres avec des dirigeants yéménites, j'ai vu des signes encourageants qui pointent vers la possibilité de régler le conflit au moyen de la négociation politique. Les parties sont parfaitement au fait des paramètres de la solution qui s'offre à eux. Les progrès ont toutefois été très lents, notamment car la pandémie a ralenti les négociations.

Les parties ont montré que la négociation politique peut avoir des bienfaits tangibles pour le peuple yéménite. En septembre 2020, des représentants des parties se sont rencontrés en personne en Suisse. Ils sont parvenus à s'entendre sur la libération de plus de 1 000 prisonniers et détenus, une mesure qu'ils s'étaient engagés à prendre à Stockholm en 2018. Cet échange de prisonniers, le plus important depuis le début du conflit, a été un incroyable soulagement pour les prisonniers et leurs familles. Le cessez-le-feu à Hodeïda, dont il avait été convenu à Stockholm, continue d'être respecté dans l'ensemble et l'aide humanitaire continue de transiter par le port, bien qu'il subsiste des restrictions visant les biens commerciaux et surtout le carburant, ce qui contribue à la dégradation de la situation humanitaire. L'Accord de Riyad de novembre de 2019 a été appliqué après des mois de négociations sur les modalités de mise en œuvre : cela a abouti à la création d'un nouveau Gouvernement fondé sur les partenariats politiques, qui continue de siéger à Aden.

Malheureusement, en parallèle de ces avancées encourageantes, on a constaté des actes qui ont réduit à néant des progrès faits pendant les négociations. La recrudescence intermittente des opérations militaires, en particulier dans la région de Mareb, l'attaque de décembre 2020 à l'aéroport d'Aden et les attaques répétées sur le territoire saoudien ont fortement entravé le processus de paix, ce qui n'a fait qu'accroître la menace que le conflit fait peser sur la stabilité de la région.

Il y aura sans aucun doute d'autres défis à relever lors des négociations de paix, notamment en ce qui concerne les accords politiques et militaires visant à faire taire les armes et à forger un nouveau partenariat politique. Après plusieurs années de guerre, la tâche ne sera pas simple.

Les conseils que m'ont donnés les femmes, les jeunes et les représentantes et représentants de la société civile ont été d'une importance vitale. Même pendant la pandémie, mon bureau a cherché à établir des liens avec de nouvelles parties prenantes, chaque jour un peu plus variées, en utilisant des outils innovants. Il faut amplifier leurs voix et leur permettre de continuer d'influencer le processus de paix. Je continuerai de me consacrer à la sensibilisation des femmes, des jeunes et de la société civile, et j'engagerai les parties à faire de même. Il est absolument crucial que les parties et la communauté internationale entendent celles et ceux qui réclament la paix et sachent ce qu'il leur reste à faire pour y parvenir.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
(Signé) Martin Griffiths

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

263. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen est chargé d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, répondant aux exigences et aspirations légitimes du peuple yéménite, y compris les femmes et les jeunes, en vue d'instaurer un changement pacifique et de véritables réformes politiques, économiques et sociales, comme le prévoient l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive. Le mandat du Bureau découle de la résolution [2014 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité et de résolutions ultérieures du Conseil, notamment les résolutions [2051 \(2012\)](#), [2140 \(2014\)](#), [2201 \(2015\)](#), [2216 \(2015\)](#), [2266 \(2015\)](#), [2342 \(2017\)](#), [2402 \(2018\)](#), [2451 \(2018\)](#), [2452 \(2019\)](#), [2456 \(2019\)](#), [2481 \(2019\)](#) et [2505 \(2020\)](#), ainsi que des échanges de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité ([S/2012/469](#) et [S/2012/470](#), [S/2016/488](#) et [S/2016/489](#), [S/2018/126](#) et [S/2018/127](#)).
264. Soucieux de veiller à la pleine exécution des dispositions des résolutions [2014 \(2011\)](#) et [2051 \(2012\)](#) du Conseil et de la transition politique convenue en novembre 2011 conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre y relatif, le Secrétaire général a créé le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, par la suite intégré au Bureau de l'Envoyé spécial, comme il en avait exprimé l'intention dans un échange de lettres avec le Président du Conseil de sécurité en juin 2012 ([S/2012/469](#) et [S/2012/470](#) ; voir également [S/2015/283](#) et [S/2015/284](#), et [S/2018/126](#) et [S/2018/127](#)).
265. L'objectif global de la mission est de fournir un appui au processus de paix au Yémen et à la mise en œuvre des accords qui pourraient être conclus afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites. Conformément à la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, à d'autres résolutions du Conseil sur le Yémen, notamment les résolutions [2014 \(2011\)](#), [2051 \(2012\)](#), [2140 \(2014\)](#), [2201 \(2015\)](#), [2451 \(2018\)](#) et [2452 \(2019\)](#), et à la lettre en date du 24 mai 2016 que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil ([S/2016/488](#)), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen continuera d'assurer la médiation entre les parties en vue de mettre fin au conflit. La mission contribuera à mobiliser et à fournir une assistance technique concernant la négociation de mesures de sécurité provisoires, le rétablissement des institutions publiques et les préparatifs relatifs à la reprise du dialogue politique, y compris les accords concernant l'élaboration et l'adoption du projet de constitution, la création d'une feuille de route électorale et la réconciliation nationale et la justice transitionnelle.
266. Le Bureau joue également un rôle s'agissant de concilier les mesures politiques et les dispositifs de sécurité pour mettre fin au conflit qui oppose le Gouvernement du Yémen et le mouvement houthiste et d'appuyer la reprise de la transition politique, qui a débuté en 2011, mais a été interrompue par ledit conflit. Il partage sa composante de soutien avec la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), qui fait également rapport au Siège par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial.

Programme de travail

Objectif

267. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à une solution politique négociée entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, grâce auquel ces derniers pourront s'engager sur la voie d'une paix durable.

Stratégie

268. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la mission, on se servira de la négociation, des consultations et de la navette diplomatique pour parvenir à un accord entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise du processus de transition politique.
269. Pour soutenir le processus de paix au Yémen, la mission fournira un appui politique, technique et logistique, notamment en aidant les parties à relancer le processus politique, à mettre en œuvre l'Accord de Stockholm et à désamorcer le conflit aux niveaux local, national et régional.
270. La mission mettra en place des consultations auxquelles les femmes, la société civile et les jeunes seront invités à participer. Elle continuera de recueillir les ressentis, les avis et les recommandations des Yéménites, directement dans le cadre de dialogues, de façon indirecte ou au moyen d'outils virtuels. Elle continuera aussi de faire une place à la prise en compte des questions de genre et à la mobilisation des jeunes dans le cadre de ses activités de diplomatie à plusieurs voies, des négociations sur l'Accord de paix et des activités post-transition.
271. Le Bureau de l'Envoyé spécial bénéficie de fonctions d'appui à la mission qui sont partagées avec la MINUAAH. En 2022, la MINUAAH entreprendra une restructuration, qui n'aura pas d'incidence sur son budget, afin de s'adapter à l'évolution du contexte politique et opérationnel et, ainsi, d'être mieux à même d'exécuter son mandat. La restructuration portera principalement sur les capacités et la représentation équilibrées de la mission dans les territoires contrôlés par les différentes parties. Ces changements entraîneront une actualisation des fonctions d'appui à la mission financées par le Bureau.
272. La mission compte aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en établissant un dialogue avec l'équipe de pays des Nations Unies lorsque nécessaire, en les aidant avec les aspects logistiques des programmes du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 relatifs à la distribution de vaccins au personnel basé au Yémen et en leur fournissant un appui logistique et administratif pour les éventuelles opérations d'évacuation sanitaire.
273. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) un accord de paix avec les parties visant à définir les mesures politiques et les dispositifs de sécurité provisoires à mettre en place pour une période de transition durable, pacifique et sans exclusive ;
 - b) la création d'un mécanisme de participation inclusif destiné à des parties yéménites de divers horizons politiques et sociaux, notamment aux femmes et aux jeunes, qui servira à orienter le processus politique officiel mené avec l'appui de l'ONU ;
 - c) une confiance accrue des parties en ce qui concerne la reprise des négociations politiques, notamment grâce au mécanisme de cessez-le-feu ;
 - d) de meilleures possibilités d'action en matière de gouvernance dans le domaine de la sécurité, aux niveaux national et local ;

- e) la mise en œuvre efficace et transparente des mesures de sécurité provisoires négociées ;
 - f) les activités menées en priorité avec les partenaires pour la sécurité des collectivités en vue de promouvoir le dialogue entre le public et les acteurs du secteur de la sécurité ;
 - g) le recours répété aux services de la Facilité de soutien à la paix gérée par le PNUD, afin de promouvoir la réduction de la violence communautaire et de renforcer le contrôle civil du secteur de la sécurité ;
 - h) la mise au point d'un programme de transition inclusif qui tienne compte des vues des femmes et des questions de genre et qui prévoie la création de mécanismes et d'organes de mise en œuvre ;
 - i) la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm, notamment l'importation ininterrompue de biens commerciaux, dont le carburant, dans les ports de Hodeïda, et la tenue d'autres échanges de prisonniers ;
 - j) la prise en compte des vues des femmes et des questions de genre dans tous les domaines d'activité, dans les accords, les arrangements et les mécanismes de mise en œuvre, le cas échéant.
274. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de faciliter le travail de l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen, notamment, lorsque les conditions le permettent, l'appui logistique aux Yéménites qui ont besoin de soins médicaux essentiels.

Facteurs externes pour 2022

275. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) les parties au conflit participeront au processus de paix dans le cadre d'une série de pourparlers de paix organisés sous les auspices de l'Envoyé spécial, dans le but de parvenir à un règlement politique global négocié ;
 - b) le Groupe consultatif des femmes yéménites restera actif et contribuera au processus en faisant part des préoccupations et des vues des femmes à la mission et aux responsables du processus de paix ;
 - c) La mission continuera d'avoir accès aux principales parties prenantes yéménites, sous réserve de certaines restrictions imposées par les parties et des conditions de sécurité sur le terrain.
276. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
277. La mission prend en compte les questions de genre dans ses travaux sur des questions de fond, ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ces efforts contribuent à un processus de paix plus inclusif au Yémen, ce qui favorisera la viabilité et la durabilité de tout accord. La mission s'efforcera d'accroître la représentation et la participation véritable des femmes yéménites dans tous les volets du processus de paix, en mettant particulièrement l'accent sur les négociations officielles. Elle participera aux initiatives nationales et locales qui promeuvent la participation et la représentation politiques des femmes, le plein exercice de leurs droits de citoyennes et la prise en compte de leurs droits humains, de leurs besoins et de leurs préoccupations en matière de sécurité dans la planification et la préparation des processus de transition et de relèvement rapide, de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Les questions de genre

seront prises en compte dans l'ensemble des stratégies et activités des missions, notamment dans le cadre des partenariats, conformément aux mandats confiés par le Conseil de sécurité au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

278. La mission a tiré parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, a pris des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'est attachée à faire de l'inclusion une réalité. Elle a notamment facilité l'accès aux installations, amélioré la gestion des installations et la sécurité et fait des progrès dans d'autres domaines ; elle a aussi adapté l'agencement des bureaux, le mobilier et les équipements aux besoins des personnes handicapées.
279. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux fins de l'exécution du mandat de bons offices, l'Envoyé spécial et son bureau continueront de maintenir des contacts étroits avec les États Membres et le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, notamment la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux. De plus, le Bureau poursuivra les efforts qu'il mène conjointement avec les institutions financières internationales en vue de faciliter l'élaboration de stratégies communes d'intervention concernant l'organisation d'activités pour lesquelles un accord a été conclu en amont, notamment celles liées au relèvement et à la consolidation de la paix.
280. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la mission poursuivra sa coopération avec le Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen. En outre, les organismes des Nations Unies travaillant au Yémen sont représentés dans l'Équipe spéciale interorganisations pour le Yémen (située au Siège), qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits humains. Les travaux en rapport avec le projet de constitution, la réforme électorale et d'autres aspects de la transition sont menés en étroite concertation avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies.
281. L'Envoyé spécial et son bureau continueront de se concerter et de coordonner étroitement leur action avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales dans la région, le cas échéant. Conformément à la résolution [2452 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, la mission coopère étroitement avec la MINUAAH, qui fait rapport au Siège par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et partage une structure de soutien intégrée avec la MINUAAH.

Activités d'évaluation

282. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Renforcer la dynamique en faveur d'une solution politique globale⁹

283. Pendant plusieurs mois, la mission a assuré la navette diplomatique entre les parties au conflit, souvent à distance à cause de la pandémie. Les consultations étaient consacrées essentiellement à la Déclaration conjointe, dont le but est d'amener les parties au conflit à conclure un accord portant sur trois questions : un cessez-le-feu national, les mesures humanitaires et économiques et la reprise des consultations politiques concernant une solution politique finale négociée au conflit. La mission s'est préparée à la création d'un dispositif de cessez-le-feu et a mis au point plusieurs idées de

⁹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)).

mesures en matière de sécurité qui pourraient servir à appuyer l'Envoyé spécial et à engager les parties à reprendre les pourparlers politiques. Elle a soutenu les activités visant à atténuer le conflit armé et ses incidences sur la population et s'est attachée à préparer les groupes armés et les collectivités locales aux futures réformes du secteur de la sécurité et à la mise en place de plus amples arrangements provisoires en matière de sécurité. En outre, la mission a fait avancer mesures de confiance, notamment celles visant à faciliter un accord entre les parties pour assurer les arrivées régulières de carburant et d'autres produits essentiels dans le port de Hodeïda. Elle a aussi coprésidé, avec le Comité international de la Croix-Rouge, la quatrième réunion du Comité de supervision de l'application de l'Accord de Stockholm sur l'échange de prisonniers, laquelle portait sur l'accord d'échanges de prisonniers conclu dans le cadre de l'Accord de Stockholm qui a abouti à la libération de 1 056 personnes détenues ou faites prisonnières dans le cadre du conflit. En 2020, en coopération avec les parties et les partenaires du système des Nations Unies, la mission a appuyé les efforts déployés pour faire en sorte qu'une mission technique internationale supervisée par l'ONU soit autorisée d'urgence à monter à bord du pétrolier *FSO Safer* pour y faire des réparations. La mission a suivi et évalué la mise en œuvre de l'Accord de Riyad conclu dans le cadre de médiations dirigées par l'Arabie saoudite, le respect de cet Accord influençant fortement la volonté des parties de reprendre le processus politique.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

284. Le travail susmentionné a contribué à renforcer la dynamique en faveur d'une solution politique globale, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'adoption de documents finals conjoints à l'issue des consultations et des négociations et l'élaboration de mécanismes spécifiques visant à mettre en œuvre les accords ayant été conclus. Les parties ne sont pas parvenues à un accord sur les documents finals conjoints, notamment à cause de divergences d'opinions portant en particulier sur des passages concernant des questions économiques et humanitaires, mais aussi car la dynamique en faveur de l'atténuation des affrontements militaires n'était pas assez forte (voir tableau 37).

Tableau 37

Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Accords sur les mesures de confiance à prendre	Lancement des pourparlers sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition ; renforcement de la participation de toutes les parties (les acteurs du Sud et les femmes) et progrès dans la mise en œuvre de mesures de confiance	Adoption des documents finals conjoints à l'issue des consultations et des négociations (objectif non atteint) ; élaboration de mécanismes spécifiques visant à mettre en œuvre les accords ayant été conclus (objectif non atteint)

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

285. En 2020, la pandémie a obligé la mission à utiliser des outils numériques pour assurer la navette diplomatique entre les parties au conflit. Les plateformes virtuelles ont également permis à un plus grand nombre de femmes yéménites de prendre part aux débats, et le Bureau a organisé, dans le cadre du processus politique parallèle, une séance de coordination de deux semaines (en avril 2020) et ses premières consultations virtuelles avec quelque 600 Yéménites (en juin 2020). La pandémie a également été l'occasion d'entamer un dialogue avec les acteurs du secteur de la sécurité sur la formation au respect des mesures de lutte contre le virus dans le cadre des activités de police. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020.

286. Dans le même temps, cependant, la mission a, dans la mesure du possible, apporté un soutien logistique aux États Membres, ce qui a concouru à ses objectifs relatifs à la COVID-19. Elle a notamment appuyé les programmes du mécanisme COVAX pour la vaccination du personnel basé au Yémen et a apporté un soutien logistique et administratif en prévision d'éventuelles évacuations sanitaires.

Résultat escompté pour 2022

Élargissement de l'action politique de la mission et de ses consultations afin de faire en sorte que les divers points de vue des Yéménites soient mieux représentés et de donner une nouvelle impulsion au processus visant à instaurer une paix durable, sous le contrôle des Yéménites

287. En 2020, la mission a effectué des travaux ayant contribué à atteindre son objectif, à savoir de parvenir à une solution politique négociée entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites. Elle a intensifié ses activités en faveur de l'inclusion dans le processus de paix : elle a notamment échangé avec des personnes plus nombreuses et d'origines plus variées, lors de rencontres avec des acteurs de la société civile et de consultations avec des femmes, des jeunes et des acteurs politiques yéménites, menées dans ses bureaux à Aden, Amman et Sanaa ou à distance. Avec l'aide de ses partenaires, elle a soutenu les efforts visant à atténuer l'intensité du conflit armé en satisfaisant à certains besoins de la population en matière de sécurité. En ouvrant les consultations à la société civile et aux représentants des milieux d'affaires, la mission a pu poursuivre le développement du mécanisme de cessez-le-feu. Elle a intensifié ses activités de sensibilisation auprès des médias yéménites en organisant des rencontres et des enquêtes en personne ou à distance, par exemple la rencontre virtuelle entre l'Envoyé spécial et des représentants de la société civile à Taëz, tenue en décembre 2020 afin de recueillir les vues de ces représentants sur une solution pour Taëz conforme à l'Accord de Stockholm, et aussi de leur demander leur avis sur la manière d'améliorer la situation au Yémen. La mission a également continué à étudier les moyens de faire en sorte que les vues des femmes soient plus activement prises en compte par les parties au conflit et s'est engagée à consulter activement les femmes, notamment lors de débats virtuels à venir. En juin 2020, elle a organisé des consultations virtuelles avec des femmes yéménites consacrées au genre, aux cessez-le-feu et à la sécurité des collectivités. En décembre 2020, elle a tenu une rencontre en ligne sur les perspectives de paix qui s'offrent aux femmes au quotidien. En octobre 2020, lors d'un événement virtuel commémorant le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la mission et ONU-Femmes au Yémen ont renouvelé leur engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et en faveur de la promotion de la participation véritable des femmes et de leur inclusion dans le processus de paix. L'Envoyé spécial a également rencontré le Groupe consultatif technique des femmes yéménites et l'a consulté sur les questions de la déclaration conjointe, en mars 2020, et des priorités des femmes pour l'accord de paix, en septembre 2020. En septembre et novembre 2020, la mission a également organisé à l'intention du Groupe consultatif des sessions et exercices de renforcement des capacités, des connaissances et des compétences.

Enseignements tirés et changements prévus

288. Les enseignements tirés sont les suivants : il faut collaborer plus efficacement avec les représentants yéménites pour rendre le processus de paix plus inclusif. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la mission, on cherchera des moyens de créer davantage de liens directs avec diverses parties prenantes yéménites pour faire qu'elles s'intéressent plus directement au processus politique officiel et qu'elles le voient d'un meilleur œil, et on établira un dialogue avec les journalistes et professionnels des médias du pays en vue d'améliorer la transparence et de lutter contre les informations fausses et trompeuses au sujet du processus. Continuer d'élargir les consultations avec ces acteurs et de les rendre plus régulières est une priorité pour la mission, même si elle travaille dans un environnement politique difficile et contraignant. La mission insistera auprès des parties sur la nécessité de rester focalisées sur le processus politique. Elle établira aussi un dialogue avec les

groupes armés pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs vues sur les questions politiques et de sécurité, le but étant de renforcer les liens entre les négociations officielles et les négociations parallèles dans le cadre du processus de paix.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

289. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront le nombre de réunions tenues par la mission avec différents groupes de parties prenantes et le nombre de propositions reçues sur des questions particulières liées au processus politique en 2020. La mission continuera également de travailler avec les partenaires qui appuient les initiatives de sécurité des collectivités visant à faciliter le dialogue entre les collectivités et les groupes armés et d'autres activités relatives à la sécurité des collectivités ayant pour but de réduire la violence au niveau local et de renforcer le contrôle que le secteur civil exerce sur l'appareil de sécurité. Tout comme lorsqu'elle a mené ses premières conversations virtuelles avec près de 600 Yéménites en juin 2020, dont 30 % étaient des femmes et dont plus de la moitié ont participé au débat depuis le Yémen, la mission continuera d'utiliser les nouvelles technologies pour atteindre plus facilement divers publics, l'objectif étant de les consulter sur les propositions figurant dans la Déclaration conjointe (voir tableau 38).

Tableau 38

Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Accords sur les mesures de confiance à prendre	Lancement des pourparlers sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition ; renforcement de la participation de toutes les parties (les acteurs du Sud et les femmes) et progrès dans la mise en œuvre de mesures de confiance	Adoption des documents finals conjoints à l'issue de consultations et de négociations	Application des documents finals conjoints, y compris des mécanismes particuliers qui font entrer en ligne de compte les diverses vues des Yéménites	Élargissement de l'action politique de la mission et de ses consultations afin de faire en sorte que les divers points de vue des Yéménites soient mieux représentés et de donner une nouvelle impulsion au processus visant à instaurer une paix durable, sous le contrôle des Yéménites

Produits

290. On trouvera dans le tableau 39 ci-dessous les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 39

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	17	12
Séances du Conseil de sécurité	12	12	17	12
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices pour mettre fin au conflit.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur des propositions concernant les mesures politiques et de sécurité visant à négocier un accord destiné à mettre fin au conflit et à mener à bien la transition politique.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 40

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>		<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	11 296,6	11 266,1	11 427,1	–	161,0
Dépenses opérationnelles	6 819,1	6 285,0	6 174,7	–	(110,3)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	18 115,7	17 551,1	17 601,8	–	50,7

Tableau 41

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2021	1	–	1	1	6	15	11	–	35	25	1	61	10	29	–	100
Effectif proposé pour 2022	1	–	1	1	6	15	13	–	37	25	1	63	10	29	–	102
Variation	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	2	–	–	–	2

291. En 2022, le Bureau de l'Envoyé spécial et la MINUAAH continueront d'utiliser la structure d'appui commune qui permet aux deux entités de réaliser des économies d'échelle et d'éviter les doubles emplois. Un rééquilibrage a été effectué en 2021 pour revoir la structure et les capacités des deux missions dans leurs zones d'opération respectives.
292. Du fait du rééquilibrage de la représentation et des capacités de la MINUAAH au Yémen, il faudra renforcer la présence sur le terrain de la structure d'appui commune, notamment en intensifiant la collaboration avec les homologues yéménites basés au Yémen, afin d'améliorer l'appui fourni à l'Envoyé spécial. Il est également proposé de renforcer les fonctions d'appui à la mission à Aden, afin de garantir que du personnel de haut niveau soit présent pour coordonner toutes les activités d'appui à la mission menées sur place. Il est également proposé de créer une fonction de coordination à Amman, qui serait chargée d'assurer la coordination avec les ministères et les départements des gouvernements hôtes et avec d'autres parties prenantes régionales. Les missions continueront d'opérer à Amman, Hodeïda, Sanaa et Aden et partageront les frais relatifs aux espaces de bureau et aux logements.
293. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour le Bureau de l'Envoyé spécial s'élève à 17 601 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 100 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 25 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes), 10 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 29 emplois d'agent(e) local(e)], à deux emplois à la classe P-3 qu'il est proposé de créer et à sept emplois qu'il est proposé de transférer (11 427 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (6 174 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (544 400 dollars), installations et infrastructures (2 932 700 dollars), transports terrestres (339 300 dollars), opérations aériennes (1 075 700 dollars), communications et informatique (737 600 dollars), santé (300 500 dollars) et fournitures, services et matériel divers (244 500 dollars).
294. Pour 2022, il est proposé de créer 2 emplois de temporaire et d'en transférer 7 :

Secrétariat du Bureau de l'Envoyé spécial

- a) Transfert au secrétariat du Bureau de l'Envoyé spécial d'un emploi d'assistant(e) d'équipe [agent(e) local(e)], qui serait cédé par la Section des affaires politiques à Amman et qui deviendrait un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], en vue de répondre aux besoins accrus en matière d'appui administratif et de coordination entre les bureaux d'Aden, d'Amman et de Sanaa ;

Section du secteur de la sécurité

- b) Transfert, de Sanaa à Amman, d'un emploi de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'assurer la coordination directe avec l'Envoyé spécial, le Chef adjoint de la Mission et tous les autres responsables des services fonctionnels (Affaires politiques et Information) basés à Amman ;

Section des affaires politiques

- c) Transfert, de Sanaa à Aden, d'un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'assurer la liaison avec les fonctionnaires yéménites à Aden ainsi qu'avec les acteurs politiques et autres interlocuteurs à Aden et dans d'autres régions du Sud ;

Section de l'information

- d) Transfert, d'Amman à Sanaa, d'un emploi de spécialiste de l'information (P-3) dont le (la) titulaire sera chargé(e) de lutter contre les informations fausses et trompeuses, de mieux faire connaître le rôle du Bureau et le processus de médiation, d'établir un contact direct avec les

médias yéménites, en particulier les médias indépendants, et de resserrer les liens avec les défenseurs de la paix au Yémen ;

Bureau du Chef de l'appui à la mission

- e) Création, au Bureau du Chef de l'appui à la mission à Amman, d'un emploi de coordonnateur(trice) (P-3) dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'assurer la coordination avec les ministères et les départements du gouvernement hôte et d'autres pays de la région, en vue d'appuyer les voyages régionaux et internationaux de l'Envoyé spécial et d'autres équipes, en raison de l'accélération des activités de la mission relatives aux négociations de paix et de l'augmentation du nombre d'échanges avec les parties prenantes de la MINUAAH au Yémen et dans la région ;
- f) Création, au Bureau du Chef de l'appui à la mission à Aden, d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de fournir un appui administratif et coordonner toutes les fonctions d'appui à la mission à Aden, comme prévu suite au rééquilibrage, qui a mis en lumière le fait que chaque lieu d'affectation devait compter un fonctionnaire d'administration responsable des activités d'appui à la mission ;
- g) Transfert d'un emploi de médecin (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de Sanaa à Aden. Les services de santé à Sanaa et Aden sont fournis dans les cliniques du PNUD, aux entités du Secrétariat et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui partagent les dépenses connexes. Selon le médecin-chef au Yémen, il faut qu'un médecin qualifié pour exercer sur place appuie le bureau d'Aden, tandis que la clinique de Sanaa n'en a pas besoin ;

Groupe des achats

- h) Transfert, d'Amman à Sanaa, d'un emploi de spécialiste des achats (P-3), dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'appuyer les activités d'achat dans les lieux d'affectation au Yémen (Sanaa, Aden et Hodeïda) et d'améliorer la coordination et la fourniture d'avis d'experts au centre d'opérations de Sanaa ;

Groupe du contrôle des mouvements, des transports et des opérations aériennes

- i) Transfert, de Sanaa à Amman, d'un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile). Cet emploi a été approuvé pour Sanaa, mais la personne titulaire du poste est actuellement déployée temporairement à Amman pour faciliter l'acheminement des marchandises depuis le centre d'opérations d'Amman.
295. Un taux de vacance de postes de 15 % et 50 % respectivement a été appliqué aux emplois de temporaire pourvus par du personnel recruté sur le plan international qui ont été reconduits et à ceux qu'il est proposé de créer, et un taux de vacance de 15 % et 20 % respectivement a été appliqué aux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et aux emplois d'agent(e) local(e).
296. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte essentiellement de la création proposée de 2 emplois de temporaire à la classe P-3 et de l'application du barème des traitements révisé. L'augmentation globale des ressources demandées est compensée en partie par : a) la diminution des ressources demandées au titre des emplois soumis à recrutement international, due à la diminution de la part des coûts salariaux que représentent les dépenses communes de personnel (70,9 % en 2022 contre 79,8 % en 2021) ; b) la diminution des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles, résultant principalement d'une réduction du ratio de partage des coûts de location et d'exploitation d'un avion avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, qui passe de 40 % en 2021 à 30 % en 2022, la diminution des dépenses prévues au titre du fret pour les achats et des services de transport de marchandises aux dimensions non standard et l'augmentation prévue des dépenses au titre des services de santé en raison de la signature par l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen d'un accord de partage des coûts liés à

la lutte contre la pandémie, qui est en partie compensée par une augmentation des coûts liés à la location des locaux et aux initiatives en matière de protection de l'environnement et d'accessibilité, et par une augmentation des dépenses au titre des services de communication et d'informatique.

Ressources extrabudgétaires

297. En 2021, le Bureau de l'Envoyé spécial d'utiliser les ressources extrabudgétaires reportées de 2020, d'un montant de 73 900 dollars, pour : soutenir les groupes de femmes yéménites et renforcer leur rôle consultatif et leur aptitude à contribuer efficacement au processus de paix ; mettre au point des supports de formation et de renforcement des capacités afin de consolider les compétences et les connaissances des femmes yéménites en matière de plaidoyer politique efficace ; consulter les femmes jouant un rôle de chef de file pour la paix sur les principales questions de fond à aborder dans l'accord de paix. Aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2022.

10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

(1 169 700 dollars)

Avant-propos

La transition démocratique au Myanmar s'est arrêtée net lorsque l'armée nationale a décrété l'état d'urgence national et arrêté des dirigeants politiques et d'autres personnes parce qu'elle contestait les résultats des élections, pendant lesquelles les électeurs ont pourtant consolidé le mandat qu'ils avaient déjà confié au parti au pouvoir, la Ligue nationale pour la démocratie. La population du pays a organisé des manifestations pacifiques, mais l'intimidation des journalistes et des militants a rapidement fait place à la répression violente par les forces de sécurité, avec en toile de fond les privations dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le présent projet de budget a été élaboré en gardant à l'esprit ces circonstances difficiles, marquées par l'incertitude et les graves préoccupations soulevées par les conséquences humanitaires des actions de l'armée et les dissensions entre pays au sujet des problèmes complexes qui affectent le Myanmar et la stabilité de la région. L'onde de choc provoquée par les événements de février, conjuguée aux effets de la pandémie, a rendu encore plus difficile la vie du million de personnes au Myanmar qui dépendent de l'aide humanitaire de l'ONU. Par ailleurs, de nombreux réfugiés vivent toujours dans des conditions déplorable dans les camps situés au Bangladesh, près de la frontière.

Ces dernières années, peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne le rapatriement durable et librement consenti des Rohingyas et autres réfugiés, dans la dignité et en toute sécurité, dans leur lieu d'origine ou le lieu de leur choix : les problèmes sous-jacents comme les conflits, la persécution et la discrimination n'ont dans l'ensemble pas été résolus et ont même empiré à cause du conflit armé entre la Tatmadaw et les organisations ethniques armées et de la pandémie. Les quelques gestes d'ouverture qu'on a pu observer après les élections, par exemple le cessez-le-feu qui s'est imposé de fait dans l'État rakhine après le scrutin de novembre 2020 ou les signes de solidarité croissante entre communautés, ont été compromis par le transfert de la totalité du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire à l'armée, placée sous l'autorité du Commandant en chef. Cette situation a gravement nui à la dynamique en faveur de la cohésion sociale.

En 2022, il sera vital de continuer à demander instamment que les auteurs de violations graves des droits humains répondent véritablement de leurs actes et que les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine soient appliquées pleinement pour faciliter le retour des réfugiés. Cependant, la détresse des Rohingyas n'est qu'une facette de la situation complexe dans l'État rakhine. Le personnel humanitaire ne peut toujours pas se rendre dans certaines parties de cet État et d'autres États, des restrictions des déplacements dues à la pandémie étant venues s'ajouter aux difficultés d'accès existantes. Cela ne fait qu'assombrir encore les perspectives de retour des réfugiés. L'acheminement d'une aide vitale aux personnes qui en ont besoin restera donc une priorité en 2022.

Il reste essentiel que la communauté internationale fasse preuve de cohésion. En 2022, l'empressement à consolider la démocratie pluraliste au Myanmar, qui en est encore à ses balbutiements, devra être tempéré en gardant bien à l'esprit les problèmes complexes auxquels doit faire face le pays après des décennies de régime militaire. Je continuerai de faire en sorte de réconcilier les points de vue divergents au Myanmar, dans la région et parmi les États Membres, et je compte que la communauté internationale m'aidera à remettre le pays sur la voie de la démocratie. Pour ma part, je m'engage à continuer d'assurer la coordination et la cohérence de l'action à l'échelle du système des Nations Unies et à entamer le dialogue avec les États Membres en temps voulu pour contribuer à mobiliser une action collective.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar
(Signé) Christine Schraner **Burgener**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

298. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a pour mission d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général dans le cadre de débats associant toutes les parties concernées et d'apporter une aide au Gouvernement du Myanmar. Son mandat a été défini par l'Assemblée générale dans la résolution [72/248](#) et renouvelé dans les résolutions [73/264](#) et [74/246](#). Le 31 décembre 2020, par sa résolution [75/238](#), l'Assemblée a prorogé le mandat du Bureau jusqu'au 31 décembre 2021. L'Assemblée envisagera une nouvelle prorogation du mandat à sa soixante-seizième session.
299. Le Bureau continuera d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général pour promouvoir le retour aux réformes démocratiques et pour coordonner l'action de l'Organisation. Ses priorités stratégiques pour 2022 comprendront : l'aide au Myanmar pour ce qui est de régler les problèmes sous-jacents et de créer les conditions propices au retour durable et librement consenti des réfugiés et des déplacés de force, dans la dignité et en toute sécurité, dans leur lieu d'origine ou le lieu de leur choix ; les mesures visant à faire que les secours humanitaires puissent parvenir sans entrave à toutes les populations qui en ont besoin ; l'appui à la réconciliation nationale. Il continuera de s'intéresser, de façon transversale, aux mesures visant à garantir que les auteurs d'atrocités de masse, de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits aient à répondre de leurs actes, à la promotion des droits humains au sens large et à la participation pleine et entière des femmes à toutes les prises de décisions. L'Envoyée spéciale devra donc collaborer étroitement, dans un climat de confiance, avec les autorités, les collectivités locales et la société civile, ainsi qu'avec les parties prenantes régionales, notamment le Gouvernement bangladais et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), tout en continuant d'informer les États Membres de l'Organisation de l'avancée de ses travaux et des résultats obtenus.

Programme de travail

Objectif

300. L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire progresser la réconciliation nationale et le processus de réforme démocratique au Myanmar.

Stratégie

301. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau restera en contact étroit avec les autorités du Myanmar et du Bangladesh et les aidera dans leurs efforts bilatéraux visant à créer les conditions nécessaires pour permettre aux Rohingyas déplacés de force au Bangladesh de retourner dans l'État rakhine de façon durable et librement consentie, dans la dignité et en toute sécurité. À cette fin, l'Envoyée spéciale continuera de promouvoir une solution politique en consultation avec les Rohingyas et d'autres parties prenantes clés, en tenant compte des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine. En parallèle, elle contribuera à atténuer les tensions en soutenant le dialogue intercommunautaire et les initiatives de cohésion sociale dans l'État rakhine, en plus de promouvoir des solutions inclusives aux besoins pressants, sur le plan humanitaire et celui du développement, de toutes les communautés de cet État et d'autres régions du Myanmar, y compris dans le cadre d'une coopération étroite avec l'ASEAN. Elle demandera instamment que les initiatives locales soient axées sur l'intégration durable des rapatriés et des personnes déplacées, conformément aux normes internationales sur les solutions durables, notamment en ce qui concerne

l'exécution de la stratégie nationale sur la réinstallation des personnes déplacées et la fermeture des camps de personnes déplacées. Aux niveaux régional et international, l'Envoyée spéciale continuera de mobiliser les parties prenantes régionales et internationales pour qu'elles contribuent de façon constructive à la recherche de solutions aux causes profondes du conflit au Myanmar et à ses répercussions dans la région, notamment les activités illicites et les mouvements maritimes de réfugiés et de migrants. En ce qui concerne le système des Nations Unies, dans le cadre de la coordination des efforts que déploie l'Organisation pour faciliter le rapatriement des personnes déplacées de force, l'Envoyée spéciale tirera parti des avantages comparatifs des institutions spécialisées, fonds et programmes comme le HCR, le PNUD ou le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de faire avancer la création de conditions propices aux retours. Dans le même esprit, le Bureau de l'Envoyée spéciale assistera l'équipe de pays des Nations Unies dans ses activités relatives à l'application pleine et entière des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine.

302. Le Bureau fera fond sur l'appui coordonné que le système des Nations Unies fournit au Myanmar pour l'aider à lutter contre la COVID-19 et incitera les autorités nationales à prendre des mesures inclusives, notamment à fournir une assistance vitale et des services de prévention et de lutte contre le virus à toutes les communautés vulnérables, en particulier aux personnes touchées par le conflit, aux déplacés et aux migrants de retour au pays, sachant que la pandémie a exacerbé les besoins humanitaires. L'Envoyée spéciale engagera les autorités nationales à lever les restrictions imposées à l'accès humanitaire dans toutes les zones de conflit, en particulier dans les États rakhine et chin. Le Bureau, lui, s'efforcera de resserrer son partenariat avec l'ASEAN.
303. Le Bureau promouvra les solutions et le dialogue politiques et inclusifs comme moyens de mettre fin au conflit armé qui oppose depuis des décennies l'armée du Myanmar à des dizaines d'organisations ethniques armées. Il continuera avant tout de chercher des moyens démocratiques et pacifiques de répondre aux griefs des minorités ethniques. De plus, il appuiera les initiatives nouvelles ou déjà en place dans tout le pays visant à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité et des libertés fondamentales, notamment des campagnes d'information ou des mesures de confiance. Il restera en contact permanent avec toutes les parties pour les engager à participer au dialogue national sur la promotion de la coexistence pacifique et de la démocratie sans exclusive, et il fera en sorte que le Myanmar s'approprie bien les mesures de lutte contre les actes d'incitation, les discours haineux et la discrimination. Il appuiera aussi les activités visant à renforcer les efforts de développement des institutions et de réforme structurelle, dans le cadre d'une approche participative et inclusive, pour faire respecter l'état de droit, les droits humains et les principes démocratiques, y compris en prenant des mesures pour assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire et la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, l'Envoyée spéciale continuera de faire le lien entre les acteurs civils et les acteurs militaires.
304. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
 - a) une confiance accrue entre les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar, ce dernier prenant des mesures concrètes pour créer les conditions propices au retour durable et librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées de force ;
 - b) l'apaisement des tensions entre les acteurs politiques civils, les forces armées du Myanmar (la Tatmadaw), les organisations armées ethniques et les parties prenantes de la société civile, et une augmentation de la confiance entre les différentes communautés ethniques.

Facteurs externes pour 2022

305. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Tous les acteurs politiques coopèrent au nom des intérêts supérieurs que sont la stabilité nationale, l'unité et les réformes démocratiques. Les profonds clivages entre parties prenantes nationales, exacerbés par la prise du pouvoir par les militaires en février 2021 et la répression

- violente visant les manifestants et militants qui s'en est suivie, font qu'il est très difficile d'adopter une politique cohérente concernant notamment la réconciliation nationale, les réformes démocratiques ou le retour des personnes déplacées de force ;
- b) Les autorités du Myanmar et du Bangladesh manifestent une volonté politique claire, soutenue par des actes concrets, en vue d'un retour et d'une réintégration durables et librement consentis des musulmans rohingya au Myanmar, dans la sécurité et dans la dignité ;
 - c) La restriction des déplacements due à la pandémie et la déclaration de l'état d'urgence le 1^{er} février 2021 font qu'il reste difficile pour l'Envoyée spéciale et son bureau de rentrer au Myanmar et de s'y déplacer, mettant également à l'épreuve la capacité des acteurs humanitaires de fournir l'aide nécessaire ;
 - d) Malgré le fait que « l'éradication des drogues illicites » soit prévue dans l'Accord de cessez-le-feu national, les activités illicites et les flux financiers y associés, qui sont étroitement liés au conflit au Myanmar, continuent d'entraver la résolution du conflit, le renforcement de l'état de droit et des institutions, les mesures socioéconomiques et les activités de développement ;
 - e) Dans le cadre des négociations de paix, les autorités sont prêtes à faire des compromis avec les organisations ethniques armées sur les questions du partage du pouvoir et du fédéralisme et entament des négociations individuelles avec les organisations ethniques armées non signataires, ce qu'elles avaient refusé de faire auparavant ;
 - f) La fragilité politique, le manque de capacités en matière de gouvernance, la corruption, l'insuffisance de la croissance économique, la persistance des pressions subies par les organismes humanitaires, la pauvreté, les déplacements, le chômage, les migrations et les retours de personnes déplacées entravent le développement social et économique qui dépend des fonds provenant des donateurs et des investissements étrangers.
306. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
307. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles et, notamment lors des rencontres avec les autorités ou les parties prenantes internationales, saisit chaque occasion de souligner que les hommes et les femmes ont des besoins différents et de plaider pour que les femmes de toutes les communautés puissent participer de façon pleine, effective et véritable, sur un pied d'égalité et en toute sécurité, à la prise de décisions, en particulier en ce qui concerne les questions liées à la paix et la sécurité. En 2020, afin de mieux comprendre le point de vue des femmes, de se familiariser avec leurs moyens de subsistance et leurs besoins, et de voir ce qu'elles peuvent apporter à la paix et à la réconciliation, le Bureau a continué de mener une de ses principales activités, à savoir de tenir des consultations informelles avec des femmes d'ethnies, religions et catégories socioéconomiques différentes. Le cas échéant, dans le cadre de ses activités, le Bureau s'efforcera de faire mieux comprendre les questions liées au genre, notamment (mais pas seulement) la violence sexuelle et fondée sur le genre ou la sous-représentation des femmes dans la vie publique, et cherchera des solutions à ces problèmes.
308. Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités, le Bureau travaille en partenariat avec l'ASEAN, d'autres organisations régionales, les pays voisins et des donateurs internationaux pour mobiliser un appui constructif en vue de régler les problèmes sous-jacents qui entravent la démocratisation et le retour des réfugiés. Le Bureau appuie également la mise en œuvre des instruments bilatéraux de rapatriement signés par le Myanmar et le Bangladesh, ainsi que d'autres processus régionaux comme ceux visant à lutter contre les conséquences régionales de la crise des Rohingyas.

309. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'Envoyée spéciale, qui suivra les orientations du Secrétaire général et travaillera en étroite consultation avec les coordonnateurs résidents au Myanmar et au Bangladesh, continuera de veiller à ce que les entités des Nations Unies suivent une approche cohérente et respectueuse des principes de l'Organisation, mais également constructive, en particulier pour ce qui touche aux questions urgentes relatives à la crise des Rohingyas. Elle continuera de s'acquitter de sa mission de bons offices en étroite coordination avec les bureaux spécialisés au Siège, en s'appuyant sur les avantages comparatifs et les compétences complémentaires des 20 institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents, qui font partie de l'équipe de pays. Réciproquement, le Bureau fournit à d'autres organismes des Nations Unies au Siège ou sur le terrain des informations sur la situation politique qui les aident à élaborer des politiques et à exécuter leur programme. Le Bureau travaille de près avec les différents mécanismes relatifs aux droits humains au Myanmar mandatés par le Conseil des droits de l'homme. Lors de discussions avec des interlocuteurs gouvernementaux, l'Envoyée spéciale se fait l'écho des messages et des travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et de la Représentante spéciale pour la prévention du génocide. Cela contribue à renforcer l'approche dite « Unité d'action des Nations Unies ».

Activités d'évaluation

310. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Rapatriement librement consenti dans la sûreté, la sécurité et la dignité¹⁰

311. En 2020, le Bureau a entretenu des contacts étroits avec les interlocuteurs gouvernementaux et les collectivités locales au Myanmar et au Bangladesh, y compris après que les restrictions liées à la pandémie aient rendu impossibles les voyages ou les réunions en personne. Avant la pandémie, l'Envoyée spéciale a tenu des réunions de haut niveau à Nay Pyi Taw, Yangon, Dacca et Bangkok pour comprendre quels facteurs compliquaient la création des conditions propices aux retours. Elle a mobilisé un appui constructif de la part des partenaires internationaux à Bruxelles et dans les pays de la région et de la part de l'ASEAN et de l'Organisation de la coopération islamique, en vue de lutter contre les causes profondes du conflit dans l'État rakhine et de permettre les retours.
312. Dans le cadre de ses échanges continus avec les dirigeants civils et militaires, l'Envoyée spéciale a demandé instamment un soutien en faveur des initiatives promouvant ce qui suit : le rapatriement par village ; la cohésion sociale et la lutte contre les discours haineux ; l'application pleine et entière des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine ; l'arrêt des violences entre la Tatmadaw et l'Armée arakanaise ; l'accès humanitaire sans entrave ; l'obligation de rendre des comptes, pas seulement dans le cadre de procédures pénales, mais aussi devant les tribunaux civils et militaires ; les libertés fondamentales et la libération des journalistes et militants emprisonnés ; les procédures claires et accessibles à tous pour obtenir la citoyenneté ; la levée des restrictions des déplacements ; la libération des Rohingyas arrêtés parce qu'ils n'avaient pas les bons documents de voyage ; la véritable participation des femmes aux processus décisionnels ; la prévention des mesures visant à priver les minorités ethniques et religieuses de leur droit de vote pendant les élections de 2020 ; la levée des restrictions de l'accès à Internet dans les communes des États rakhine et chin ; les mesures inclusives de lutte contre la COVID-19 ; les solutions durables pour les personnes déplacées, notamment en ce qui concerne les questions liées au logement, à la terre et à

¹⁰ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2).

la propriété. L'Envoyée spéciale s'est aussi fait l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie. Elle a engagé vivement le Gouvernement du Myanmar à coopérer pleinement avec les mécanismes d'application du principe de responsabilité existants, notamment le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, à adopter des lois nationales pour ériger en infraction pénale les crimes de guerre conformément au droit international et à veiller à ce que les efforts nationaux en matière de reddition de comptes soient indépendants, transparents et crédibles. Elle s'est principalement efforcée de convaincre les parties au conflit dans l'État rakhine de conclure un cessez-le-feu, de libérer leurs prisonniers et d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

313. Le travail susmentionné a contribué à améliorer la situation dans l'État rakhine, l'objectif étant à terme de permettre aux réfugiés de rentrer dans leur pays, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir de permettre le rapatriement librement consenti dans la sûreté, la sécurité et la dignité. Les violents affrontements entre la Tatmadaw et l'Armée arakanaise, l'augmentation rapide du nombre de cas de COVID-19 et d'autres sources de tension au niveau national ont entravé les efforts de réconciliation et de rapatriement pendant la période avant les élections. Les combats ont entravé l'accès humanitaire, empêché encore plus de personnes d'exercer leur droit de vote et compliqué les activités visant à lutter contre les causes profondes du conflit et à faire avancer les rapatriements, comme l'avait recommandé la Commission consultative sur l'État rakhine. Cela étant, le Gouvernement du Myanmar a continué de dialoguer avec l'Envoyée spéciale et son bureau au sujet de questions très importantes : cela a abouti à la modification de plusieurs textes de loi, ce qui devrait contribuer à créer les conditions propices aux retours. Pour ce qui est des questions de responsabilité, l'Envoyée spéciale a obtenu que la Tatmadaw s'engage verbalement à forcer les responsables à rendre compte de leurs actes dans plusieurs affaires de violations graves des droits humains. En ce qui concerne la liberté de circulation des Rohingya, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique ayant obtenu l'adhésion de l'Envoyée spéciale, qui dispose que les Rohingya ne peuvent être punis pour avoir voyagé sans titre de voyage, et il a pris des mesures pour permettre aux Rohingya de retourner dans leur lieu d'origine pendant la quarantaine. En avril 2020, plus de 800 Rohingya ont été libérés de prison à Yangon, comme l'avait plaidé l'Envoyée spéciale. En ce qui concerne l'élaboration d'une politique relative au droit des réfugiés à retourner dans leur lieu d'origine, le Bureau a plaidé auprès des gouvernements du Myanmar et du Bangladesh pour des retours par village, ce que les deux parties ont accepté (voir tableau 42).

Tableau 42
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Aucun rapatriement	Création de conditions propices à un rapatriement sans heurts	Retour des réfugiés dans un environnement favorable (objectif non atteint). Néanmoins, les efforts se sont poursuivis

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

314. En 2020, les incidences de la pandémie de COVID-19 ont forcé l'Envoyée spéciale à utiliser des outils virtuels pour mener son action diplomatique. Malgré la pandémie, elle est restée en contact étroit avec les acteurs au Myanmar et dans la région, notamment avec la Conseillère d'État, les principaux ministères et des dirigeants civils et militaires qui avaient à cœur de poursuivre le dialogue sur des questions cruciales relatives à la paix, la sécurité et la démocratisation malgré la pandémie. Cependant, certaines questions n'ont pas pu être abordées à distance, ce qui montre bien l'importance des rencontres en personne et des visites dans les lieux touchés. L'organisation des

échanges multilatéraux et des réunions des groupes de réflexion a également été difficile, tout particulièrement lorsqu'il fallait faire appel à des interprètes parlant les langues locales. L'équipe étant petite, elle a souffert de l'absence d'un de ses membres, qui a contracté la COVID-19 et a dû prendre un long congé maladie. Cela a mis en évidence le manque de ressources auquel le Bureau continue de faire face dans un environnement qui évolue rapidement et qui nécessite que le Secrétaire général poursuive sa mission de bons offices relative aux questions multiformes et interdépendantes qui ont trait au mandat.

Résultat escompté pour 2022

Progrès sur la voie de la réconciliation nationale et création des conditions propices au retour des Rohingya et autres personnes déplacées de force

315. Sur fond de fortes tensions dans le pays suite à la déclaration de l'état d'urgence par l'armée et de la répression violente des manifestations qui ont éclaté dans tout le pays et du mouvement de désobéissance civile, le Bureau demandera instamment que la répression violente des manifestations pacifiques cesse et que les parties trouvent une solution négociée à la crise politique, tout en promouvant une culture politique basée sur le partage du pouvoir, la souplesse, le compromis et la volonté d'inclure toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Le Bureau appuiera les dialogues au sein des collectivités et entre collectivités et fera campagne dans les plus hautes sphères du pouvoir pour que des mesures concrètes soient prises en vue de mettre fin à la discrimination visant les minorités ethniques. Au Myanmar, 126 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays restent confinées dans des camps depuis le début des violences dans l'État rakhine en 2012. Plus de 100 000 autres personnes ont fui le conflit dans les États rakhine et chin, et quelque 860 000 réfugiés rohingya continuent de vivre dans 34 camps surpeuplés et sordides dans le district de Cox's Bazar ; certains ont été déplacés sur l'île de Bhasan Char. Compte tenu de cette situation critique qui perdure, le Bureau continuera de s'efforcer en priorité de faire en sorte que des progrès soient accomplis dans la création de conditions propices à leur retour.

Enseignements tirés et changements prévus

316. Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que les réunions virtuelles, auxquelles le Bureau a beaucoup eu recours pendant la pandémie, ne peuvent pas remplacer les rencontres en personne. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau cherchera des moyens d'utiliser les nouvelles technologies après la pandémie, aux fins du dialogue, de la diplomatie et de la médiation, pour compléter le travail effectué en personne et faciliter les échanges plus fréquents avec toutes les parties sur le terrain.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

317. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'apaisement des tensions entre les dirigeants civils et militaires, qui feront tous des concessions en ce qui concerne le partage du pouvoir et les réformes, la réduction des affrontements armés et la plus grande participation des minorités ethniques et des femmes à la vie politique. Par ailleurs, les efforts déployés par le Bureau pour créer les conditions propices aux retours devraient mener à la planification de davantage d'activités humanitaires et de développement dans l'État rakhine, ce qui fera avancer l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine et aidera donc à convaincre les personnes déplacées de force qui se trouvent actuellement au Bangladesh et les personnes déplacées au Myanmar de commencer progressivement à retourner dans leur lieu d'origine ou dans le lieu de leur choix (voir tableau 43).

Tableau 43
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Aucun rapatriement	Poursuite du dialogue bilatéral entre le Myanmar et le Bangladesh au sujet d'un cadre pour le rapatriement	Plaidoyer de l'Envoyée spéciale en faveur d'engagements concrets de la part du Gouvernement du Myanmar au sujet de l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine	Les efforts déployés par l'Envoyée spéciale facilitent la recherche d'une solution négociée à la crise, alors que l'état d'urgence imposé par l'armée et les manifestations contre cette mesure ralentissent l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine	La mission appuie les initiatives locales en faveur de la cohésion sociale

Produits

318. On trouvera dans le tableau 44 ci-dessous les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 44
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Produits	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
3. Séances de l'Assemblée générale	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	—	6
4. Ateliers organisés avec l'appui de la mission, consacrés aux questions suivantes : cohésion sociale et lutte contre la discrimination ; autonomisation politique des femmes ; modalités de partage du pouvoir ; renforcement de l'état de droit et de l'obligation de rendre des comptes dans les cas de violation grave des droits humains ; libertés fondamentales ; application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine	—	—	—	6

Produits

Produits
prévus : 2020Produits
livrés : 2020Produits
prévus : 2021Produits
prévus : 2022**C. Activités de fond**

Bons offices : bons offices auprès du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile, des organisations ethniques armées et des pays de la région, pour soutenir la reprise des réformes démocratiques, l'instauration de la paix et de la stabilité aux niveaux national, infranational et local, et l'accès humanitaire ; rapatriement durable et librement consenti des Rohingyas, dans la dignité et en toute sécurité, recherche de solutions durables et réintégration des personnes déplacées de force.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale sur les questions électorales et constitutionnelles, les modalités possibles de partage du pouvoir, le fédéralisme, l'obligation de rendre des comptes dans les cas de violation grave des droits humains, la coopération avec les mécanismes internationaux de responsabilisation, la bonne gouvernance et le renforcement de l'état de droit (notamment les questions normatives liées à la gouvernance, à la réforme de la justice et à la lutte contre la corruption), les questions relatives aux droits humains et notamment aux libertés fondamentales, la protection des civils, les droits des enfants, l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des minorités, la promotion de l'égalité des genres et la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de paix.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de sensibilisation auprès des collectivités locales, des partenaires gouvernementaux, des leaders d'opinion, des médias, de la société civile et d'autres agents de changement en vue de soutenir l'exécution du mandat du Bureau.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, déclarations, avis, documents d'information, entretiens et autres activités de communication avec les médias liées aux objectifs du Bureau.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 45

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020	2021	2022		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	777,3	814,1	861,0	–	46,9
Dépenses opérationnelles	164,7	291,4	308,7	–	17,3
Total (déduction faite des contributions du personnel)	942,0	1 105,5	1 169,7	–	64,2

Tableau 46
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>				
Effectif approuvé pour 2021	1 ^a	—	—	1	1	1	—	—	4	—	—	4	—	1	—	5		
Effectif proposé pour 2022	1 ^a	—	—	1	1	1	—	—	4	—	—	4	—	1	—	5		
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		

^a Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a été engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

319. Le montant des ressources demandées pour 2022 pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar s'élève à 1 169 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (861 000 dollars) correspondant aux cinq emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 emploi d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (308 700 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (167 400 dollars), installations et infrastructures (52 600 dollars), transports terrestres (4 800 dollars), communications et informatique (14 000 dollars), santé (1 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (68 900 dollars).
320. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux emplois de temporaire soumis à un recrutement international tandis que, selon les prévisions, l'emploi soumis à un recrutement national sera pourvu.
321. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts en 2021 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements et l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Par ailleurs, l'augmentation des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles est due principalement à l'augmentation des dépenses au titre des voyages hors de la zone de la mission qu'effectueront l'Envoyée spéciale et son équipe pour mener des consultations politiques et des missions de bons offices et à l'augmentation des dépenses prévues pour les autres services, à savoir les services administratifs et financiers fournis par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le PNUD ; ces augmentations sont en partie compensées par la diminution des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, qui est due à la diminution du montant estimatif des dépenses de location de locaux.

Ressources extrabudgétaires

322. En 2021, le Bureau a prévu qu'il disposerait de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars pour financer des activités d'appui et des initiatives visant à promouvoir l'application de la résolution 74/246 de l'Assemblée générale. Ces activités et initiatives portent sur : a) le soutien au retour des réfugiés et des déplacés Rohingya ; b) le dialogue intercommunautaire ; c) la lutte contre la discrimination et les discours de haine ; d) la réconciliation nationale.
323. En 2022, la mission devrait disposer de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 250 000 dollars, qui serviraient à appuyer les activités de la mission visant à consolider encore la démocratie et à promouvoir la justice, la paix et les droits humains au Myanmar.